

Tous les Fonds offrent des parts des séries A, D, F, FB, O, PW, PWFB et PWX, sauf indication contraire. Les autres séries de titres offertes sont mentionnées ci-après.

## FONDS

### Fonds équilibrés

Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie II<sup>16</sup>  
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy II<sup>16</sup>  
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II<sup>16</sup>  
Fonds de revenu stratégique Mackenzie II<sup>16</sup>

### Fonds d'actions canadiennes

Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur  
Mackenzie<sup>1,2,3,4,8,9,10,11,12,13,14</sup>  
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie II<sup>16</sup>  
Fonds canadien de croissance Mackenzie II<sup>16</sup>

### Fonds d'actions américaines

Fonds de croissance américaine Mackenzie<sup>1,2,3,4,5,6,8,9,10,11,12,13,14</sup>  
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations  
américaines Mackenzie<sup>1,2,3,4,6,8,9,10,11,12,13,14</sup>  
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations  
américaines Mackenzie – Devises neutres<sup>1,2,3,4,6,8,9,10,11,12,13,14</sup>

### Fonds d'actions mondiales

Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur  
Mackenzie<sup>1,2,3,4,8,9,10,11,12,13,14</sup>  
Fonds de valeur Mackenzie Cundiil II<sup>16</sup>  
Fonds de croissance mondiale Mackenzie<sup>1,2,3,4,5,8,10,11,12,13,14</sup>  
Fonds mondial chinois Mackenzie<sup>15</sup>  
Fonds des marchés émergents Mackenzie II<sup>16</sup>  
Fonds européen Mackenzie Ivy<sup>2,3,4,8,10,11,12,13</sup>  
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy II<sup>16</sup>  
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy – Devises  
neutres<sup>1,2,3,4,8,9,10,11,12,13,14</sup>  
Fonds international Mackenzie Ivy II<sup>16</sup>

### Fonds sectoriels

Fonds mondial de ressources Mackenzie II<sup>16</sup>  
Fonds de lingots d'or Mackenzie  
Fonds de métaux précieux Mackenzie

### Portefeuilles de gestion de l'actif

Portefeuille équilibré Symétrie II<sup>16</sup>  
Portefeuille d'actions Symétrie<sup>1,2,3,4,5,8,9,10,11,12,13,14</sup>  
Portefeuille revenu prudent Symétrie II<sup>16</sup>  
Portefeuille prudent Symétrie II<sup>16</sup>  
Portefeuille croissance modérée Symétrie II<sup>16</sup>

### Fonds Diversification maximale

Fonds indiciel Diversification maximale Canada  
Mackenzie<sup>1,2,3,4,7,8,10,11,13,14</sup>

**NOTES EN BAS DE PAGE :** 1) Offre également des titres de série AR. 2) Offre également des titres de série F5. 3) Offre également des titres de série F8. 4) Offre également des titres de série FB5. 5) Offre également des titres de série G. 6) Offre également des titres de série I. 7) Offre également des titres des séries PWT5 et PWX5. 8) Offre également des titres de série PWT8. 9) Offre également des titres de série PWX8. 10) Offre également des titres de série T5. 11) Offre également des titres de série T8. 12) Offre également des titres de série PWT5. 13) Offre également des titres de série PWFB5. 14) Offre également des titres de série PWR. 15) Offre seulement des titres de série R. 16) Offre seulement des titres de série A.





# TABLE DES MATIÈRES

Partie A : Information générale .....	1
Introduction.....	1
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? .....	1
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? .....	2
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds .....	9
Fonds de fonds.....	10
Souscriptions, échanges et rachats .....	10
Services facultatifs .....	18
Frais et charges.....	23
Rémunération des courtiers .....	35
Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion.....	38
Incidences fiscales .....	38
Quels sont vos droits? .....	43
Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document .....	44
Introduction à la partie B .....	44
Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur Mackenzie .....	53
Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur Mackenzie .....	56
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie II.....	59
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie II .....	61
Fonds canadien de croissance Mackenzie II .....	64
Fonds de valeur Mackenzie Cundill II .....	66
Fonds des marchés émergents Mackenzie II.....	68
Fonds mondial chinois Mackenzie .....	70
Fonds de croissance mondiale Mackenzie .....	72
Fonds mondial de ressources Mackenzie II .....	75
Fonds de lingots d'or Mackenzie.....	78
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy II .....	80
Fonds européen Mackenzie Ivy .....	82
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy – Devises neutres .....	85
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy II .....	88
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II .....	90
Fonds international Mackenzie Ivy II .....	92
Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie.....	94
Fonds de métaux précieux Mackenzie .....	97
Fonds de revenu stratégique Mackenzie II .....	100
Fonds de croissance américaine Mackenzie .....	103
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie – Devises neutres .....	106
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie .....	109
Portefeuille équilibré Symétrie II.....	112
Portefeuille revenu prudent Symétrie II .....	115
Portefeuille prudent Symétrie II .....	118
Portefeuille d'actions Symétrie .....	121
Portefeuille croissance modérée Symétrie II.....	124



## PARTIE A : INFORMATION GÉNÉRALE

### INTRODUCTION

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les fonds énumérés à la page couverture (chacun étant individuellement un « **Fonds** » et tous étant collectivement les « **Fonds** »).

Il importe de choisir les séries de titres dans lesquelles vous voulez investir en fonction de votre situation personnelle et de vos besoins en matière de placement.

Le présent prospectus simplifié vous aidera à comprendre vos droits à titre d'investisseur des Fonds.

Nous avons utilisé des pronoms personnels dans la majeure partie de ce document afin qu'il soit plus facile à lire et à comprendre. Par « **Placements Mackenzie** », « **Mackenzie** », « **notre** », « **nos** » ou « **nous** », on entend généralement Corporation Financière Mackenzie, en sa qualité de fiduciaire ou de gestionnaire des Fonds. Par « **votre** », « **vos** » ou « **vous** », on entend le lecteur qui est un investisseur existant ou éventuel des Fonds.

Dans le présent document, nous utilisons les termes « **conseiller financier** » et « **courtier** ». Par conseiller financier, on entend la personne qui vous conseille dans votre choix de placements et, par courtier, la société pour laquelle elle travaille, et peut inclure, à notre appréciation, une société ou une société en commandite qui a reçu une dispense d'inscription à titre de courtier des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada.

Dans le présent document, tous les organismes de placement collectif que nous gérons, y compris les Fonds, sont collectivement appelés les « **Fonds Mackenzie** » et individuellement un « **Fonds Mackenzie** ». Ce ne sont pas tous les Fonds Mackenzie qui sont offerts aux termes du présent prospectus simplifié. Les Fonds sont des organismes de placement collectif assujettis aux dispositions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** »).

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements sur chacun des Fonds, y compris les séries qu'ils offrent, et sur les risques que comporte un placement dans des OPC en général, de même que la désignation des sociétés responsables de la gestion des portefeuilles des Fonds.

Ce document est divisé en deux parties :

- la **partie A**, qui va de la page 1 à la page 43, contient de l'information générale sur tous les Fonds;
- la **partie B**, qui va de la page 44 à la page 126, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;

- les derniers états financiers annuels déposés;
- les rapports financiers intermédiaires déposés après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le numéro sans frais **1 800 387-0615** (service en français) ou le numéro sans frais **1 800 387-0614** (service en anglais), en communiquant avec nous à l'adresse électronique [service@mackenzieinvestments.com](mailto:service@mackenzieinvestments.com) ou en vous adressant à votre conseiller financier.

On peut également obtenir ces documents sur notre site Web, [www.placementsmackenzie.com](http://www.placementsmackenzie.com), ou sur le site Web de SEDAR, [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?

#### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (« **OPC** ») regroupe des sommes mises en commun par des personnes dont les objectifs de placement sont semblables. Les investisseurs se partagent le revenu et les frais de l'OPC, de même que les gains réalisés et les pertes subies par ce dernier sur ses placements, en fonction de la somme qu'ils ont investie dans l'OPC.

Les Fonds ont été constitués sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire qui émet des parts aux investisseurs.

Veuillez vous reporter à la page couverture du présent prospectus simplifié ou aux précisions sur chacun des Fonds, que vous trouverez à la partie B, pour connaître les séries émises par chacun des Fonds aux termes de ce document. Certains Fonds peuvent également émettre d'autres séries de parts aux termes de prospectus simplifiés distincts et de notices annuelles y afférentes, ou émettre des séries qui ne sont offertes que dans le cadre de placements dispensés. Les différentes séries de parts offertes aux termes du présent prospectus sont décrites à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** ». Il est possible que nous offrions d'autres séries de parts des Fonds à l'avenir, sans obtenir l'approbation des investisseurs ni les en aviser.

## QUELS SONT LES RISQUES GÉNÉRAUX ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN OPC?

Les OPC peuvent détenir différents types de placements, comme des actions, des obligations, des titres d'autres OPC, des dérivés et des liquidités, selon leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements varie de jour en jour en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, de la conjoncture des marchés boursiers et de la situation des sociétés auxquelles ils appartiennent. Par conséquent, la valeur liquidative (« VL ») d'un OPC peut augmenter ou diminuer quotidiennement et la valeur de votre placement dans l'OPC, au moment du rachat, peut être supérieure ou inférieure à sa valeur à la souscription.

Nous ne garantissons pas que vous récupérerez le montant intégral de votre placement initial dans un Fonds. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti, les titres d'un OPC ne sont pas garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par tout autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les OPC sont exposés à un certain nombre de risques, lesquels pourraient vous faire subir une perte. Cette section comprend les risques associés aux placements dans les OPC. Les risques qui s'appliquent à chaque Fonds offert aux termes du présent prospectus simplifié sont décrits à la sous-rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » de chaque Fonds qui figure à la **partie B**. Dans la mesure où un Fonds investit, directement ou indirectement, dans un autre OPC, les risques associés à un placement dans ce Fonds sont comparables à ceux associés à l'autre OPC dans lequel ce Fonds investit.

### Risque associé à l'épuisement du capital

Certaines séries des Fonds visent à verser des distributions mensuelles à un taux cible. Ces distributions mensuelles seront généralement composées, en totalité ou en partie, d'un remboursement de capital. Lorsque nous remboursons votre capital, il en résulte une réduction du montant de votre placement initial et possiblement son remboursement intégral. Un remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la VL du Fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du Fonds à générer un revenu plus tard. Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du Fonds. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. Les séries et les Fonds qui offrent des distributions mensuelles sont énumérés à la rubrique « **Séries donnant droit à un revenu régulier** ».

### Risque associé aux marchandises

Un OPC peut investir dans les marchandises ou dans les sociétés exerçant des activités dans des industries axées sur les marchandises et il peut obtenir une exposition aux marchandises au moyen de dérivés ou de placements dans des fonds négociés en bourse dont les sous-jacents sont des marchandises. Le prix des marchandises peut varier de façon importante durant de courtes périodes, ce qui aura une incidence directe ou indirecte sur la valeur d'un tel OPC.

### Risque associé aux sociétés

Les placements dans des titres de capitaux propres, comme les actions et les placements dans des fiducies, et dans des titres à revenu fixe, comme les obligations, comportent plusieurs risques propres à la société qui émet les titres. Différents facteurs peuvent entraîner une baisse du cours de ces placements. Il peut s'agir notamment d'événements particuliers liés à une société, de la conjoncture du marché sur lesquels ces placements sont négociés, ainsi que des conjonctures économique, financière et politique générales dans les pays où la société exerce ses activités. Bien que ces facteurs aient une incidence sur tous les titres émis par une société, la valeur des titres de capitaux propres varie généralement plus fréquemment et dans une plus grande mesure que celle des titres à revenu fixe. Étant donné que la VL d'un OPC est établie en fonction de la valeur de ses titres en portefeuille, une baisse générale de la valeur des titres en portefeuille qu'il détient entraînera une baisse de la valeur de cet OPC et, par conséquent, une baisse de la valeur de votre placement.

### Risque associé à la concentration

Un OPC peut investir la quasi-totalité de son actif net dans un petit nombre d'émetteurs, dans un seul secteur de l'économie ou dans une seule région du monde, ou encore adopter un style de placement qui lui est propre; par exemple, il pourrait privilégier un style axé sur la valeur ou un style axé sur la croissance. La concentration relativement élevée des titres d'un seul émetteur, ou une grande exposition à ceux-ci, ou bien la concentration relativement élevée des titres d'un petit nombre d'émetteurs, nuit à la diversification d'un portefeuille et peut accroître la volatilité de la VL de l'OPC en question. La concentration de l'OPC dans un émetteur peut également nuire à la liquidité de son portefeuille lorsque seul un petit nombre d'acheteurs souhaitent acquérir les titres de cet émetteur.

Un OPC adopte un style de placement qui lui est propre ou concentre ses placements dans un secteur de l'économie parce qu'il souhaite offrir aux investisseurs davantage de certitude sur la façon dont ses actifs seront investis ou sur le style adopté, ou encore parce qu'un gestionnaire de portefeuille estime que la spécialisation augmente la possibilité d'obtenir de bons rendements. Si l'émetteur, le secteur ou la région est aux prises avec une conjoncture économique difficile ou si le style ou la stratégie de placement choisi par l'OPC n'est plus prisé, l'OPC perdra probablement davantage que s'il avait diversifié ses placements ou son style. Si en raison de ses objectifs ou de ses stratégies de placement un OPC est obligé de concentrer ses placements, il pourrait obtenir de mauvais rendements pendant une période prolongée.

## Risque associé aux titres convertibles

Les titres convertibles sont des titres à revenu fixe, des actions privilégiées ou d'autres titres qui sont convertibles en actions ordinaires ou en d'autres titres. La valeur marchande des titres convertibles a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent et, à l'inverse, à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent. Toutefois, la valeur marchande d'un titre convertible a tendance à refléter le cours du marché des actions ordinaires de la société émettrice lorsque ce cours s'approche du « prix de conversion » du titre convertible ou dépasse celui-ci. Le prix de conversion peut être défini comme le prix prédéterminé auquel le titre convertible peut être échangé contre l'action connexe. Lorsque le cours du marché de l'action ordinaire baisse, le prix du titre convertible a tendance à être davantage tributaire du rendement du titre convertible. Par conséquent, son prix peut ne pas baisser dans la même mesure que celui de l'action ordinaire.

Dans le cas où la société émettrice est liquidée, les porteurs de titres convertibles prennent rang avant les porteurs d'actions ordinaires de la société, mais après les porteurs de titres de créance de premier rang de la société. Par conséquent, un placement dans les titres convertibles d'un émetteur présente généralement moins de risque qu'un placement dans ses actions ordinaires, mais plus de risque qu'un placement dans ses titres de créance de premier rang.

## Risque de crédit

Un émetteur d'obligations ou d'autres titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances, peut ne pas être en mesure de verser les intérêts sur le placement ou d'en rembourser le capital à la date d'échéance. Ce risque de non-respect du paiement correspond au risque associé au crédit. Certains émetteurs comportent plus de risque que d'autres. Les émetteurs dont le risque associé au crédit est plus élevé paient habituellement des taux d'intérêt plus importants que les émetteurs dont le risque est moins élevé, car les sociétés dont le risque associé au crédit est plus élevé exposent les investisseurs à un plus grand risque de perte. Ce risque peut augmenter ou diminuer au cours de la durée du placement à revenu fixe.

Les sociétés, les gouvernements et les autres entités, y compris les instruments à vocation spéciale qui contractent des emprunts, ainsi que les titres de créance qu'ils émettent, se voient attribuer des notes de solvabilité par des agences de notation spécialisées. Les notes constituent des mesures du risque de crédit et tiennent compte de plusieurs facteurs, dont la valeur de la garantie sous-jacente à un placement à revenu fixe. Les émetteurs dont les notes sont faibles ou qui ne sont pas notés offrent généralement un rendement plus intéressant, mais ils peuvent exposer les investisseurs à des pertes plus importantes. Les notes de solvabilité sont l'un des facteurs qu'utilisent les gestionnaires de portefeuille des OPC pour prendre des décisions en matière de placement. Une notation peut s'avérer mal établie, ce qui peut entraîner des pertes imprévues sur les placements à revenu fixe. Si les investisseurs considèrent que la note attribuée est trop élevée, la valeur des placements peut diminuer de façon importante. Une baisse de la note attribuée à un émetteur ou toute autre nouvelle défavorable à l'égard d'un émetteur peut entraîner la diminution de la valeur marchande du titre de celui-ci.

Le différentiel de taux correspond à l'écart entre les taux d'intérêt de deux obligations, l'une émise par une société, l'autre par le gouvernement, qui sont par ailleurs identiques à tous égards, mais dont les notations diffèrent. Le différentiel de taux s'agrandit lorsque le marché établit qu'un rendement plus élevé est nécessaire afin de contrebalancer la hausse des risques que comporte un placement à revenu fixe particulier. Toute hausse du différentiel de taux après la souscription du titre à revenu fixe réduira la valeur d'un placement à revenu fixe.

## Risque associé à la cybersécurité

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les Fonds sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un Fonds perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales ou celles d'un Fonds, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité du Fonds à calculer sa valeur liquidative, ou encore nous exposer, ou exposer un Fonds, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un Fonds (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes. D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un Fonds (p. ex., les administrateurs, agents de transfert, dépositaires et sous conseillers) ou des émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent également exposer un Fonds à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Comme c'est le cas pour les risques opérationnels en général, nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit.

## Risque associé aux dérivés

Certains OPC peuvent utiliser des dérivés afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Habituellement, un dérivé constitue un contrat entre deux parties dont la valeur est déterminée en fonction du cours d'un actif, comme une devise, un produit de base ou un titre, ou la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique, comme un indice boursier ou un taux d'intérêt en particulier (l'« **élément sous-jacent** »).

La plupart des dérivés sont des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés ou des swaps. Une option confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de

vendre l'élément sous-jacent à un prix convenu au cours d'une certaine période. Une option d'achat confère au porteur le droit d'acheter alors qu'une option de vente confère au porteur le droit de vendre. Un contrat à terme de gré à gré est un engagement d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix convenu pour livraison future. Un contrat à terme standardisé est semblable à un contrat à terme de gré à gré, sauf qu'il se négocie à la bourse. Un swap est un engagement portant sur l'échange d'un ensemble de paiements contre un autre ensemble de paiements.

Certains dérivés sont réglés par la remise de l'élément sous-jacent d'une partie à une autre partie et d'autres, au moyen d'un paiement en espèces équivalant à la valeur du contrat.

L'utilisation de dérivés comporte plusieurs risques.

- En voici quelques exemples. Rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains dérivés, ce qui pourrait empêcher l'OPC de les vendre ou de s'en retirer avant la date d'échéance du contrat. Par conséquent, cela peut réduire la capacité de l'OPC à réaliser ses bénéfices ou à limiter ses pertes.
- Il est possible que l'autre partie à un contrat sur dérivés (« **contrepartie** ») ne parvienne pas à honorer les obligations qui lui incombent aux termes du contrat, entraînant ainsi une perte pour l'OPC.
- Lorsqu'un OPC conclut un contrat sur dérivés, il peut être tenu d'effectuer un dépôt de garantie ou de donner un bien en garantie à la contrepartie au contrat. Si la contrepartie devient insolvable, l'OPC pourrait perdre son dépôt de garantie ou son bien donné en garantie ou verser des frais pour les recouvrer.
- Certains OPC peuvent utiliser des dérivés pour réduire certains risques associés aux placements sur des marchés étrangers, dans des devises ou dans des titres particuliers. On appelle cela une opération de couverture. L'opération de couverture peut ne pas parvenir à empêcher les pertes. De plus, elle peut réduire les possibilités de gains si la valeur du placement couvert varie à la hausse, parce que le dérivé pourrait subir une perte équivalente. Elle pourrait s'avérer coûteuse ou sa mise en œuvre pourrait être difficile.
- Les bourses de valeurs mobilières et de marchandises peuvent imposer des limites quotidiennes sur les options et les contrats à terme standardisés. Une telle modification des règles pourrait empêcher l'OPC de réaliser une opération sur un contrat à terme standardisé ou une option, suscitant une perte pour l'OPC parce qu'il ne pourrait pas couvrir convenablement une perte ou la limiter.
- Si un OPC détient une position acheteur ou vendeur dans un contrat à terme standardisé dont l'élément sous-jacent est une marchandise, l'OPC cherchera toujours à liquider sa position en concluant un contrat à terme standardisé de compensation avant la première date à laquelle l'OPC pourrait être tenu de livrer ou de réceptionner la marchandise aux termes du contrat à terme standardisé.

Toutefois, rien ne garantit que l'OPC en question sera en mesure de conclure un tel contrat. Il se pourrait que l'OPC soit contraint de livrer la marchandise ou d'en prendre livraison.

- La *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») ou son interprétation peuvent changer à l'égard du traitement fiscal des dérivés.

### Risque associé aux marchés émergents

Les marchés émergents comportent les mêmes risques que ceux associés aux devises et aux marchés étrangers. En outre, les marchés émergents sont plus susceptibles d'être touchés par l'instabilité politique, économique et sociale, et peuvent être marqués par la corruption ou adopter des normes moins sévères en matière de pratiques commerciales. L'instabilité pourrait se traduire par une expropriation des actifs ou une restriction à l'égard du paiement des dividendes, du revenu ou du produit de la vente des titres d'un OPC. De plus, les normes et les pratiques en matière de comptabilité et d'audit peuvent être moins rigoureuses que celles des pays développés; la disponibilité des renseignements sur les placements d'un OPC pourrait donc être limitée. En outre, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces marchés émergents peuvent être moins élaborés, ce qui pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires en ce qui concerne l'exécution des opérations sur les titres et/ou réduire la liquidité. Certaines économies de marchés émergents pourraient être vulnérables aux inefficiences de marché, à la volatilité et à des anomalies dans l'établissement des prix qui peuvent découler d'une influence exercée par un gouvernement, d'une absence de renseignements publics, d'une instabilité sociale et politique et/ou de la mise en œuvre potentielle de tarifs douaniers ou de mesures protectionnistes avec des partenaires commerciaux clés.

### Risque associé aux FNB

Un OPC peut investir dans un fonds dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux fins de négociation (un « **fonds négocié en bourse** » ou « **FNB** »). Les placements que font les FNB comprennent les actions, les obligations ou d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts liées à l'indice, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts liées à l'indice. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- Le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, notamment le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur VL ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice.

- Il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu.
- Rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à la souscription ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres de FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la VL de ces titres.

### Risque associé aux perturbations extrêmes des marchés

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, guerres, troubles civils, attaques terroristes et crises de santé publique, telles que les épidémies, pandémies ou éclosions de nouvelles maladies infectieuses ou de nouveaux virus (y compris, plus récemment, le nouveau coronavirus (COVID-19)), peuvent nuire de manière importante aux activités d'un Fonds, à sa situation financière, à sa liquidité ou à ses résultats d'exploitation. La pandémie de COVID-19 actuelle bouleverse énormément l'économie mondiale ainsi que les bourses de marchandises et les marchés des capitaux. À ce jour, la pandémie de COVID-19 a eu pour effet de ralentir l'activité économique, d'augmenter le chômage, de diminuer l'activité de consommation, de perturber très fortement les marchés des capitaux et le prix des marchandises et a entraîné une récession mondiale. Les mesures prises par les gouvernements face à la COVID-19 ont entraîné l'imposition d'importantes restrictions sur les déplacements, la fermeture temporaire de commerces et des quarantaines, et ce, à l'échelle planétaire. Les crises de santé publique, telles que l'éclosion de la COVID-19, peuvent également occasionner des retards dans les activités, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets qui pourraient nuire de manière importante aux activités de tiers dans lesquels les Fonds détiennent une participation. On ignore la durée de la perturbation des affaires et des incidences financières connexes de l'éclosion de la COVID-19. Il est difficile de prévoir comment un Fonds sera touché si une pandémie, comme l'éclosion de la COVID-19, persiste sur une longue période. On ne peut pas prédire non plus quelles seront les conséquences d'actes terroristes (ou de l'imminence de tels actes), d'opérations militaires ou d'événements perturbateurs imprévus similaires sur les économies et les marchés boursiers des pays. Les catastrophes naturelles, guerres et troubles civils peuvent aussi avoir des incidences défavorables importantes sur les entreprises économiques des pays touchés. Tous ces événements extrêmement graves peuvent avoir des incidences sur le rendement des Fonds.

### Risque associé aux devises

La VL de la majorité des OPC est établie en dollars canadiens. Les titres étrangers s'achètent généralement dans une autre devise que le dollar canadien. Lorsque des titres étrangers sont achetés dans une devise autre que le dollar canadien, la valeur de ces titres étrangers variera selon le cours du dollar canadien par rapport à celui de la devise. Si le cours du dollar canadien augmente par rapport à la valeur de l'autre devise, mais que la valeur du placement étranger demeure autrement constante, la valeur du placement en dollars canadiens baissera. De même, si le cours du dollar canadien

baisse par rapport à celui de la devise, le placement de l'OPC vaudra davantage.

Certains OPC peuvent avoir recours à des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres dérivés sur mesure, aux fins de couverture contre les fluctuations des taux de change. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Stratégies de placement** » de chaque Fonds décrit à la partie B du présent prospectus simplifié.

### Risque associé aux marchés étrangers

La valeur d'un placement dans un titre étranger dépend, de façon générale, de facteurs économiques mondiaux ou, plus particulièrement, de facteurs économiques et politiques précis propres aux pays où l'émetteur étranger exerce ses activités. La réglementation en vigueur dans certains pays peut être moins rigoureuse qu'au Canada, notamment en ce qui a trait aux normes en matière de présentation d'information financière et juridique. Il peut y avoir plus ou moins d'information disponible sur les sociétés étrangères. Par ailleurs, les systèmes juridiques de certains pays étrangers peuvent négliger les droits des investisseurs. Les marchés boursiers des pays étrangers peuvent avoir des volumes d'opérations plus faibles et faire l'objet de corrections plus marquées. Tous ces facteurs ou certains d'entre eux peuvent rendre un placement dans des titres étrangers plus ou moins volatils comparativement à un placement dans des titres canadiens.

Certains Fonds investissent dans des actions ou des titres de créance à l'échelle mondiale. De nombreux pays étrangers exigent de l'impôt sur les dividendes et sur l'intérêt payé aux personnes qui ne résident pas dans ces pays ou porté à leur crédit. Même si les Fonds comptent faire des placements de façon à atténuer le montant d'impôt étranger à payer, les placements dans des actions et des titres de créance à l'échelle mondiale peuvent exposer les Fonds à l'impôt étranger sur les dividendes et l'intérêt payé ou porté au crédit, ou sur tout gain réalisé à la vente de ces titres. Tout impôt étranger auquel est assujéti un Fonds réduira généralement la valeur de son portefeuille. Aux termes de certains traités, les Fonds peuvent avoir droit à un taux d'imposition réduit sur le revenu étranger. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires afin de profiter de la réduction du taux d'imposition. Le versement du remboursement d'impôt et le moment où il est effectué sont à l'appréciation du pays étranger concerné. Si un Fonds obtient un remboursement de l'impôt étranger, la valeur liquidative du Fonds ne sera pas rajustée et le montant demeurera dans le Fonds au profit des porteurs de titres alors existants.

### Risque associé aux titres à rendement élevé

Les OPC peuvent être exposés au risque associé aux titres à rendement élevé. Le risque associé aux titres à rendement élevé est le risque que les titres qui n'ont pas obtenu une note de qualité (une note inférieure à « BBB- » accordée par S&P ou Fitch Rating Service Inc. ou inférieure à la note « Baa3 » accordée par Moody's<sup>MD</sup> Investors Service, Inc.) ou qui n'ont aucune note au moment de l'achat soient plus volatils que des titres ayant une échéance semblable dont la note est supérieure. Les titres à rendement élevé peuvent également être exposés à des niveaux de risque de crédit ou de risque de défaut supérieurs à ceux des titres à note plus

élevée. La valeur des titres à rendement élevé peut être touchée défavorablement par la conjoncture économique générale, tel un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt, et les titres à rendement élevé peuvent être moins liquides et plus difficiles à vendre à un moment propice ou à un prix avantageux, ou à évaluer par rapport aux titres à note plus élevée. Plus particulièrement, les titres à rendement élevé sont souvent émis par des sociétés plus petites, moins solvables ou par des entreprises fortement endettées, qui sont généralement moins aptes que les entreprises financièrement stables à respecter l'échéancier de versement de l'intérêt et de remboursement de capital.

### Risque associé aux titres non liquides

Un OPC peut détenir jusqu'à 15 % ou plus de son actif net dans des titres non liquides. Un titre est non liquide lorsqu'il ne peut pas être vendu à un montant équivalant au moins au prix auquel il est évalué. Cela peut se produire si a) des restrictions s'appliquent à la vente des titres, b) les titres ne peuvent se négocier sur les marchés normaux, c) il y a tout simplement une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres ou d) pour toute autre raison. Sur des marchés très volatils, comme dans des périodes de changements soudains des taux d'intérêt ou de perturbations boursières sévères, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent devenir non liquides soudainement et de manière imprévue. Il est plus difficile de vendre des titres non liquides et un OPC peut être forcé d'accepter un prix réduit.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable et prêts à taux variable, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. En outre, la liquidité de titres particuliers peut varier grandement au fil du temps. La non-liquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre un titre donné et les acheteurs sont prêts à l'acheter). La non-liquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations ou la livraison de titres. Dans certains cas de non-liquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

À l'occasion, certains Fonds pourraient investir dans des instruments qui, à leur tour, sont investis dans un portefeuille d'actifs privés et illiquides (les « **instruments privés** »). Ces instruments privés sont destinés aux investisseurs à long terme et peuvent comprendre des actifs de crédit privé, d'actions privées ou d'immobilier. En raison de la nature non liquide de leurs actifs sous-jacents, les instruments privés sont souvent assortis de restrictions partielles ou totales à l'égard du retrait du capital par les investisseurs sur une durée déterminée qui peut être de 10 ans ou plus. Il pourrait être impossible pour un Fonds de vendre son placement à un tiers avant la fin de la durée et, en règle générale, ces types de placement sont très illiquides pendant leur cycle de vie.

### Risque associé aux taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont des répercussions sur toute une gamme de placements. Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût d'emprunt des gouvernements, des sociétés et des particuliers, qui se répercute à son tour sur l'activité économique générale. Les taux d'intérêt peuvent augmenter au cours de la durée d'un placement à revenu fixe. De façon générale, s'ils montent, la valeur du placement baissera. Au contraire, si les taux d'intérêt baissent, la valeur du placement augmentera.

En général, les obligations à long terme et les obligations à coupons détachés sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ne le sont les autres types de titres. Les flux de trésorerie tirés des titres de créance à taux variable peuvent varier au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuent.

La fluctuation des taux d'intérêt peut également influencer indirectement sur le cours des titres de capitaux propres. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il peut en coûter davantage à une société pour financer ses activités ou réduire sa dette existante. Cette situation peut nuire à la rentabilité de la société et à son potentiel de croissance des bénéfices et, par ricochet, avoir un effet négatif sur le cours de ses actions. À l'inverse, des taux d'intérêt plus bas peuvent rendre le financement moins onéreux pour une société, ce qui peut possiblement accroître son potentiel de croissance des bénéfices. Les taux d'intérêt peuvent également influencer sur la demande de biens et de services qu'une société fournit en ayant une incidence sur l'activité économique générale, comme il est décrit précédemment.

### Risque associé aux opérations importantes

Les titres de certains OPC peuvent être souscrits par : a) d'autres OPC, des fonds de placement ou des fonds distincts, y compris les Fonds Mackenzie, b) les institutions financières en lien avec d'autres placements de titres, ou c) certains investisseurs qui sont inscrits à un programme de répartition de l'actif ou à un programme de modèles de portefeuille. Les tiers, individuellement ou collectivement, peuvent à l'occasion souscrire, vendre ou faire racheter une quantité importante de titres d'un OPC.

Toute souscription importante de titres d'un OPC créera une position de trésorerie relativement importante dans le portefeuille de l'OPC. Cette position de trésorerie pourrait nuire au rendement de l'OPC, et l'affectation des liquidités à des placements pourrait entraîner des frais d'opérations supplémentaires relativement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC.

Au contraire, un rachat massif de titres d'un OPC pourrait obliger l'OPC à liquider certains placements afin de disposer des liquidités nécessaires au paiement du produit du rachat. Cette opération pourrait avoir une incidence sur la valeur marchande de ces placements en portefeuille et entraîner des frais d'opérations supplémentaires relativement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC, et elle pourrait accélérer ou accroître le versement des distributions de gains en capital à ces investisseurs.

## Risque associé aux lois

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités fiscales ou d'autres autorités apportent des modifications aux lois, aux règlements et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un OPC.

## Risque associé au marché

Les placements sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe comportent généralement des risques. La valeur marchande des placements d'un OPC fluctuera en fonction d'événements particuliers liés à une société et de l'état des marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, en général. La valeur marchande variera également en fonction de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

## Risque associé au gestionnaire de portefeuille

Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller. Un fonds équilibré ou un fonds de répartition de l'actif dépend également de son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller, lequel détermine la proportion des actifs d'un OPC à placer dans chaque catégorie d'actifs. Si les titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC risque d'être inférieur à celui de son indice de référence ou des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues.

## Risque associé au remboursement anticipé

Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou adossés à d'autres actifs, confèrent à l'émetteur le droit de les rembourser avant l'échéance. En cas de remboursement inattendu ou précipité, ces titres à revenu fixe peuvent générer un revenu moins intéressant et leur valeur peut diminuer. De plus, comme les émetteurs décident habituellement de rembourser le capital par anticipation lorsque les taux d'intérêt sont bas, l'OPC pourrait avoir à réinvestir ces sommes d'argent dans des titres assortis de taux d'intérêt moins élevés.

## Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. À l'occasion d'une opération de prêt de titres, l'OPC prête ses titres, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, à une autre partie (la « **contrepartie** »), moyennant une rémunération et une garantie d'une forme acceptable. À l'occasion d'une mise en pension de titres, l'OPC vend ses titres contre des liquidités, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, tout en prenant l'engagement de les racheter avec des liquidités (habituellement à un prix moindre) à une date ultérieure. À l'occasion d'une prise en pension de titres, l'OPC achète des titres avec des liquidités et prend l'engagement de les revendre contre des liquidités (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après quelques-uns des risques généraux

associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres :

- Lorsqu'il effectue des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, l'OPC s'expose à un risque de crédit, c'est-à-dire que la contrepartie puisse faire faillite ou manquer à son engagement, ce qui forcerait l'OPC à faire une réclamation pour recouvrer son placement.
- Lorsqu'il récupère son placement en cas de manquement, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (au cours d'une opération de prêt de titres) ou vendus (dans le cadre d'une mise en pension de titres) a augmenté par rapport à la valeur de la garantie qui lui a été donnée.
- De la même manière, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés (à l'occasion d'une prise en pension de titres) diminue par rapport à la somme qu'il a versée à la contrepartie, majorée des intérêts.

## Risque associé aux prêts de premier rang

Les risques associés aux prêts de premier rang sont semblables aux risques associés aux obligations à rendement élevé, même si de tels prêts sont habituellement de premier rang et garantis, alors que les obligations à rendement élevé sont souvent subordonnées et non garanties. Les placements en prêts de premier rang ne sont habituellement pas assortis de notes de bonne qualité et sont considérés comme des placements spéculatifs en raison du risque de crédit que présentent leurs émetteurs.

Par le passé, ces sociétés ont été plus susceptibles d'être en défaut, en ce qui a trait au paiement des intérêts et du capital dus, que les sociétés qui émettent des titres de bonne qualité, et de tels défauts pourraient réduire la valeur liquidative et les distributions mensuelles de revenu de ces Fonds. Ces risques peuvent être plus importants advenant un repli économique. Selon la conjoncture des marchés, la demande de prêts de premier rang peut être réduite, ce qui peut réduire leurs cours. Il se pourrait qu'aucun marché n'existe pour la négociation de certains prêts de premier rang, ce qui peut limiter la possibilité pour un porteur de prêt de premier rang d'en réaliser la pleine valeur s'il a besoin de liquider un tel actif. Une conjoncture défavorable sur les marchés peut réduire la liquidité de certains prêts de premier rang qui font l'objet d'une négociation active. Même si ces prêts comportent en général une garantie précise, rien ne permet d'assurer que la garantie sera disponible, que la réalisation d'une telle garantie suffira à satisfaire aux obligations de l'emprunteur en cas de défaut de paiement des intérêts ou du capital prévus ou que la garantie pourra être réalisée rapidement. En conséquence, le porteur d'un prêt pourrait ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit.

Les prêts de premier rang peuvent également être exposés à certains risques parce que leur période de règlement est plus longue que celle d'autres titres. Le règlement des opérations visant la plupart des titres a lieu deux jours suivant la date de l'opération; c'est le règlement « T+2 ». Par opposition, les opérations sur des prêts de premier rang peuvent comporter des périodes de règlement plus longues, qui dépassent T+2. Contrairement aux opérations visant

des titres de capitaux propres, les opérations sur prêts ne font pas intervenir de chambre de compensation centrale, et le marché des prêts n'a pas établi de normes de règlement exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement. Cette période de règlement possiblement plus longue peut entraîner des décalages entre le moment du règlement d'un prêt de premier rang et le moment auquel un fonds d'investissement qui détient le prêt de premier rang en tant que placement doit régler les demandes de rachat émanant de ses porteurs de parts.

### Risque associé à la série

Un OPC peut offrir plus d'une série, y compris les séries qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts. Si une série d'un OPC n'est pas en mesure d'assumer ses propres frais ou d'acquitter ses dettes, les actifs des autres séries de cet OPC serviront à les acquitter, ce qui pourrait réduire le rendement des autres séries.

### Risque associé aux ventes à découvert

Certains OPC ont l'autorisation de participer à un nombre limité de ventes à découvert. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés.

Les ventes à découvert comportent certains risques :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera suffisamment pendant la période de vente à découvert pour contrebalancer la rémunération versée au prêteur. Au contraire, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter.
- Un OPC pourrait avoir de la difficulté à acheter les titres empruntés et à les retourner au prêteur s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci à ce moment-là.
- Un prêteur peut demander à un OPC de retourner les titres empruntés à tout moment. Ainsi, l'OPC pourrait devoir acheter ces titres sur le marché libre à un moment inopportun.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté des titres ou le courtier utilisé pour faciliter la vente à découvert peut devenir insolvable et l'OPC peut perdre les biens donnés en garantie au prêteur ou au courtier.

### Risque associé aux sociétés à petite capitalisation

Un OPC peut effectuer des placements dans des titres de capitaux propres et, parfois, dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés à petite capitalisation. Pour différentes raisons, ces placements sont généralement plus risqués que les placements dans les grandes sociétés. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et leurs résultats antérieurs ne s'étendent pas sur une longue période. Il est donc difficile pour le marché de déterminer précisément la valeur de ces sociétés. Certaines de ces

sociétés ne possèdent pas d'importantes ressources financières, et pour cette raison, elles sont incapables de réagir aux événements de manière optimale. En outre, les titres des petites sociétés sont souvent moins liquides, ce qui signifie qu'il y a peu de demandes sur le marché pour ces titres à un cours que les vendeurs jugent raisonnable.

### Risque associé aux petits ou nouveaux OPC

Le rendement d'un petit ou nouvel OPC pourrait ne pas refléter sa performance à long terme ou la performance qu'il offrira lorsqu'il aura pris de l'ampleur et/ou totalement mis en œuvre ses stratégies de placement. Les positions de placement pourraient avoir une incidence disproportionnée, positive ou négative, sur le rendement d'un Fonds, qu'il soit récent ou d'envergure modeste. Il pourrait également s'écouler plus de temps avant que les petits ou nouveaux OPC aient pleinement investi dans un portefeuille représentatif qui respecte leurs objectifs et stratégies de placement. Le rendement d'un OPC pourrait aussi être plus volatil durant cette période de « démarrage » qu'il ne le serait une fois qu'il a pleinement investi. De même, la stratégie de placement d'un petit ou nouvel OPC pourrait prendre plus de temps à donner les résultats escomptés. Les nouveaux OPC n'offrent aux investisseurs que des historiques de rendement relativement récents et pourraient ne pas attirer suffisamment d'actifs pour réaliser des gains d'efficience au niveau des placements et des opérations. Si un petit ou nouvel OPC ne réussit pas à atteindre ses objectifs ou stratégies de placement, cela aura des répercussions sur son rendement, et les rachats qui s'ensuivront pourraient commander des frais d'opérations plus élevés pour l'OPC et/ou des incidences fiscales pour les investisseurs.

### Risque associé à l'imposition

Chacun des Fonds devrait être admissible à tout moment important à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la Loi de l'impôt. Si un Fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt ou cesse de l'être, les incidences fiscales décrites à la rubrique « Incidences fiscales » pourraient être considérablement plus importantes et défavorables à certains égards. Par exemple, si un Fonds n'est pas ou n'est plus admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (et n'est pas un placement enregistré), les parts du Fonds ne seront pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés pour l'application de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt impose des pénalités aux rentiers d'un REER ou d'un FERR, aux titulaires d'un CELI ou d'un REEI, ou au souscripteur d'un REEE (chacun étant défini ci-après) en cas d'acquisition ou de détention de placements non admissibles.

Dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, le Fonds de lingots d'or Mackenzie traitera les gains (ou les pertes) qui résultent de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital (ou des pertes en capital) ou, selon les circonstances, inclura le plein montant dans son revenu (ou le déduira de son revenu). L'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a exprimé l'opinion que les gains (ou les pertes) des fiducies de fonds commun de placement qui résultent d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités, aux fins de l'impôt, comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital. Cependant, le traitement dans chaque cas

particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de toutes les circonstances pertinentes.

Si une opération des fonds, y compris du Fonds de lingots d'or Mackenzie, est déclarée au titre de capital mais qu'il est déterminé par la suite qu'elle devait être déclarée au titre de revenu, le revenu net du fonds aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions aux porteurs de parts pourraient augmenter. Une telle révision par l'ARC pourrait faire en sorte que le fonds soit tenu responsable des impôts, des taxes, y compris des retenues d'impôt non versées sur des distributions antérieures faites aux porteurs de parts qui n'étaient pas résidents du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt au moment de la distribution. Cette responsabilité éventuelle pourrait diminuer la VL des parts, la VL par part et/ou le cours des parts.

Rien ne garantit que l'ARC consentira au traitement fiscal adopté par le Fonds dans ses déclarations de revenus. L'ARC pourrait soumettre le Fonds à une nouvelle cotisation qui ferait en sorte que ce dernier doive payer de l'impôt ou que la partie imposable des distributions considérées comme des distributions versées aux porteurs de titres soit plus élevée. Aux termes d'une nouvelle cotisation de l'ARC, le Fonds pourrait être tenu responsable des impôts qui n'ont pas été retenus sur les distributions déjà versées aux porteurs de titres non résidents, ce qui pourrait réduire la VL des parts du Fonds.

## Risque associé à la reproduction d'une référence

Certains OPC peuvent investir la quasi-totalité de leurs actifs dans un ou plusieurs autres fonds. Cette situation se produit si l'OPC détient des titres émis par un autre fonds (un « **Fonds sous-jacent** »).

Le rendement d'un OPC qui effectue des placements dans un Fonds sous-jacent peut différer du rendement du ou des fonds dans lesquels il investit de la façon suivante :

- les frais et charges de l'OPC peuvent différer des frais et charges du ou des fonds dans lesquels il investit;
- il peut y avoir un délai entre la date à laquelle l'OPC émet les titres à ses investisseurs et la date à laquelle l'OPC investit dans d'autres fonds;
- plutôt que d'investir dans d'autres fonds, l'OPC peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de répondre à des demandes de rachat anticipé.

## MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS

<p><b>Gestionnaire</b> Corporation Financière Mackenzie 180, rue Queen Ouest Toronto (Ontario) M5V 3K1</p>	<p>Nous gérons l'ensemble des activités de chaque Fonds, notamment le choix de l'équipe de gestion de portefeuille pour le portefeuille de chaque Fonds, la prestation des services de comptabilité et d'administration à chaque Fonds et la promotion des ventes des parts de chaque Fonds par l'intermédiaire de conseillers financiers indépendants dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada.</p>
<p><b>Fiduciaire</b> Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)</p>	<p>Chacun des Fonds est constitué en fiducie d'investissement à participation unitaire. Lorsque vous effectuez un placement dans les Fonds, vous achetez des parts de la fiducie. Le fiduciaire détient le titre de propriété réel à l'égard des liquidités et des titres détenus par les Fonds en question en votre nom.</p>
<p><b>Gestionnaire de portefeuille</b> Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)</p>	<p>En notre qualité de gestionnaire, nous assumons la responsabilité ultime des services de gestion de portefeuille que nous prodiguons directement, sauf indication contraire, aux Fonds.</p> <p>Certains Fonds ont retenu les services d'un sous-conseiller que nous nommons, afin de bénéficier de leurs conseils pour une partie ou la totalité de leur portefeuille. Lorsqu'un sous-conseiller a été nommé, son nom est mentionné à la rubrique « <b>Précisions sur le fonds</b> » de la partie B.</p> <p>Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller prend les décisions concernant l'achat et la vente de titres pour le portefeuille d'un Fonds.</p> <p>Aux termes des lois sur les valeurs mobilières, nous sommes tenus de vous informer que, si les services de gestion de portefeuille sont fournis par un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller situé à l'étranger, il peut être difficile de faire valoir tout droit légal contre eux, étant donné que la totalité ou une partie substantielle de leurs actifs sera vraisemblablement détenue hors du Canada. Le sous-conseiller Mackenzie Investments Corporation est situé à l'extérieur du Canada. Les sous-conseillers internationaux ne sont pas assujettis à la législation sur les valeurs mobilières canadiennes, notamment en ce qui a trait aux compétences, au capital, aux assurances, à la tenue de registres, à la séparation des fonds et des titres, aux relevés de compte et aux portefeuilles. Nous sommes responsables des avis au sujet des placements donnés aux Fonds Mackenzie par les sous conseillers internationaux.</p>
<p><b>Dépositaire</b> Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») Toronto (Ontario)</p>	<p>Sauf indication contraire, le dépositaire a la garde des parts détenues dans le portefeuille de chacun des Fonds.</p>
<p><b>Agent chargé de la tenue des registres</b> Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)</p>	<p>En tant qu'agent chargé de la tenue des registres, nous effectuons un suivi à l'égard des porteurs de parts des Fonds, traitons les ordres de souscription, d'échange et de rachat et émettons des états de compte aux investisseurs de même que des renseignements aux fins des déclarations annuelles d'impôt.</p>

## MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS

<b>Auditeur</b> Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Toronto (Ontario)	L'auditeur audite les états financiers annuels de chaque Fonds et indique s'ils présentent avec fidélité l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière.
<b>Mandataires d'opérations de prêt de titres</b> CIBC Toronto (Ontario) Bank of New York Mellon New York (New York)	CIBC et Bank of New York Mellon agissent à titre de mandataires d'opérations de prêt de titres des Fonds qui effectuent des opérations de prêt de titres.
<b>Comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie</b>	<p>Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds Mackenzie est chargé d'étudier les politiques et les procédures écrites de Mackenzie en matière de conflits d'intérêts, et de formuler des commentaires à leur égard, ainsi que d'examiner et, dans certaines circonstances, de régler des dossiers de conflits d'intérêts. Ce mandat comprend l'examen des avoirs qu'un Fonds détient dans des sociétés apparentées, ainsi que des opérations de souscription et de vente effectuées dans de telles sociétés. Le CEI peut également approuver certaines opérations de fusion visant l'un des Fonds ou le remplacement des auditeurs d'un des Fonds. Le consentement des investisseurs n'est pas nécessaire dans de telles circonstances, mais les investisseurs du Fonds concerné recevront un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de toute fusion ou de tout remplacement des auditeurs. À l'heure actuelle, le CEI est composé des trois membres suivants : Robert Hines (président), George Hucal et Scott Edmonds.</p> <p>Tous les membres du CEI sont indépendants de nous, des Fonds Mackenzie et des personnes qui ont un lien avec nous. Le CEI produit au moins chaque année un rapport sur ses activités qu'il remet aux investisseurs. Ce rapport est présenté sur le site Web de Mackenzie, à l'adresse <a href="http://www.placementsmackenzie.com">www.placementsmackenzie.com</a>. Il est également possible de l'obtenir gratuitement en présentant une demande par écrit à l'adresse électronique <a href="mailto:service@mackenzieinvestments.com">service@mackenzieinvestments.com</a>.</p> <p>De plus amples renseignements sur le CEI sont donnés dans la notice annuelle.</p>

## FONDS DE FONDS

Aux termes du Règlement 81-102, un OPC peut placer la totalité ou une partie de ses actifs dans un Fonds sous-jacent.

Nous pouvons exercer les droits de vote afférents aux titres d'un Fonds sous-jacent appartenant à un Fonds, à condition que nous ne gérons pas le Fonds sous-jacent en question. Si nous ou l'une des sociétés qui a un lien avec nous ou qui fait partie du même groupe que nous gérons un Fonds sous-jacent, nous ne serons pas autorisés à exercer de droit de vote afférent aux titres d'un Fonds sous-jacent détenus par un Fonds, mais déciderons s'il est dans votre intérêt de vous permettre d'exercer ces droits de vote vous-même. En règle générale, nous jugerons que ce n'est pas dans votre intérêt lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Cependant, si nous jugeons que l'exercice du droit de vote est dans votre intérêt, nous vous demanderons de nous donner des directives sur la façon d'exercer le droit de vote relatif à votre part proportionnelle des titres des Fonds sous-jacents appartenant au Fonds et voterons en conséquence. Nous n'exercerons le droit de vote qu'en proportion des titres du Fonds sous-jacent à l'égard desquels nous avons reçu des directives.

## SOUSCRIPTIONS, ÉCHANGES ET RACHATS

### Fonds et séries

Chaque Fonds a droit au rendement global (y compris les gains réalisés et non réalisés) dégagé par les actifs de son portefeuille, déduction faite de certains frais et charges.

### Séries de parts

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts de chaque série. Les Fonds peuvent offrir de nouvelles séries, ou cesser d'offrir des séries existantes, en tout temps, sans vous en aviser et sans avoir à obtenir votre approbation. Les frais de chacune des séries de chaque Fonds sont comptabilisés séparément et une VL distincte est calculée pour les parts de chaque série. Même si l'argent que d'autres investisseurs et vous affectez à la souscription de titres et aux dépenses afférentes à toute série est comptabilisé par série dans les registres administratifs de votre Fonds, les actifs de toutes les séries de votre Fonds sont regroupés pour créer un seul portefeuille aux fins de placement.

Il y a actuellement 23 séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié, notamment les séries A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, G, I, O, PW, PWR, PWFB, PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, PWX5, PWX8, R, T5 et T8. Les séries offertes par chaque Fonds aux termes du présent prospectus simplifié sont précisées à la page couverture et à la partie B de chaque Fonds. La mise de fonds

minimale et les critères d'admissibilité pour la souscription de titres de séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont présentés en détail ci-après.

Certains Fonds offrent des séries additionnelles aux termes de prospectus simplifiés distincts. Certains Fonds ont des séries qui n'acceptent aucune nouvelle souscription. Ces séries ne figurent généralement pas à la page couverture ni dans la partie B d'aucun Fonds et elles ne sont pas offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

### Critères d'admissibilité et de convenance associés aux séries

Des exigences quant à la mise de fonds minimale sont associées à chacune des séries. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale et aux placements subséquents** ».

Outre la mise de fonds minimale, le tableau suivant indique les caractéristiques particulières que comporte un placement dans chacune des séries (votre conseiller financier est en mesure de bien vous conseiller pour choisir la série qui vous convient le mieux) et donne d'autres renseignements sur les critères d'admissibilité que vous devez satisfaire avant de souscrire des titres de l'une ou l'autre des séries. Mackenzie ne surveille pas la convenance de toute série en particulier du Fonds pour vous, y compris les parts que vous détenez par l'entremise d'un compte de courtage réduit.

SÉRIES	CONVENANCE SUGGÉRÉE	AUTRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Titres des séries A, T5 et T8	Investisseurs qui sont des particuliers; les T5 et T8 sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Aucun.
Titres de série AR	Investisseurs qui sont des particuliers et participent à un régime enregistré d'épargne-invalidité offert par Placements Mackenzie (« REEI Placements Mackenzie »).	Offerts exclusivement si vous souscrivez ces titres dans le cadre de votre compte REEI Placements Mackenzie.
Titres de série D	Investisseurs qui sont des particuliers.	Offerts exclusivement si votre courtier nous a transmis une confirmation indiquant que vous investissez au moyen d'un compte de courtage réduit ou de tout autre compte approuvé par nous et si votre courtier a conclu avec nous une convention relative au placement de ces parts.
Titres des séries F, F5 et F8	Investisseurs qui sont des particuliers; les séries F5 et F8 sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Offerts exclusivement si votre courtier a confirmé que vous participez à un programme de comptes intégrés ou de services tarifés que le courtier parraine, si vous payez des frais reposant sur l'actif plutôt que des courtages sur chaque opération et si votre courtier a conclu avec nous une entente relative au placement de ces parts. Ces parts sont également offertes à nos employés et à ceux de nos filiales*, à nos administrateurs et, à notre appréciation, aux anciens employés de nos filiales.
Titres des séries FB et FB5	Investisseurs qui sont des particuliers; la série FB5 est conçue pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.	Offerts exclusivement si vous négociez avec votre courtier des honoraires de service-conseil, qui sont précisés dans une convention relative aux titres des séries FB et FB5 conclue avec nous et si votre courtier a conclu avec nous une convention relative au placement de ces parts.
Titres de série G	Investisseurs qui sont des particuliers et qui participent à un régime collectif.	Offerts exclusivement au moyen d'un régime enregistré d'épargne-retraite, d'un régime de participation différée aux bénéficiaires, d'un compte d'épargne libre d'impôt ou de tout autre régime d'épargne-retraite collectif (un « régime collectif »). À tout moment et à notre seule appréciation, nous pouvons permettre la souscription de titres de cette série à d'autres types de régimes collectifs.
Titres de série I	Investisseurs qui sont des particuliers et qui participent à un régime collectif admissible (« titres de série I pour les régimes collectifs admissibles »).	Offerts exclusivement au moyen d'un régime collectif admissible, qui est un régime collectif, autorisé par nous, dont les actifs sont d'au moins 10 000 000 \$.
Titres de série O	Les investisseurs qui participent au service d'architecture de portefeuille ou au service d'architecture ouverte de Mackenzie et certains investisseurs institutionnels; les clients qui sont des particuliers peuvent détenir des titres de série O par l'intermédiaire d'un compte tenu auprès d'un courtier aux termes d'une convention distincte conclue avec ce courtier.	Offerts exclusivement si vous avez conclu une entente avec nous en vue de la mise sur pied d'un compte pour les titres de série O, laquelle entente précisera les frais qui s'appliquent à votre compte. Ces titres sont également offerts à certains de nos employés et des employés de nos filiales et, à notre appréciation, à des anciens employés et aux membres de la famille d'anciens employés et d'employés actuels.

SÉRIES	CONVENANCE SUGGÉRÉE	AUTRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Titres des séries PW, PWT5 et PWT8	Certains investisseurs bien nantis qui participent à notre Programme Patrimoine privé; la série PWT5 et la série PWT8 sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.  Ces investisseurs ont habituellement des placements importants dans les Fonds et peuvent inclure les investisseurs bien nantis, les investisseurs institutionnels, d'autres fonds d'investissement et d'autres investisseurs.	Aucun.
Titres de série PWR	Certains investisseurs bien nantis qui participent à notre Programme Patrimoine privé; la série PWR est conçue pour les investisseurs titulaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité offert par Placements Mackenzie (un « REEI Placements Mackenzie »).	Offerts exclusivement si vous souscrivez ces titres dans le cadre de votre compte REEI Placements Mackenzie.
Titres des séries PWFB et PWFB5	Certains investisseurs bien nantis qui participent à notre Programme Patrimoine privé; la série PWFB5 est conçue pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.  Ces investisseurs ont habituellement des placements importants dans les Fonds et peuvent inclure les investisseurs bien nantis, les investisseurs institutionnels, d'autres fonds d'investissement et d'autres investisseurs.	Offerts exclusivement si vous négociez avec votre courtier des honoraires de service-conseil, qui sont précisés dans une convention relative aux titres des séries PWFB/PWFB5 conclue avec nous et si votre courtier a conclu avec nous une convention relative au placement de ces parts.
Titres des séries PWX, PWX5 et PWX8	Certains investisseurs bien nantis qui participent à notre Programme Patrimoine privé; la série PWX5 et la série PWX8 sont conçues pour les investisseurs qui souhaitent toucher un revenu mensuel.  Ces investisseurs ont habituellement des placements importants dans les Fonds et peuvent inclure les investisseurs bien nantis, les investisseurs institutionnels, d'autres fonds d'investissement et d'autres investisseurs.	Offerts exclusivement si vous négociez avec votre courtier des honoraires de service-conseil, qui sont précisés dans une convention relative aux titres des séries PWX, PWX5 et PWX8 conclue avec nous.

\* Si un employé est le chef des placements ou le gestionnaire de portefeuille principal du Fonds, alors en ce qui concerne les titres de série F, il recevra une remise sur les frais de gestion, comme il est décrit à la rubrique « Frais de gestion » du tableau « Frais et charges payables par les Fonds ». Ainsi, l'employé ne paiera pas de frais de gestion à l'égard des placements qu'il effectue, mais assumera néanmoins sa quote-part des frais d'administration et des charges du fonds attribuables à l'ensemble des investisseurs de série F.

### Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale et aux placements subséquents

À l'heure actuelle, il n'y a aucune mise de fonds initiale minimale pour la série AR. Dans le cas des autres séries, la mise de fonds initiale minimale est indiquée dans le tableau ci-après. **Veuillez prendre note que nous nous réservons le droit d'augmenter, de réduire ou de supprimer l'exigence relative à la mise de fonds initiale minimale applicable à la souscription de titres de toute série des Fonds ou de renoncer à pareille exigence en tout temps.**

Tableau 1 : Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale

Série	Mise de fonds initiale minimale
Parts des séries A, D, F, FB, FB5, G et I	500 \$
Parts des séries F5, F8, T5 et T8	5 000 \$
Parts des séries PW, PWFB, PWFB5, PWR, PWT5, PWT8, PWX, PWX5 et PWX8	100 000 \$
Parts de série O	500 000 \$

Le montant du placement subséquent pour toutes les séries, est de 100 \$ par Fonds, sauf si vous souscrivez des titres par l'intermédiaire d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas le placement ne peut être inférieur à 50 \$ par Fonds.

**Nous nous réservons le droit de modifier ou de renoncer à exiger un placement subséquent minimum pour l'acquisition de l'une des séries des Fonds.**

### Règles sur le regroupement des comptes relativement à la mise de fonds minimale

Dans le but de respecter l'exigence relative à la mise de fonds minimale décrite dans la présente rubrique, chacun des comptes suivants constitue un « compte admissible » :

- votre compte;
- un compte de votre conjoint ou d'un membre de la famille qui réside à la même adresse;
- un compte que vous détenez conjointement avec votre conjoint;

- un compte détenu par vos enfants mineurs à charge;
- un compte détenu par une société dont vous ou votre conjoint détenez plus de 50 % des titres de capitaux propres et à l'égard de laquelle vous ou votre conjoint avez une emprise sur plus de 50 % des actions avec droit de vote;
- le ou les comptes du Programme philanthropique Mackenzie pour lequel ou lesquels vous ou un membre de votre famille qui réside à la même adresse que vous agissez comme donateur.

Dans le cas des parts de série O, vous pouvez combiner la valeur d'au plus deux comptes admissibles, à l'exception de la valeur de l'un de nos fonds distincts détenue dans ces comptes, pour respecter l'exigence de mise de fonds minimale. Si un tel regroupement fait en sorte que vous respectez l'exigence relative à la mise de fonds initiale minimale, vous pourriez acquérir les titres de ces séries pour n'importe quel de vos comptes admissibles, pourvu que vous répondiez à toutes les autres exigences d'admissibilité de ces séries.

Pour les parts des séries PW, PWR, PWF, PWFB, PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, PWX5 et PWX8 (collectivement, les « **séries Patrimoine privé** » et dont certaines sont offertes dans le cadre d'un prospectus simplifié distinct), si vous investissez plus de 100 000 \$ dans des parts de Fonds Mackenzie pour vos différents comptes admissibles, nous pouvons ne pas exiger la mise de fonds initiale minimale à l'égard d'une série Patrimoine privé des Fonds. Il vous incombe de vous assurer que votre courtier a connaissance de tous les comptes admissibles qui doivent être liés aux fins de l'admissibilité à la réduction de la mise de fonds initiale minimale. Nous lierons vos comptes admissibles seulement lorsque votre conseiller nous aura communiqué les renseignements concernant vos comptes admissibles. En général, ni Mackenzie ni votre conseiller ne sont individuellement habilités à décider des comptes qui doivent être liés. Nous lierons néanmoins automatiquement les comptes appartenant à un particulier si ces comptes sont associés à une adresse identique et à un même numéro de représentant de courtier. Donc, si vous disposez de deux comptes ou plus auprès d'un même conseiller, et pourvu que votre conseiller tienne ces comptes auprès d'un même représentant de courtier, nous lierons automatiquement ces comptes. **Les comptes ne seront pas automatiquement regroupés si vous détenez des Fonds auprès de plus d'un conseiller ou d'un courtier.** Par exemple, si vous détenez également des Fonds Mackenzie dans un compte de courtage réduit, celui-ci ne sera pas automatiquement regroupé à un compte que vous avez auprès de votre conseiller.

### Non-respect des exigences relatives à la mise de fonds minimale

Le tableau qui suit précise les échanges ou les rachats auxquels nous pouvons procéder si la valeur marchande de votre placement dans une série devient inférieure à la mise de fonds minimale parce que vous avez fait racheter des parts :

Tableau 2

Si vous avez effectué un placement dans cette série :	Nous pourrions racheter votre placement ou l'échanger contre cette série :
Séries A, D, F, F5, F8, FB, FB5, G, I, T5 et T8 <sup>1</sup>	Nous pouvons racheter vos parts, fermer le compte et vous rendre le produit du rachat.
Série O <sup>1</sup>	Série PWX, si la série est offerte; autrement, série A.
Séries PWX, PWX5 et PWX8 des Fonds <sup>1</sup>	Série A, T5 ou T8, si la série est offerte, selon le cas.
Séries PW, PWT5 et PWT8 des Fonds	Série A, T5 ou T8, selon le cas.
Série PWR	Série AR
Séries PWFB et PWFB5 des Fonds	Série FB ou FB5, selon le cas.

<sup>1</sup> L'échange ou le rachat pourra seulement être traité suivant un préavis de 30 jours de notre part.

**Vous devez savoir que le taux des frais de gestion et celui des frais d'administration facturés sur les parts de la série que vous avez échangées peuvent être plus élevés que ceux qui sont facturés sur les parts de la série dans laquelle vous aviez d'abord investi.** Vous devriez discuter avec votre conseiller financier ou votre courtier de la possibilité de procéder à d'autres placements dans votre compte pendant la période de préavis afin que le statut de votre placement puisse être maintenu. Nous ne procéderons pas à l'échange ou au rachat de votre placement ni ne vous demanderons d'accroître votre mise de fonds jusqu'à concurrence du montant minimal requis si la mise de fonds du compte s'établit en dessous de ce seuil en raison d'une chute de la VL et non d'un rachat de vos parts.

### Non-respect des critères d'admissibilité

Le tableau qui suit précise les échanges que nous pouvons traiter si vous n'êtes plus autorisé à détenir des parts de série D, F, F5, F8, FB, FB5, PWFB ou PWFB5 parce que, selon le cas, vous ne participez plus à un programme de comptes intégrés ou de services tarifés que le courtier parraine, vous ne versez plus d'honoraires de service-conseil négociés à votre courtier ou vous ne détenez plus vos parts par l'intermédiaire de comptes de courtage réduit.

Tableau 3

Si vous avez effectué un placement dans cette série :	Nous pourrions racheter votre placement ou l'échanger contre cette série :
Série D, F, FB ou PWFB	Série A
Série F5, FB5 ou PWFB5	Série T5
Série F8	Série T8

Si vous n'êtes plus admissible à un REEI Placements Mackenzie et n'êtes donc plus autorisé à détenir des parts de série AR, nous pouvons racheter vos parts et transférer le produit payable au bénéficiaire. Si une demande de transfert du produit net (déduction faite du montant de retenue) à un autre type de compte est reçue, les parts de série AR seront rachetées et le produit sera transféré aux parts de série A du Fonds au nom du bénéficiaire. Le montant de retenue correspond au montant total des subventions et des obligations reçues du gouvernement au cours des 10 dernières années. Si vous demandez un rachat avant cette période, le montant de retenue doit être remboursé au gouvernement.

En ce qui concerne les parts de série G, si vous ne participez plus à un régime collectif ou que votre courtier ne veut plus vendre des parts de cette série, vous ne pourrez plus souscrire de parts de cette série ni échanger des parts contre d'autres parts de série G. En ce qui concerne les parts de série I, si vous ne participez plus à un régime collectif admissible, vous ne pourrez plus souscrire de parts de cette série ni échanger des parts contre d'autres parts de série I.

### Modification des exigences relatives à la mise de fonds minimale ou des critères d'admissibilité des séries

Nous pouvons modifier à tout moment les exigences relatives à la mise de fonds minimale ou les conditions d'admissibilité applicables aux investisseurs éventuels des différentes séries de parts.

Nous pouvons racheter vos parts, sans préavis, si nous jugeons, à notre appréciation :

- que vous effectuez des opérations à court terme inappropriées ou excessives;
- que vous êtes devenu un résident, au sens des lois sur les valeurs mobilières ou des lois fiscales applicables, d'un territoire étranger où le fait de résider à l'étranger peut avoir une incidence défavorable sur le plan juridique, réglementaire ou fiscal pour un Fonds;
- qu'il est dans l'intérêt du Fonds de le faire.

Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes subies associées au rachat de parts d'un Fonds, dans la mesure où elles découlent de l'exercice de notre droit d'échange ou de rachat de vos titres.

### Séries donnant droit à un revenu régulier

Certaines séries (chacune, une « **série assortie d'une distribution à taux fixe** ») conviennent particulièrement aux investisseurs qui désirent toucher des liquidités mensuelles régulières. Chaque série assortie d'une distribution à taux fixe offerte par un Fonds est

identifiée par un astérisque (\*) dans le tableau « **Précisions sur le fonds** » dans la partie B.

Pour chaque série assortie d'une distribution à taux fixe, le montant de la distribution mensuelle correspondra à la VL par titre de la série en question au dernier jour de l'année civile précédente (ou à la date de création de la série, si la série a été créée pendant l'année civile en cours), multipliée par le taux de distribution applicable à cette série et divisée par 12. **Les taux de distribution peuvent être rajustés à l'occasion à notre appréciation. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement du Fonds ou au rendement de son portefeuille.**

Les distributions mensuelles que vous recevez à l'égard d'une série assortie d'une distribution à taux fixe seront réinvesties, sans frais, dans des parts additionnelles de la série en question, à moins que vous n'ayez choisi à l'avance de les recevoir en espèces. Vous pouvez personnaliser le montant de la distribution mensuelle que vous recevez en espèces en participant à notre service de remboursement flexible. Vous ne pouvez choisir de recevoir ces distributions en espèces si vous détenez vos parts dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie, sauf si ce régime enregistré est un CELI, auquel cas vous pouvez demander que ces distributions soient versées à partir du CELI. Les titres des Fonds que vous obtenez suivant le réinvestissement de distributions sur des parts d'une série assortie d'une distribution à taux fixe peuvent faire l'objet de frais de rachat si vous avez souscrit les parts du Fonds selon un mode de souscription avec frais d'acquisition différés (défini ci-après). Le taux des frais de rachat applicable dépendra de la date initiale à laquelle vous avez souscrit les parts de la série assortie d'une distribution à taux fixe en question. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » ci-après pour obtenir plus de renseignements concernant les modes de souscription avec frais d'acquisition différés.

### Souscriptions, rachats et échanges de parts des Fonds

Vous pouvez souscrire des parts des Fonds ou demander un échange par l'intermédiaire de votre conseiller financier ou courtier. Vous pouvez faire racheter les parts des Fonds par notre intermédiaire ou l'intermédiaire de votre conseiller financier ou courtier. Le conseiller financier ou courtier que vous choisissez est votre mandataire; il vous fera des recommandations de placement qui correspondent à votre tolérance au risque et à vos objectifs de rendement et passera des ordres de souscription, d'échange et de rachat pour votre compte. Nous ne sommes pas responsables des recommandations que vous fait votre conseiller financier et nous sommes autorisés à nous fier aux directives que nous aura transmises votre conseiller financier ou votre courtier, de façon électronique ou autre, sans les valider auprès de vous.

Si nous recevons votre ordre avant 16 h (heure de Toronto) un jour où la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») est ouverte (un « **jour de bourse** »), nous le traiterons selon la VL calculée plus tard ce jour-là. Autrement, nous le traiterons selon la VL calculée le jour de bourse suivant. Nous pouvons traiter les ordres de souscription avant cela, si la TSX ferme plus tôt. (Les ordres reçus après une fermeture prématurée seront traités le jour de bourse suivant.)

Nous calculons la VL de chacun des Fonds à la fermeture de la TSX, chaque jour de bourse. Nous calculons une VL distincte pour chaque série de parts de chacun des Fonds en :

- **additionnant** la quote-part des liquidités, des titres en portefeuille et de tous les autres actifs du Fonds attribués à cette série;
- **soustrayant** les dettes applicables à cette série de parts (ce qui comprend la quote-part des dettes communes attribuables à cette série et les dettes attribuables directement à la série);
- **divisant** l'actif net par le nombre total de parts de cette série détenues par les investisseurs.

Nous devons recevoir les documents appropriés et le paiement pour les parts souscrites dans les deux (2) jours de bourse qui suivent votre ordre de souscription. Nous sommes en droit de refuser tout ordre de souscription, mais seulement si nous le faisons au plus tard un (1) jour après l'avoir reçu. En cas de refus d'un ordre, nous rendrons immédiatement à votre courtier tous les fonds qui l'accompagnaient, sans intérêts.

Si nous avons reçu votre paiement, mais que les documents qui l'accompagnent sont incomplets, nous investirons la somme dans des parts de série SC du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie (offertes dans le cadre d'un prospectus simplifié distinct), à moins que votre compte ne soit un REEI Placements Mackenzie, auquel cas nous investirons cette somme dans des parts de série AR du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie.

Une fois que nous aurons été informés du nom du ou des Fonds Mackenzie que vous avez sélectionnés et reçu vos instructions en bonne et due forme, ce placement sera alors échangé contre des titres du ou des Fonds Mackenzie que vous aurez choisis, sans frais supplémentaires, à la VL de ce ou de ces Fonds Mackenzie à la date de l'échange.

Nous offrons quatre modes de souscription principaux

- le mode de souscription avec frais d'acquisition (« **SFA** »);
- le mode de souscription avec frais modérés 2 (« **FM2** »);
- le mode de souscription avec frais modérés 3 (« **FM3** »);
- le mode de souscription avec frais de rachat (« **SFR** »).

Le mode de souscription avec frais modérés 2, le mode de souscription avec frais modérés 3 et le mode de souscription avec frais de rachat sont des modes de souscription « **avec frais d'acquisition différés** ». Le tableau ci-après indique les options de souscription offertes par série.

Tableau 4

Série	SFA	FM2	FM3	SFR
A, AR, T5* et T8	✓	✓	✓	✓
Toutes les autres séries	✓			

\* Le mode FM2 n'est pas offert à l'égard des séries A, AR, T5 et T8 du Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie.

Vous pouvez être tenu de payer des frais de rachat à l'égard des parts des séries A, AR, T5 ou T8 que vous avez souscrites selon l'un des modes de souscription avec frais d'acquisition différés qui figurent dans le tableau qui précède. Les frais de rachat correspondent à un pourcentage de la valeur de votre placement au moment du rachat et les pourcentages sont dégressifs, selon les taux des frais de rachat indiqués aux rubriques « **Mode de souscription avec frais de rachat** », « **Mode de souscription avec frais modérés 2** » et « **Mode de souscription avec frais modérés 3** » du tableau « **Frais et charges directement payables par vous** », qui se trouve à la rubrique « **Frais et charges** » du présent document.

Nous pouvons renoncer à ces frais de rachat à notre appréciation, dans les cas suivants :

- les frais sont engagés en raison de circonstances personnelles imprévues et extraordinaires se rapportant au règlement d'une succession;
- vous faites racheter vos parts de série AR parce que vous n'êtes plus admissible à un REEI Placements Mackenzie ou parce que vous êtes décédé et que le produit intégral du rachat est utilisé pour souscrire une série différente d'un Fonds selon le mode de souscription avec frais d'acquisition.

Si vous faites racheter des parts des séries A, AR, T5 ou T8 qui ont été souscrites selon un mode de souscription avec frais d'acquisition différés et qui ont été échangés contre des titres d'un autre Fonds Mackenzie, le taux de rachat applicable est établi en fonction de la date à laquelle les parts initiales ont été souscrites, afin de réduire vos frais de rachat. Si, toutefois, vous faites racheter des parts de série AR souscrites selon un mode de souscription avec frais d'acquisition différés au moyen d'un régime de placement à intervalles réguliers (comme un PPA), et que vos parts de série AR ont été échangées contre une autre série, actuellement, le taux des frais de rachat peut être déterminé sur une base annuelle de sorte que, chaque année où vous étiez propriétaire de la série initiale, nous pouvons présumer que la date de votre première souscription de la série au cours de cette année est la « date de souscription initiale » de toutes les séries souscrites au cours d'une telle année.

Si vous détenez des parts des séries A, T5 ou T8 qui ont été souscrites selon un mode de souscription avec frais d'acquisition différés (et si ces parts n'ont pas été souscrites dans le cadre de notre Programme philanthropique), nous les échangerons automatiquement contre des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition du même Fonds, le deuxième vendredi du mois suivant l'expiration du délai prévu dans le barème des frais de rachat, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le paragraphe suivant. Dans tous les cas où nous échangerons vos titres contre des titres de la même série, vos frais de gestion demeureront inchangés. Si, à l'expiration de votre calendrier de rachat, vous préférez que ces parts soient échangées contre des titres d'une série à services tarifés, vous pouvez utiliser notre **programme d'échange systématique entre des séries avec frais d'acquisition différés et des séries à services tarifés**. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Services facultatifs** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur ce service.

Advenant un échange automatique par lequel vous obtenez des titres assortis du mode de souscription avec frais d'acquisition, la commission de suivi versée à votre courtier correspondra à celle indiquée à la rubrique « **Courtages** » du présent document. Veuillez noter que la commission de suivi facturée pour l'échange, comme il est indiqué à la rubrique « **Rémunération des courtiers** », aurait de toute façon augmentée puisque, en règle générale, la commission de suivi augmente automatiquement une fois écoulé le délai prévu dans le barème des frais de rachat pour s'établir au montant équivalent de la commission de suivi versée à l'égard du mode de souscription avec frais d'acquisition du Fonds applicable.

Nous effectuerons cet échange sans frais.

Si vous êtes un porteur de parts des séries A, AR, T5 ou T8 d'un Fonds souscrites selon un mode de souscription avec frais d'acquisition différés, vous pouvez faire racheter, chaque année civile, sans payer de frais de rachat (le « **rachat sans frais** »), à concurrence des proportions suivantes :

- jusqu'à 10 % de la valeur marchande des parts d'un Fonds que vous déteniez le 31 décembre de l'année civile précédente; plus
- jusqu'à 10 % du coût des parts de ces séries de ce Fonds que vous avez souscrites au cours de l'année civile avant la date de l'ordre de rachat; moins
- toute distribution ou tout dividende en espèces provenant du Fonds que vous avez reçu sur des parts de ces séries au cours de l'année.

Si la somme des rachats sans frais et des dividendes ou des distributions en espèces reçus est supérieure à ce qui est prévu aux termes du régime de rachat sans frais au cours d'une année donnée, l'excédent sera reporté pour réduire le montant prévu aux termes de ce régime l'année suivante. Vous ne pouvez reporter toute partie inutilisée du régime de rachat sans frais sur une année ultérieure. Certains investisseurs ne sont pas admissibles au régime de rachat sans frais s'ils ont échangé contre des parts des Fonds des parts d'autres Fonds Mackenzie qui ne sont pas assorties d'un droit de rachat sans frais. Veuillez consulter le prospectus simplifié et la notice annuelle des Fonds Mackenzie souscrits à l'origine pour déterminer si vous êtes admissible.

Le mode de souscription que vous choisissez a une incidence sur les frais d'acquisition que vous paierez ou que nous paierons à votre courtier, le cas échéant, et sur le montant de toute commission ou de toute autre rémunération que nous lui versons. Veuillez vous reporter aux tableaux à la rubrique « **Frais et charges** » ainsi qu'à la rubrique « **Rémunération des courtiers** » du présent document.

Nous appliquons les principes suivants pour réduire les frais de rachat imposés à l'égard des parts des séries assorties d'une distribution à taux fixe que vous avez souscrites aux termes d'un mode de souscription avec frais d'acquisition différés :

- nous traiterons toujours en premier lieu toute partie inutilisée du régime de rachat sans frais;
- nous rachèterons ensuite les parts que vous avez souscrites en premier lieu;

- nous attribuerons aux parts que vous avez acquises dans le cadre d'un réinvestissement automatique des distributions effectuées par le Fonds la même date d'émission que les titres faisant l'objet du paiement des distributions;
- nous attribuerons aux parts que vous avez échangées contre des parts assorties du même mode de souscription, la même date d'émission que les parts que vous déteniez avant l'échange. Si l'échange n'est pas effectué contre des parts acquises selon le même mode de souscription, les parts échangées porteront la date de l'échange.

Le montant que vous recevrez pour votre ordre de rachat est la prochaine VL du Fonds pour la série de parts qui est établie après la réception en bonne et due forme de votre ordre de rachat. Votre ordre de rachat doit être fait par écrit ou, si vous avez conclu une entente avec votre courtier, par un moyen électronique, par l'intermédiaire de votre courtier. Si vous possédez un certificat de titres, vous devez le présenter au moment de faire votre demande de rachat. Afin de vous protéger contre les fraudes, les rachats qui dépassent un certain montant en dollars nécessitent l'aval de votre signature sur l'ordre de rachat et, le cas échéant, sur le certificat, par une banque, une société de fiducie, un membre d'une bourse reconnue ou tout autre organisme que nous jugeons satisfaisant.

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons ne pas être en mesure de traiter votre ordre de rachat. Cette situation risque le plus de se produire en cas de suspension des opérations à des bourses de valeurs, d'options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % en valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille de ce Fonds ne peuvent être négociés à aucune autre bourse qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour ce dernier. Pendant ces périodes, aucune part du Fonds touchée ne pourra non plus être émise ni échangée. Aux fins de parvenir à cette détermination, le Fonds sera réputé détenir directement les parts détenues par tout Fonds sous-jacent dont le Fonds détient les parts.

Par l'intermédiaire de votre courtier, vous pouvez procéder à des échanges entre des titres d'une série d'un Fonds offerts en vente ou encore échanger des titres d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds Mackenzie, sous réserve des exceptions suivantes :

- vous ne pouvez échanger des titres d'un Fonds contre des titres d'un OPC offert exclusivement aux termes du prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie;
- si vous détenez vos parts dans un REEI Placements Mackenzie, vous ne pouvez échanger vos parts de série AR que contre des parts de série AR d'un autre Fonds.

Vous pouvez également effectuer des échanges entre des titres souscrits selon des modes de souscription différents, conformément à nos politiques et procédures. **Sachez cependant que si vous le faites, vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition ou de rachat supplémentaires.** Afin d'éviter ces frais, vous ne devriez échanger les parts que vous avez souscrites selon un mode de souscription avec frais d'acquisition différés précis que contre des parts souscrites selon le même mode de souscription avec frais d'acquisition différés.

**Vous ne pouvez pas échanger des parts que vous avez souscrites selon le mode de souscription avec frais de rachat contre des parts souscrites selon un mode de souscription avec frais modérés. Vous ne pouvez pas échanger des parts entre les différents modes de souscription avec frais modérés. Vous ne pouvez pas non plus échanger des parts que vous avez souscrites selon un mode de souscription avec frais modérés contre des parts souscrites selon le mode de souscription avec frais de rachat.**

En ce qui concerne les parts souscrites selon le mode de souscription avec frais de rachat, le mode de souscription avec frais modérés 2 et le mode de souscription avec frais modérés 3, vous pouvez envisager d'en échanger un nombre d'une valeur correspondant au montant annuel prévu par le régime de rachat sans frais contre des titres d'un Fonds régis par le mode de souscription avec frais d'acquisition afin de ne pas perdre ce droit, étant donné que le montant annuel prévu par le régime de rachat sans frais ne peut pas être reporté aux années suivantes. Nous n'échangerons des titres régis par le régime de rachat sans frais contre des titres régis par le mode de souscription avec frais d'acquisition que si nous avons reçu des directives précises à ce sujet. Aucun échange ne sera effectué automatiquement.

Votre courtier touche une commission de suivi plus élevée sur les parts souscrites selon le mode de souscription avec frais d'acquisition et, dans la plupart des cas, touchera une commission de suivi plus élevée si vous échangez des parts souscrites selon le mode de souscription avec frais de rachat contre des parts d'une autre série. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Commissions de suivi** » du présent document.

Nous avons créé la série DA et la série DF pour le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie (offertes dans le cadre d'un prospectus simplifié distinct) afin de vous aider à effectuer des placements dans d'autres Fonds au fil du temps au moyen de notre service d'achats périodiques par sommes fixes en une étape. Il est possible d'effectuer des échanges et des rachats partiels de titres des séries DA et DF; toutefois, cela pourrait réduire la durée de votre période initiale d'APSF en une étape de 52 semaines. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Services facultatifs** » du présent document pour obtenir une description complète de ce service.

Nous avons créé les parts de série GP pour le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie (offertes dans le cadre d'un prospectus simplifié distinct) afin de vous aider à effectuer des placements au moyen de notre service GPS. En signant notre formulaire d'acceptation du client GPS lorsque vous souscrivez des parts de série GP du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie, vous nous avez donné ordre, le jour ouvrable suivant votre souscription (et sous réserve de la réception d'une annexe A signée accompagnant votre formulaire d'acceptation du client GPS Mackenzie, le cas échéant), d'échanger automatiquement les parts de série GP contre des parts du Fonds et, s'il y a lieu, d'autres Fonds Mackenzie, constituant votre portefeuille, selon vos critères de répartition cible. Par « **jour ouvrable** », on entend un jour où un Fonds peut accepter des ordres de souscription ou de rachat de parts. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Services facultatifs** » du présent document pour obtenir une description complète de ce service.

Le tableau suivant indique quels sont les échanges imposables dans votre situation si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré.

Tableau 5

Type d'échange	Imposable	Non imposable
Des titres d'une série ou d'un mode de souscription à des titres d'une autre série ou d'un autre mode de souscription du même Fonds		✓
Tous les autres échanges	✓	

### Opérations à court terme

Nous possédons des politiques et des méthodes conçues pour déceler et prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives.

Par opération à court terme inappropriée, nous entendons la souscription et le rachat de titres, y compris l'échange de titres entre les Fonds Mackenzie, effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs des Fonds Mackenzie, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des Fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Par opérations à court terme excessives, nous entendons la souscription et le rachat de titres (y compris l'échange de titres entre les Fonds Mackenzie) effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela peut être préjudiciable aux investisseurs des Fonds.

Les opérations à court terme inappropriées d'investisseurs qui ont recours à une pratique de synchronisation du marché peuvent nuire aux investisseurs d'un Fonds qui n'ont pas recours à une telle pratique en réduisant la VL de leurs parts de ce Fonds. Les opérations à court terme inappropriées et excessives peuvent faire en sorte qu'un Fonds maintienne un niveau anormalement élevé de liquidités ou que son taux de rotation des titres en portefeuille soit anormalement élevé, ce qui, dans les deux cas, est susceptible de réduire le rendement de ce Fonds.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 1 %. Les frais facturés seront versés au Fonds.

Nous prendrons en outre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répéteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment la transmission d'un avis à l'investisseur, l'inscription de l'investisseur ou du compte sur une liste de surveillance, de même que le rejet des ordres de souscription si l'investisseur tente encore d'effectuer de telles opérations et, ultimement, la fermeture du compte.

Pour déterminer si une opération à court terme est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de différents facteurs, dont les suivants :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature du Fonds Mackenzie visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- les circonstances inhabituelles sévissant sur le marché;
- l'évaluation des incidences négatives sur le Fonds Mackenzie et sur nous.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront facturés si le rachat (ou l'échange) :

- porte sur des titres du marché monétaire ou de fonds similaires. Ces Fonds ne comportent pas de frais d'opérations à court terme parce qu'ils sont peu susceptibles d'être exposés aux effets négatifs des opérations à court terme;
- porte sur des titres d'un Fonds sous-jacent et est demandé par un Fonds dans le cadre d'un programme de fonds de fonds ou de tout autre programme analogue;
- se fait dans le cadre de nos programmes de répartition de l'actif, à l'exception des rééquilibrages manuels offerts par notre service GPS;
- se fait dans le contexte de programmes de retraits systématiques;
- porte sur des parts reçues au réinvestissement des revenus ou d'autres distributions;
- est effectué pour acquitter les frais de gestion, d'administration, d'exploitation, les charges du fonds et les honoraires des conseillers afférents aux parts de série FB, de série FB5, de série O, de série PWFB, de série PWFB5, de série PWX, de série PWX5 ou de série PWX8;
- est effectué pour acquitter les frais du Programme philanthropique Mackenzie;
- constitue un rééquilibrage automatique de vos titres dans le cadre de notre service de gestion de portefeuilles supervisée ou de notre service de portefeuille Symétrie qui n'entraînera pas, peu importe les circonstances (à l'exception d'un rééquilibrage manuel), l'imposition de frais pour opérations à court terme.

Dans notre évaluation de ce type d'opérations, nous chercherons toujours à protéger vos intérêts. Les opérations à court terme inappropriées ou excessives peuvent nuire à vos intérêts et à la gestion des placements des Fonds Mackenzie du fait, notamment, qu'elles peuvent diluer la valeur des parts des Fonds Mackenzie, compromettre l'efficacité de la gestion du portefeuille des Fonds

Mackenzie et entraîner une augmentation des frais de courtage et d'administration.

Nous verrons activement à surveiller les opérations effectuées sur nos fonds afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives, mais nous ne pouvons pas garantir que ces opérations seront complètement éliminées. Par exemple, certaines institutions financières peuvent offrir au public des produits d'investissement de rechange composés, en totalité ou en partie, des parts de Fonds Mackenzie. Ces institutions peuvent ouvrir des comptes auprès de nous au nom de différents investisseurs dont l'identité et les opérations ne sont habituellement pas enregistrées dans le système de notre agent des transferts.

**Nous nous réservons le droit de restreindre, de rejeter ou d'annuler, sans préavis, tout ordre de souscription ou d'échange, y compris toute opération à court terme que nous jugeons inappropriée ou excessive.**

## SERVICES FACULTATIFS

### Service de remboursement flexible

Si vous possédez des parts d'une série assortie d'une distribution à taux fixe, vous pouvez participer à notre service de remboursement flexible, qui vous permettra de personnaliser les distributions en espèces mensuelles régulières que vous recevez sur ces parts.

Afin de participer au service de remboursement flexible, vous devez d'abord nous soumettre un formulaire dans lequel vous préciserez les titres de la série assortie d'une distribution à taux fixe dont vous êtes propriétaire et la tranche des distributions mensuelles régulières versées sur ces parts que vous souhaitez recevoir en espèces. Toute distribution qui ne vous est pas versée en espèces sera automatiquement réinvestie.

### Service d'achats périodiques par sommes fixes

Notre service d'achats périodiques par sommes fixes (l'« **APSF** ») consiste en une méthode systématique vous permettant d'investir dans un ou plusieurs Fonds Mackenzie au fil du temps. Toutes les semaines, toutes les deux semaines ou tous les mois, sur une période de six (6) ou de douze (12) mois (la « **période de l'APSF** »), une somme fixe (établie en fonction de vos directives et que vous pouvez modifier à une date ultérieure) sera transférée au moyen du rachat des parts d'un Fonds Mackenzie (désigné « **Fonds initial** ») et de la souscription des parts d'un ou de plusieurs autres Fonds Mackenzie (désignés les « **Fonds cibles** »). Les parts de série AR ne sont pas admissibles pour ce service.

Les transferts systématiques effectués conformément au service APSF seront effectués selon le même mode de souscription, soit le mode de souscription avec frais d'acquisition, le mode de souscription avec frais de rachat, le mode de souscription avec frais modérés 2 ou le mode de souscription avec frais modérés 3. Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront facturés pour les parts ainsi transférées au moyen de ce service.

Le service d'APSF n'est offert qu'aux investisseurs qui ont acquis des parts désignées par notre intermédiaire, à l'occasion, et qui ont rempli les formulaires demandés.

Les échanges préétablis seront réalisés à la VL pertinente des parts à la date de l'opération. Lorsque la date choisie pour l'échange n'est pas un jour de bourse, l'échange sera reporté au prochain jour de bourse.

Lorsque vous mettez fin au service d'APSF, les distributions versées et réinvesties dans des parts du Fonds initial seront automatiquement échangées par le service d'APSF contre des parts du Fonds cible, selon le code du Fonds cible. Un code numérique est assigné à chaque Fonds Mackenzie (le « **code de fonds** »). Ces codes de fonds sont utilisés pour faciliter le traitement des opérations électroniques conformément aux normes du secteur. Si vous avez plus d'un Fonds cible, les parts seront transférées vers le Fonds cible ayant le plus petit numéro de code de fonds. Si vous adhérez à plus d'un programme d'APSF dans le cadre du service de l'APSF et que les périodes de l'APSF se chevauchent, les parts réinvesties du Fonds initial seront échangées contre des parts du Fonds cible à la fin de la dernière période de l'APSF.

Vous pouvez cesser de participer à un programme d'APSF à tout moment précédant une date d'échange prévue, pourvu que nous recevions un avis d'au moins trois (3) jours ouvrables, ou en transférant du Fonds initial la totalité des parts visées par le service.

### Service de gestion de portefeuilles supervisée

Notre service de gestion de portefeuilles supervisée (le « **service GPS** ») est un service de rééquilibrage de portefeuille automatique qui vous permet d'investir des sommes d'argent dans des Fonds Mackenzie selon une répartition cible précise que vous aurez vous-même établie en créant votre portefeuille de placement personnalisé. Nous nous chargerons ensuite de rééquilibrer vos avoirs en fonction de la fréquence et de l'écart que vous aurez choisis afin de vous assurer que les titres de votre portefeuille sont répartis conformément à vos directives initiales. Le rééquilibrage est réalisé en effectuant des échanges de placements parmi les Fonds Mackenzie que vous aurez choisis. Cette opération pourra entraîner le rachat de vos parts et vous faire réaliser un gain en capital ou vous faire subir une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » du présent document.

Sauf quelques rares exceptions, le service s'applique à toutes les séries de tous les Fonds. Si vous le souhaitez, vous pouvez également détenir dans votre compte visé par le service des parts d'autres Fonds Mackenzie et les conserver séparément de celles qui font partie de votre portefeuille de rééquilibrage.

Pour adhérer à ce service, vous devez d'abord remplir et signer notre formulaire d'acceptation du client GPS. En remplissant ce formulaire, vous nous autorisez à surveiller votre portefeuille et à le rééquilibrer à des intervalles de votre choix, qui peuvent être mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (intervalles que vous pourrez établir avec l'aide de votre conseiller financier).

Afin de faciliter les placements liés à ce service, nous avons créé les parts de série GP pour le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie (offertes dans le cadre d'un prospectus simplifié distinct). Une fois que vous aurez adhéré au service, vous pourrez investir dans les Fonds Mackenzie que vous aurez choisis par l'intermédiaire des titres de cette série, sous réserve de l'activation

du service de rééquilibrage de portefeuille. Les parts de série GP pourront être souscrites selon tous les modes de souscription en fonction du mode de souscription que vous préférez, à l'égard des Fonds Mackenzie qui composent votre portefeuille.

Lorsque votre service de rééquilibrage aura été activé, les parts de série GP que vous détenez dans le Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie seront automatiquement échangées (sans frais) et le produit sera réparti entre les différents Fonds Mackenzie que vous aurez décidé d'intégrer dans votre portefeuille.

L'acquisition de parts de série GP ne sert qu'à faciliter la structuration du portefeuille à l'aide de ce service. Si vous souscrivez des titres de série GP et que vous n'avez pas remis votre formulaire d'acceptation du client GPS précisant votre répartition cible et vos préférences relatives au rééquilibrage dans les 30 jours suivant votre placement, nous échangerons vos titres contre des titres d'une série différente du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie comme suit :

- contre des parts de série SC, si vous déteniez vos parts de série GP selon le mode de souscription avec frais d'acquisition;
- contre des parts de série A, si vous déteniez vos parts de série GP selon tout autre mode de souscription.

Le rééquilibrage se produira à la fréquence que vous aurez choisie, à condition que la répartition de vos avoirs dans des fonds, à ce moment-là, soit supérieure à 10 % ou inférieure à 2 % (selon l'écart de rééquilibrage précisé, qui doit être calculé en fonction d'échelons de 0,5 %) de votre répartition cible établie au moment de votre inscription au service. Votre portefeuille sera rééquilibré conformément à l'écart que vous avez choisi de tolérer, et non pas par rapport à la répartition cible.

Si vous faites racheter la totalité de vos titres dans un Fonds Mackenzie qui faisait partie de votre répartition de fonds cible sans nous fournir un formulaire d'acceptation du client GPS modifié, nous rééquilibrerons les Fonds qui restent dans votre portefeuille et répartirons proportionnellement vos avoirs entre les Fonds qui composaient votre répartition cible de fonds au départ lors du prochain rééquilibrage prévu (ce qui comprendra le Fonds dont vous venez juste de faire racheter vos titres).

Vous avez toujours la possibilité de modifier votre répartition cible, vos options de rééquilibrage et la fréquence de rééquilibrage de votre portefeuille en nous transmettant ou en transmettant à votre courtier d'autres directives écrites au moyen d'un formulaire d'acceptation du client GPS modifié. Vous pouvez également demander un rééquilibrage manuel de votre portefeuille à l'extérieur de la période de rééquilibrage automatique, et ce, en tout temps. Soyez informé que, dans certains cas, un rééquilibrage manuel peut entraîner des frais d'opérations à court terme. Veuillez vous reporter aux rubriques « **Souscriptions, échanges et rachats** » et « **Opérations à court terme** » du présent document pour obtenir des renseignements sur notre politique relative aux opérations à court terme.

Le service ne comporte aucuns frais distincts. Les frais applicables aux OPC seront exigés. Aucune mise de fonds minimale n'est requise dans le cadre de ce service.

Toutes les conditions du service figurent sur le formulaire d'acceptation du client GPS, formulaire que vous pouvez obtenir auprès de votre courtier ou à l'adresse [www.placementsmackenzie.com](http://www.placementsmackenzie.com).

### Service d'achats périodiques par sommes fixes en une étape

Notre service d'achats périodiques par sommes fixes en une étape (l'« **APSF en une étape** ») consiste en une méthode systématique vous permettant d'investir dans un Fonds au fil du temps. Chaque semaine, nous affecterons 1/52<sup>e</sup> du placement initial que vous avez fait dans des titres de série DA ou de série DF, selon le cas, du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie (offert dans le cadre d'un prospectus simplifié distinct) (le « **Fonds de départ DA/DF** ») au Fonds que vous aurez choisi à l'avance à partir d'une liste de Fonds admissibles (le « **Fonds cible DA/DF** »).

Vous n'avez à remplir aucun formulaire pour adhérer au service APSF en une étape. Avec l'aide de votre conseiller financier, vous n'avez qu'à choisir le code de fonds du titre de série DA ou de série DF du Fonds de départ DA/DF qui correspond à la série du Fonds cible DA/DF dans lequel vous souhaitez investir au cours des 52 semaines suivantes.

Les transferts systématiques effectués conformément au service APSF en une étape seront effectués selon le même mode de souscription auquel les parts de série DA ou de série DF ont été souscrites. Aucuns frais d'opérations à court terme ni aucuns frais d'échange ne seront facturés à l'égard des parts qui sont automatiquement transférées au moyen de ce service.

Les échanges préétablis seront réalisés à la VL pertinente des parts à la date de l'opération. Lorsque la date choisie pour l'échange n'est pas un jour de bourse, l'échange aura lieu le prochain jour de bourse suivant la date d'échange.

Si vous ne souhaitez plus participer au service APSF en une étape, vous devez faire l'échange ou demander le rachat de la totalité de vos parts de série DA ou de série DF, selon le cas. Dans un tel cas, vous pourriez devoir payer des frais d'échange ou de rachat. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Frais et charges directement payables par vous** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

### Service d'architecture ouverte

Si vous respectez l'exigence relative à la mise de fonds minimale pour le service d'architecture de portefeuille (décrit ci après), vous pourriez souhaiter constituer votre portefeuille avec l'aide de votre conseiller financier uniquement. Le cas échéant, nous vous offrons certains services administratifs qui sont offerts dans le cadre du service d'architecture de portefeuille, notamment des relevés personnalisés et des services de supervision du portefeuille, en fonction des instructions fournies par l'investisseur et son conseiller financier.

Votre conseiller financier peut vous fournir des renseignements supplémentaires sur le service d'architecture ouverte. Les frais qui s'appliquent à ce service sont indiqués à la rubrique « **Frais associés au service d'architecture ouverte** » dans le tableau

« **Frais et charges directement payables par vous** » à la rubrique « **Frais et charges** » du présent document.

### Service d'architecture de portefeuille

Le service d'architecture de portefeuille est un service de portefeuille que nous offrons. Nous avons créé un certain nombre de portefeuilles modèles (les « **Portefeuilles modèles** ») composés exclusivement d'une sélection de Fonds Mackenzie. Les Fonds Mackenzie qui composent les Portefeuilles modèles peuvent être des fonds d'actions, des fonds de titres à revenu fixe ou une combinaison de ces deux types de fonds. Il existe des Portefeuilles modèles qui conviennent aux différents horizons de placement et degrés de tolérance au risque des investisseurs. L'utilisation d'un Portefeuille modèle vous offre la possibilité d'investir dans un portefeuille de placements répondant à vos besoins particuliers.

Pour adhérer à ce service, vous devez faire ce qui suit :

- (a) investir au moins 500 000 \$ dans les Fonds Mackenzie, exception faite d'un placement dans les parts de série AR;
- (b) investir au moins 51 % de votre portefeuille dans des parts de série O et/ou une ou plusieurs séries Patrimoine privé.

Vous pouvez regrouper le solde de tous vos comptes admissibles afin de respecter l'exigence relative à la mise de fonds initiale minimale pour ce service.

Dans le cadre de ce service, vous discuterez avec votre conseiller financier afin de définir vos objectifs et votre horizon de placement, ainsi que votre degré de tolérance au risque. À cette fin, nous mettons à votre disposition, ainsi qu'à celle de votre conseiller, un questionnaire spécifique au service d'architecture de portefeuille.

Une fois que vous aurez rempli le questionnaire avec lui, votre conseiller financier étudiera vos réponses, puis vous proposera une pondération de fonds en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe convenant à votre portefeuille. Un Portefeuille modèle obtiendra une exposition aux différentes catégories d'actifs qu'il choisira dans une liste de Fonds recommandés, tout en respectant des fourchettes minimales et maximales précises (les « **fourchettes autorisées** ») pour chaque Fonds. Votre conseiller financier vous proposera ensuite un Portefeuille modèle que vous pourrez examiner.

Votre conseiller financier passera en revue le Portefeuille modèle proposé avec vous et, avec votre approbation, pourra apporter des modifications à la sélection de Fonds, aux fourchettes autorisées et aux pondérations des catégories d'actifs en fonction de sa connaissance de votre situation financière globale et compte tenu de ce qui est jugé approprié pour combler vos besoins en matière de placement et respecter vos exigences. **La responsabilité de cette revue incombe à votre courtier et à votre conseiller financier.** Une fois un Portefeuille modèle accepté, une entente sera conclue entre vous, le courtier, votre conseiller financier et nous dans laquelle figureront le Portefeuille modèle accepté et les modalités suivant lesquelles le Portefeuille modèle sera géré en votre nom. Nous préparerons également l'Énoncé de politique de placement que nous transmettrons à votre conseiller financier, qui vous le remettra afin que vous puissiez l'examiner. Nous préparerons ensuite un plan de répartition des placements

(« **PRP** ») qui indiquera la façon dont vos actifs seront placés dans les divers comptes compris dans votre Portfeuille modèle. Une fois que vous aurez passé en revue le PRP avec votre conseiller financier, votre courtier exécutera les opérations sur les titres d'OPC nécessaires à l'élaboration de votre Portfeuille modèle.

Nous surveillerons votre Portfeuille modèle dans sa forme convenue et rééquilibrerons les avoirs dans les Fonds Mackenzie en fonction des fourchettes autorisées, qui peuvent être ajustées à notre gré. Nous pourrions, de temps à autre, remplacer un Fonds Mackenzie : a) s'il est mis fin à son existence ou s'il se produit un événement semblable qui ne lui permet plus de faire partie du Portfeuille modèle, ou b) si nous jugeons qu'un autre Fonds convient mieux; toutefois, les objectifs et les stratégies de placement des deux Fonds doivent être en grande partie identiques. De plus, nous pouvons modifier les catégories d'actifs et les fourchettes autorisées en vous faisant parvenir un préavis écrit de 60 jours. Tous ces changements seront faits en conformité avec les modalités de l'entente que vous avez conclue. Si vous et votre conseiller financier estimez que l'évolution de votre situation financière ou une variation de votre profil de risque rend nécessaire des modifications à votre Portfeuille modèle, ces modifications seront apportées une fois que vous les aurez autorisées.

Votre conseiller financier peut vous fournir des renseignements supplémentaires sur le service d'architecture de portefeuille. Les frais qui s'appliquent à ce service sont indiqués à la rubrique « **Frais associés au service d'architecture de portefeuille** » dans le tableau « **Frais et charges directement payables par vous** » à la rubrique « **Frais et charges** » du présent document.

### Programmes de prélèvements automatiques

Vous pouvez souscrire régulièrement la plupart des parts de certains Fonds au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (le « **PPA** »). Vous pouvez effectuer des placements toutes les semaines, aux quinzaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an. Chaque placement doit être d'au moins 50 \$ par Fonds. Veuillez demander à votre conseiller financier un formulaire d'autorisation pour mettre sur pied le programme. Aucuns frais administratifs ne s'appliquent à ce service.

Une fois que vous aurez adhéré à un PPA, votre courtier vous enverra un exemplaire complet des aperçus du fonds courants des Fonds ou des autres Fonds Mackenzie ainsi qu'un formulaire d'accord de PPA (un « **formulaire** ») comme il est décrit ci-après. Si vous en faites la demande, vous recevrez également un exemplaire du prospectus simplifié des Fonds.

Vous ne recevrez pas les aperçus du fonds lorsque vous ferez des souscriptions subséquentes aux termes du PPA à moins de les demander au moment de votre souscription initiale ou d'en faire la demande par après. Vous pouvez vous procurer des copies de ces documents à l'adresse [www.placementsmackenzie.com](http://www.placementsmackenzie.com) ou sur le site Internet de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)), auprès de votre courtier, en composant nos numéros sans frais, **1 800 387-0615** (service en français) ou **1 800 387-0614** (service en anglais), ou encore en communiquant avec Mackenzie à l'adresse électronique [service@mackenzieinvestments.com](mailto:service@mackenzieinvestments.com). Nous vous enverrons uniquement un exemplaire mis à jour des aperçus du fonds tous les

ans au moment du renouvellement et de toute modification si vous en avez fait la demande.

Vous avez, en vertu de la loi, un droit de résolution à l'égard d'une souscription initiale de titres des Fonds aux termes du PPA, mais ce droit de résolution ne s'applique pas à toute souscription subséquente de titres des Fonds aux termes du PPA. Toutefois, vous continuerez à bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés aux termes des lois sur les valeurs mobilières, notamment un recours en nullité ou en dommages-intérêts si un aperçu du fonds ou un document intégré par renvoi dans un prospectus simplifié renouvelé contient une déclaration fautive ou trompeuse, que vous ayez ou non demandé les aperçus du fonds.

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PPA ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée moyennant un préavis à cet effet d'au moins dix (10) jours ouvrables.

L'Association canadienne des paiements a mis en œuvre la Règle H1 qui vise à protéger les consommateurs contre les débits non autorisés. Au moment de l'adhésion à un PPA, vous devez recevoir le formulaire ou des documents d'information qui décrivent les modalités du PPA ainsi que les droits de l'investisseur. En adhérant à un PPA, vous êtes réputé :

- renoncer à toute obligation de préavis;
- nous autoriser à débiter votre compte bancaire;
- nous autoriser à accepter des modifications transmises par votre courtier inscrit ou votre conseiller financier;
- convenir de dégager votre institution financière de toute responsabilité si votre demande d'annulation d'un PPA n'est pas respectée, sauf dans le cas d'une négligence grave de la part de l'institution financière;
- convenir qu'une petite partie de vos renseignements seront partagés avec l'institution financière aux fins de l'administration de votre PPA;
- convenir d'être entièrement responsable de tous frais facturés si les débits ne peuvent être effectués en raison d'une insuffisance de provisions ou pour toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable;
- reconnaître que vous avez certains droits et que vous pouvez modifier vos directives en tout temps, en nous faisant parvenir un préavis de dix (10) jours, et que vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur votre droit d'annuler un programme de prélèvements automatiques en communiquant avec votre institution financière ou en visitant le site [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

## Régimes enregistrés

Vous pouvez, par l'intermédiaire de votre courtier, vous prévaloir d'un régime enregistré que nous offrons. Nous offrons les régimes suivants (désignés collectivement les « **régimes enregistrés** ») :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (« **REER** »), y compris :
  - des comptes de retraite immobilisés (« **CRI** »);
  - des régimes d'épargne-retraite immobilisés (« **RERI** »);
  - des régimes d'épargne immobilisés restreints (« **REIR** »);
- des fonds enregistrés de revenu de retraite (« **FERR** »), y compris :
  - des fonds de revenu viager (« **FRV** »);
  - des fonds de revenu de retraite immobilisés (« **FRRRI** »);
  - des fonds de revenu de retraite prescrits (« **FRRP** »);
  - des fonds de revenu viager restreints (« **FRVR** »);
- les comptes d'épargne libre d'impôt (« **CELI** »);
- des régimes enregistrés d'épargne-études (« **REEE** »);
- des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« **REEI** »);
- des régimes de participation différée aux bénéficiaires (« **RPDB** »).

Veillez vous reporter à la rubrique « **Critères d'admissibilité associés aux Fonds** » du prospectus simplifié du Fonds Mackenzie applicable pour obtenir de plus amples renseignements. Veuillez également vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le fiduciaire de nos régimes enregistrés est B2B Trustco.

## Programme d'échange systématique entre des séries avec frais d'acquisition différés et des séries à services tarifés

La participation au programme d'échange systématique entre des séries avec frais d'acquisition différés et des séries à services tarifés vous permet d'échanger régulièrement et de façon systématique des parts acquises selon le mode de souscription FM2, FM3 ou SFR (collectivement, les « modes avec frais d'acquisition différés ») à l'expiration du barème des frais de rachat (les « parts libres ») contre des titres de la série à services tarifés de votre choix (soit les séries F, F5, F8, FB ou FB5, ou, si vous y êtes admissible, les séries PWFB, PWFB5, PWX, PWX5 ou PWX8) (la « **série à services tarifés** »), du même Fonds Mackenzie. Dès votre adhésion au programme, nous échangerons automatiquement vos parts libres contre des parts de la série à services tarifés choisie du même Fonds le deuxième vendredi du mois qui suit la date à laquelle les parts acquises selon le mode avec frais d'acquisition différés deviennent des parts libres. Aucuns frais d'opérations à

court terme ne seront facturés à l'égard des parts ainsi échangées. Cependant, vous devrez peut-être verser des honoraires à votre conseiller financier, lesquels peuvent être négociés avec lui.

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation à ce programme ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins trois (3) jours ouvrables.

## Programme de transferts systématiques

Notre programme de transferts systématiques (le « **PTS** »), vous permet de transférer de l'argent régulièrement et de façon systématique d'un Fonds initial vers un Fonds cible, dans le même compte ou dans autre compte. Le PTS s'applique à la plupart des séries placées aux termes du présent prospectus simplifié. Vous pouvez transférer un montant de votre choix vers un autre fonds toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an, et vous pouvez modifier : a) le Fonds cible; b) la fréquence des transferts; et c) le montant transféré, en nous faisant parvenir un préavis écrit de trois (3) jours ouvrables. **Nous vendrons automatiquement des parts du Fonds initial et affecterons le produit à la souscription de parts du Fonds cible.** Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront facturés à l'égard des parts ainsi échangées. Cependant, vous devrez peut-être verser des honoraires à votre conseiller financier, lesquels peuvent être négociés avec lui. Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables. Lorsque la date choisie pour l'échange n'est pas un jour de bourse, l'échange sera reporté au prochain jour de bourse.

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PTS ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins trois (3) jours ouvrables.

## Programmes de retraits systématiques

Vous pouvez mettre sur pied un programme de retraits systématiques (« **PRS** ») si vous détenez au moins 5 000 \$ dans votre compte. Vous pouvez choisir la fréquence des retraits (soit toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an), ainsi que le montant de chaque rachat. Aucuns frais administratifs ne s'appliquent à ce service. Il n'est pas possible d'adhérer au programme pour certains types de régimes enregistrés et certaines séries de parts. **Veillez prendre note que les retraits réguliers pourraient à la longue épuiser le montant de votre placement si vous n'effectuez pas de souscription supplémentaire dans votre compte.**

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PRS ou y mettre fin à tout moment avant une date de retrait prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins trois (3) jours ouvrables.

Les rachats en dollars américains sont versés par chèque.

## Service de rachat téléphonique

Parfois, il peut s'avérer plus pratique de nous téléphoner directement pour transmettre un ordre de rachat de titres de vos Fonds. Le numéro de téléphone à composer est le **1 800 387-0615** (service en français) ou le **1 800 387-0614** (service en anglais). Votre conseiller financier peut vous remettre notre formulaire de demande du service de rachat téléphonique. **Le service de rachat téléphonique ne peut pas être utilisé pour le rachat des parts détenues dans un régime enregistré ou dans des comptes établis au nom de votre courtier ou d'un autre intermédiaire.** Nous vous recommandons de toujours consulter votre conseiller financier avant de communiquer un ordre de rachat.

Le produit de votre rachat sera transféré électroniquement à votre compte bancaire. Afin de vous protéger et de nous protéger contre les fraudes, dans les cas où le montant des rachats dépasse un

certain plafond, votre signature sur le formulaire d'adhésion doit être avalisée par une banque, une société de fiducie, un membre d'une bourse reconnue ou tout autre organisme que nous jugeons satisfaisant. Aucuns frais supplémentaires ne s'appliquent à l'utilisation du service de rachat téléphonique.

## Mode de règlement en dollars américains

En règle générale, lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds en contrepartie d'espèces, vous devez faire un paiement en dollars canadiens, et lorsque vous recevrez une distribution en espèces sur les parts du Fonds ou que vous les ferez racheter en contrepartie d'espèces, vous recevrez des dollars canadiens. Toutefois, vous pouvez également souscrire les parts suivantes en dollars américains (le « **mode de règlement en dollars américains** »), à moins que vous ne déteniez ces parts dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie :

Tableau 6 : Mode de règlement en dollars américains

FONDS	A	D	F	FB/PWFB	PW	PWX
Fonds de lingots d'or Mackenzie	•	•	•	•	•	
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie	•	•	•	•	•	•

Si vous avez précédemment souscrit des parts d'un Fonds qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus selon le mode de règlement en dollars américains, il vous sera permis d'effectuer un échange de parts entre les séries de ce Fonds selon le mode de règlement en dollars américains. Par contre, aucune nouvelle souscription ni aucun nouvel échange selon le mode de règlement en dollars américains ne seront permis contre des parts de Fonds qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

Si vous souscrivez des parts d'un Fonds selon le mode de règlement en dollars américains :

- nous effectuerons cette opération en fonction de la VL par titre exprimée en dollars américains qui s'applique aux parts du Fonds. Nous établirons la VL par titre exprimée en dollars américains en convertissant la VL par titre exprimée en dollars canadiens en un montant en dollars américains au moyen du taux de change en vigueur le jour de la réception de votre ordre de souscription.
- toute distribution en espèces qui vous est versée sur les parts du Fonds sera acquittée en dollars américains. Nous établirons le montant de chacun de ces paiements en convertissant le montant en dollars canadiens que vous auriez reçu sur les parts du Fonds (si vous ne les aviez pas souscrites selon le mode de règlement en dollars américains) en un montant en dollars américains au moyen du taux de change en vigueur le jour de la distribution.

- si vos parts du Fonds sont rachetées, vous recevrez le produit du rachat en dollars américains. Nous calculerons ce produit en fonction de la VL par titre exprimée en dollars américains, que nous établirons en convertissant la VL par titre exprimée en dollars canadiens en un montant en dollars américains au moyen du taux de change en vigueur le jour de l'opération de rachat.

Le mode de règlement en dollars américains est une option offerte uniquement par souci de commodité aux investisseurs qui préfèrent effectuer des opérations en dollars américains. **Le fait de détenir des parts d'un Fonds souscrites selon le mode de règlement en dollars américains n'a aucune incidence sur le rendement global de votre placement dans le Fonds et ne procure aucune couverture contre les fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain.**

## FRAIS ET CHARGES

Les tableaux ci-après font état des frais et charges que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans l'un des Fonds. Certains autres frais et charges peuvent être payables directement par vous. Par ailleurs, certains autres frais et charges peuvent être payables directement par le Fonds en question, ce qui aura pour effet de réduire la valeur de votre placement. Sauf indication contraire, les Fonds paient des frais de gestion, des frais d'administration et des charges de fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration nous sont payés, à titre de gestionnaire des Fonds. Les frais de gestion sont versés en contrepartie des services de conseils en placement fournis aux Fonds, dont l'analyse du portefeuille et la prise de décisions, afin que toutes les activités des Fonds soient conformes à leurs objectifs et stratégies de placement, ainsi qu'à des fins de commercialisation et de promotion des Fonds.

Comme l'indique le tableau ci-après, les frais de gestion et les frais d'administration annuels varient d'une série à l'autre. Vous pouvez faire une demande, par l'intermédiaire de votre courtier, visant à souscrire des parts de séries dont les frais sont inférieurs et pour lesquelles vous êtes admissible ou encore visant à échanger vos parts contre des parts de séries dont les frais sont moindres.

Les frais afférents aux parts de série O des Fonds sont négociés par vous et nous sont payés directement. Des frais inférieurs à ceux qui sont exigés des autres investisseurs peuvent être facturés aux entités qui nous sont apparentées ou à nos employés et aux employés de nos filiales. En ce qui concerne les parts de série O, ces frais peuvent être acquittés : 1) par chèque ou au moyen du rachat des parts de série O que vous détenez, si i) vous avez effectué un placement d'au moins 5 000 000 \$ dans des parts de série O et ii) vous ne détenez pas vos parts dans un régime enregistré; ou 2) en procédant au rachat des parts de série O que

vous détenez, si vous avez effectué un placement inférieur à 5 000 000 \$ dans les parts de série O. De plus, les charges du fonds seront facturées aux parts de série O.

Les frais de gestion et d'administration afférents aux parts de série PWX, de série PWX5 et de série PWX8 des Fonds nous sont payables directement par vous et seront acquittés au moyen du rachat de parts de série PWX, de série PWX5 et de série PWX8 que vous détenez. Les charges du Fonds seront facturées aux parts de série PWX, de série PWX5 et de série PWX8.

Veuillez noter que lorsque plusieurs Fonds sont groupés dans la même rangée du tableau, le fait qu'un taux de frais de gestion soit attribué à une série précise ne signifie pas que tous les Fonds de ce groupe offrent la série en question. Veuillez vous reporter à la page couverture ou à la partie B pour obtenir des renseignements quant aux séries offertes par chaque Fonds.

**Tableau 7 : Frais et charges payables par les Fonds**

<b>FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS</b>							
Taux des frais de gestion annuels par série (en %)							
FONDS	A/AR/T5/T8	D	F/F5/F8/PWFB/ PWFB5	G	I	PW/PWR/ PWT5/PWT8	FB/FB5
<b>FONDS ÉQUILIBRÉS</b>							
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy II	1,75 %	–	–	–	–	–	–
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie II	1,85 %	–	–	–	–	–	–
Fonds de revenu stratégique Mackenzie II							
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II	1,85 %	–	–	–	–	–	–
<b>FONDS D' ACTIONS CANADIENNES</b>							
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie II	1,85 %	–	–	–	–	–	–
Fonds canadien de croissance Mackenzie II	2,00 %	–	–	–	–	–	–
Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur Mackenzie	2,00 %	1,25 %	0,75 %	–	–	1,75 %	1,00 %
<b>FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES</b>							
Fonds de croissance américaine Mackenzie	2,00 %	1,25 %	0,80 %	1,50 %	1,35 %	1,80 %	1,00 %
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie							
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie – Devises neutres							
<b>FONDS D' ACTIONS MONDIALES</b>							
Fonds de valeur Mackenzie Cundill II	2,00 %	1,25 %	0,80 %	1,50 %	1,35 %	1,80 %	1,00 %
Fonds des marchés émergents Mackenzie II							
Fonds de croissance mondiale Mackenzie							
Fonds international Mackenzie Ivy II							
Fonds européen Mackenzie Ivy							
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy – Devises neutres							
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy II							

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS							
Taux des frais de gestion annuels par série (en %)							
FONDS	A/AR/T5/T8	D	F/F5/F8/PWFB/ PWFB5	G	I	PW/PWR/ PWT5/PWT8	FB/FB5
Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur Mackenzie	2,00 %	1,25 %	0,80 %	–	–	1,80 %	1,00 %
<b>FONDS SECTORIELS</b>							
Fonds de lingots d'or Mackenzie	1,75 %	1,00 %	0,70 %	–	–	1,70 %	0,75 %
Fonds mondial de ressources Mackenzie II Fonds de métaux précieux Mackenzie	2,00 %	1,25 %	0,80 %	–	–	1,80 %	1,00 %
<b>PORTEFEUILLES DE GESTION DE L'ACTIF</b>							
Portefeuille revenu prudent Symétrie II	1,45 %	–	–	–	–	–	–
Portefeuille prudent Symétrie II	1,75 %	–	–	–	–	–	–
Portefeuille équilibré Symétrie II Portefeuille croissance modérée Symétrie II	1,85 %	–	–	–	–	–	–
Portefeuille d'actions Symétrie	2,00 %	1,25 %	0,80 %	1,50 %	–	1,80 %	1,00 %
<b>FONDS DIVERSIFICATION MAXIMALE</b>							
Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie	1,50 %	0,75 %	0,45 %	–	–	1,45 %	0,50 %

### Remises sur les frais de gestion, frais d'administration et charges du Fonds

Nous pouvons réduire le taux des frais de gestion, le taux des frais d'administration ou les charges du fonds, ou les trois, que nous facturons relativement à toute part des Fonds que vous pouvez détenir.

Nous procéderons à toute autre remise sur les frais ou sur les charges du fonds en réduisant le montant imposé au Fonds, et le Fonds vous versera ensuite une distribution spéciale (une « **distribution sur les frais** ») qui sera réinvestie, sans frais, dans des parts additionnelles de la série à l'égard de laquelle elle est versée, sauf si vous choisissez à l'avance de la recevoir en espèces. Les distributions sur les frais payées par le Fonds seront d'abord prélevées sur le revenu et les gains en capital du Fonds et, au besoin, sur le capital.

Vous pouvez généralement négocier le montant de la remise avec nous; ce montant sera habituellement établi selon la taille de votre compte et l'étendue des services qui doivent vous être rendus.

Les incidences fiscales d'une distribution sur les frais seront généralement prises en charge par les investisseurs admissibles qui reçoivent ces distributions.

### Commission de suivi négociée mise en place au moyen de remises sur les frais de gestion

Si vous détenez des parts des séries A, D, G, I, PW, PWB, PWT5, PWT8, T5 ou T8, vous pouvez négocier, avec votre courtier, une réduction du montant de la commission de suivi que nous versons à votre courtier et prélevée sur les frais de gestion que nous percevons. Votre courtier déposera auprès de nous un formulaire où il décrit le montant de la commission de suivi réduite qu'il est prêt à accepter et nous demandera de réduire nos frais de gestion d'autant.

Nous déduisons la commission de suivi réduite dont vous et votre courtier avez convenu de la commission de suivi maximale décrite à la rubrique « **Commissions de suivi** » du présent document. Nous réduirons ensuite notre taux de frais de gestion pour la série concernée que vous détenez afin de rendre compte de la différence. Ces remises sur les frais de gestion seront mises en œuvre de la manière décrite à la rubrique « **Remises sur les frais de gestion, frais d'administration et charges du Fonds** » du présent document. Consultez votre conseiller financier afin d'en savoir plus sur ce programme.

**Nous pouvons mettre fin à ce programme ou en modifier les modalités à notre appréciation. Les courtiers qui choisissent de participer peuvent nous demander de mettre fin au programme en ce qui a trait à vos placements en tout temps. Dans les deux cas, votre courtier est tenu de vous aviser. Votre courtier n'est pas tenu de participer à ce programme.**

## Échanges entre les séries Au détail et les séries Patrimoine privé

Nous procéderons à l'échange automatique de vos parts des séries A, AR, FB, FB5, G, I, T5 et T8 (les « **séries Au détail** ») contre des titres des séries Patrimoine privé correspondantes une fois que vous détenez 100 000 \$ en placements admissibles (au sens donné ci-après) dans vos comptes admissibles (les « **critères d'admissibilité** »), sous réserve de certaines exceptions décrites ci-dessous, et dans la mesure où votre courtier offre des parts des séries Patrimoine privé. Ces échanges seront effectués pour que vos placements se trouvent dans des titres des séries Patrimoine privé assorties des frais de gestion et des frais d'administration combinés les plus bas auxquels vous êtes admissible. **Veillez noter que les parts des séries Au détail pour lesquelles des frais de rachat sont exigés ne seront pas automatiquement échangées.** À l'échéance du barème des frais de rachat, ces séries Au détail pourront être automatiquement échangées contre des titres des séries Patrimoine privé.

Les placements admissibles sont i) les séries Patrimoine privé que vous détenez dans vos comptes admissibles, et ii) les parts de l'une ou l'autre des séries A, AR, B, C, D, DA, DF, F, F5, F8, FB, FB5, G, GP, I, O, O5, S5, S8, SC, T5, T8 ou de série Investisseur des Fonds Mackenzie<sup>1</sup> et d'autres séries de Fonds choisis que vous détenez dans vos comptes admissibles.

Une fois que vous remplissez les critères d'admissibilité des séries Patrimoine privé grâce à une souscription ou à une opération d'échange, vos titres seront automatiquement échangés contre des parts de la série Patrimoine privé applicable le jour ouvrable suivant. Nous procéderons également à un échange automatique de vos titres vers le deuxième vendredi de chaque mois si des fluctuations du marché favorables vous permettent de remplir les critères d'admissibilité. Veillez noter que vos titres d'une série Patrimoine privé ne feront jamais l'objet d'un échange en raison d'une baisse de la valeur marchande.

Si vous avez initialement souscrit vos parts de séries Au détail selon le mode de règlement en dollars américains et que vous remplissez les critères d'admissibilité pour un échange contre des parts des séries Patrimoine privé, vous continuerez à détenir vos parts selon le mode de règlement en dollars américains après l'échange automatique. Veillez vous reporter à la sous-rubrique « **Mode de règlement en dollars américains** » de la rubrique « **Services facultatifs** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur ce service.

Les parts détenues dans le cadre de notre service d'architecture de portefeuille ou de notre service d'architecture ouverte seront exclues des échanges automatiques.

Il vous incombe de vous assurer que votre conseiller a connaissance de tous les comptes admissibles qui doivent être liés aux fins de l'admissibilité aux séries Patrimoine privé. Nous lierons vos comptes admissibles seulement lorsque votre conseiller nous aura communiqué les renseignements concernant vos comptes admissibles. En général, ni Mackenzie ni votre conseiller ne sont

individuellement habilités à décider des comptes qui doivent être liés. Nous lierons néanmoins automatiquement les comptes appartenant à un particulier si ces comptes sont associés à une adresse identique et à un même numéro de représentant de courtier. Donc, si vous disposez de deux comptes ou plus auprès d'un même conseiller, et pourvu que votre conseiller tienne ces comptes auprès d'un même représentant de courtier, nous lierons automatiquement ces comptes. **Les comptes ne seront pas automatiquement regroupés si vous détenez des Fonds auprès de plus d'un conseiller ou d'un courtier.** Par exemple, si vous détenez également des Fonds dans un compte de courtage réduit, celui-ci ne sera pas automatiquement regroupé à un compte que vous avez auprès de votre conseiller.

Le total de vos placements avec nous aux fins de déterminer si vous êtes ou demeurez admissible aux séries Patrimoine privé sera établi en fonction du calcul d'un « seuil ». Le « seuil » correspond à la valeur la plus élevée qu'un fonds ou un compte a atteinte depuis que nous avons commencé à échanger automatiquement des titres d'investisseurs contre des titres des séries Patrimoine privé en avril 2017. Le « seuil » est calculé chaque jour et correspond au montant le plus élevé entre la somme du seuil du jour précédent et des achats supplémentaires courants, moins les rachats courants, et la valeur marchande courante.

Les rachats de vos parts (sauf les rachats à partir de comptes philanthropiques, de REEI et de FERR, y compris les FRV, les FRR1, les FRRP et les FRVR) feront baisser le « seuil ». Toutefois, une baisse de la valeur marchande des titres de séries Patrimoine privé ou des placements admissibles dans vos comptes admissibles ne fera pas baisser votre « seuil ».

Si vous ne remplissez plus les critères d'admissibilité des séries Patrimoine privé (et que les séries n'ont pas été acquises dans le cadre de notre Programme philanthropique), nous échangerons automatiquement vos parts contre des titres de la série Au détail appropriée, qui comportera des frais de gestion et d'administration plus élevés que ceux de la série Patrimoine privé. Ces échanges auront lieu vers le deuxième vendredi de chaque mois. Sauf si vos placements admissibles tombent en deçà de 75 000 \$ (pour des motifs autres qu'une baisse de la valeur marchande), nous ne retournerons pas automatiquement vos parts vers les séries Au détail applicables. Cette mesure vise à vous offrir une souplesse pour faire face aux aléas de la vie. Nous nous réservons le droit d'échanger vos titres des séries Patrimoine privé contre des titres des séries Au détail si, à notre avis, vous usez de cette souplesse pour tomber sous les critères d'admissibilité des séries Patrimoine privé.

Veillez consulter votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme.

### Protection par droits acquis des taux des frais de gestion applicables à certains investisseurs des séries Patrimoine privé avant le 1<sup>er</sup> juin 2018

Si, au 31 mai 2018, vous aviez un placement dans une série Patrimoine privé d'un Fonds constitué en société, et qu'à cette date

<sup>1</sup> Les titres des séries B, C, DA, DF, GP, O5, S5, S8, SC et Investisseur sont offerts par certains Fonds Mackenzie dans le cadre d'un prospectus simplifié distinct.

vous aviez droit à un taux des frais de gestion plus bas que celui applicable à cette série particulière du Fonds à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, alors le taux des frais de gestion le moins élevé continuera de s'appliquer à cette série du Fonds constitué en société prorogé (le « **taux bénéficiant de droits acquis** »), tant que vous demeurez par ailleurs admissible à la série particulière. Tout placement additionnel dans la même série du même Fonds sera

également assorti du taux bénéficiant de droits acquis. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « **Remises sur les frais de gestion applicables aux séries Patrimoine privé** » des Fonds communs de placement Mackenzie du prospectus daté du 29 septembre 2017 pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais de gestion applicables aux séries Patrimoine privé au 31 mai 2018.

## FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS

### Frais d'administration

Nous acquittons toutes les charges d'exploitation, à l'exception des « charges du fonds », pour chaque série, en contrepartie de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration »). Chaque série de chaque Fonds acquitte des frais d'administration, sauf s'il s'agit des parts de série PWX, de série PWX5 et de série PWX8, à l'égard desquelles les frais d'administration vous sont facturés directement. Les frais d'administration sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH. Nous assurons la prestation de la majeure partie des services nécessaires à l'exploitation des Fonds, bien que nous retenions les services de tiers pour en fournir certains.

En contrepartie des frais d'administration, les dépenses que nous assumons au nom de la série comprennent i) la tenue de livres, les frais relatifs à la comptabilité et à l'évaluation du fonds; ii) les frais de garde (sauf indication contraire ci-après à la rubrique « **Charges du fonds** »); iii) les frais d'audit et les frais juridiques; et iv) les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des prospectus simplifiés et des autres documents des Fonds destinés aux investisseurs requis afin que nous respections l'ensemble des lois applicables (autres que les frais engagés pour se conformer à toute nouvelle exigence réglementaire décrite à la rubrique « **Charges du fonds** » ci-après).

Les frais d'administration sont facturés à chaque série séparément des frais de gestion. Ils sont calculés selon un pourcentage annuel fixe de la VL de chaque série, tel qu'il est indiqué ci-après.

Aucuns frais d'administration ne sont facturés à l'égard des parts de série O des Fonds. Toutefois, ces séries devront acquitter les charges du fonds qui leur reviennent.

Comme il est indiqué précédemment, les frais d'administration pour la série PWX, la série PWX5 et la série PWX8 vous sont facturés directement. Veuillez vous reporter au tableau « **Frais et charges directement payables par vous** » dans la présente rubrique pour obtenir de plus amples renseignements. Dans le cas de toutes les autres séries, les frais d'administration sont imposés aux taux indiqués dans le tableau qui suit.

Veuillez noter que, lorsque plusieurs Fonds sont groupés dans la même rangée du tableau, le fait qu'un taux de frais d'administration soit attribué à une série précise ne signifie pas que tous les Fonds de ce groupe offrent la série en question. Veuillez vous reporter à la **partie B** pour obtenir des renseignements quant aux séries offertes par chaque Fonds.

**FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS**

Fonds	D	F/F5/F8/ PW/PWFB/ PWFB5/ PWR/PWT5/ PWT8	AR	Toutes les autres séries, sauf indication contraire	Exceptions
<b>FONDS ÉQUILIBRÉS</b>					
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie II					
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy II	–	–	–	0,21 %	
Fonds de revenu stratégique Mackenzie II					
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II	–	–	–	0,24 %	
<b>FONDS D' ACTIONS CANADIENNES</b>					
Fonds canadien de croissance Mackenzie II					
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie II	0,19 %	0,15 %	0,27 %	0,22 %	
Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur Mackenzie					
<b>FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES</b>					
Fonds de croissance américaine Mackenzie					
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie	0,20 %	0,15 %	0,31 %	0,28 %	
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie – Devises neutres					
<b>FONDS D' ACTIONS MONDIALES</b>					
Fonds international Mackenzie Ivy II	–	–	–	0,25 %	–
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy II	–	–	–	0,26 %	–
Fonds de valeur Mackenzie Cundill II					
Fonds des marchés émergents Mackenzie II					
Fonds de croissance mondiale Mackenzie	0,20 %	0,15 %	0,31 %	0,28 %	
Fonds européen Mackenzie Ivy					
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy – Devises neutres					
Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur Mackenzie					
<b>FONDS SECTORIELS</b>					
Fonds de métaux précieux Mackenzie	0,20 %	0,15 %	–	0,29 %	FB : 0,31 %
Fonds mondial de ressources Mackenzie II	–	–	–	0,26 %	–
Fonds de lingots d'or Mackenzie	0,20 %	0,15 %	–	0,31 %	
<b>PORTEFEUILLES DE GESTION DE L'ACTIF</b>					
Portefeuille revenu prudent Symétrie II					
Portefeuille prudent Symétrie II	–	–	–	0,20 %	
Portefeuille équilibré Symétrie II					
Portefeuille croissance modérée Symétrie II					
Portefeuille d'actions Symétrie	0,20 %	0,15 %	0,25 %	0,25 %	
<b>FONDS DIVERSIFICATION MAXIMALE</b>					
Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie	0,15 %	0,15 %	0,23 %	0,20 %	

## FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS

<b>Charges du fonds</b>	<p>Chaque série de chaque Fonds se voit attribuer des « <b>charges du fonds</b> », lesquelles comprennent les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt, les courtages et les frais d'opérations connexes, les taxes et les impôts (notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le revenu), tous les honoraires et toutes les dépenses du CEI des Fonds Mackenzie, les coûts liés à la conformité aux exigences de la réglementation visant la préparation des aperçus du fonds, les frais payés aux fournisseurs de services externes afférents aux recouvrements ou aux remboursements d'impôt ou à la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte des Fonds, les nouveaux frais liés aux services externes qui n'étaient généralement pas facturés dans le secteur canadien des OPC, et imposés après le 12 juillet 2021, et les dépenses engagées afin de respecter toute nouvelle exigence réglementaire, y compris les nouveaux frais imposés après le 12 juillet 2021. Les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt ainsi que les taxes et les impôts seront directement facturés à chaque série, conformément à l'usage. Les frais liés à la conformité à toute nouvelle réglementation seront évalués en fonction de la portée et de la nature de cette nouvelle réglementation. Les charges du fonds restantes seront réparties entre toutes les séries de chaque Fonds en fonction de leur actif net par rapport à l'actif net de toutes les séries des Fonds. Nous pouvons répartir les charges du fonds entre chacune des séries d'un Fonds en fonction de toute autre méthode de répartition que nous jugeons juste et raisonnable pour le Fonds en question. Pour ce qui est du Fonds suivant, les charges du fonds sont les mêmes que pour les autres Fonds et comprennent en plus les frais de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fonds de lingots d'or Mackenzie (lingots seulement).</li></ul> <p>Mackenzie peut décider, à son appréciation, d'acquitter certaines de ces charges du fonds par ailleurs payables par un Fonds, plutôt que de laisser au Fonds le soin d'engager ces charges du fonds. Mackenzie n'a pas l'obligation de le faire et, si elle décide d'acquitter des charges du fonds, elle peut mettre fin à une telle pratique en tout temps.</p> <p>Les charges du fonds sont facturées à chaque série séparément des frais de gestion et des frais d'administration.</p> <p>Chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 40 000 \$ (50 000 \$ pour le président) et à des jetons de présence de 1 500 \$ pour chacune des réunions auxquelles il assiste. De plus, le président d'un sous-comité du CEI a droit à des honoraires annuels de 5 000 \$. Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. Nous souscrivons et maintenons également au profit des membres du CEI une assurance responsabilité. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les Fonds Mackenzie ont versé un montant total de 255 268,86 \$ à cet égard. La totalité des frais passés en charges a été répartie de manière juste et raisonnable entre les Fonds Mackenzie que nous gérons.</p>
<b>Information générale relative aux frais et aux charges de tous les Fonds Mackenzie</b>	<p>Nous pouvons réduire vos frais d'administration ou d'autres frais et/ou charges, comme il est indiqué à la rubrique précédente du présent tableau (voir « <b>Frais de gestion</b> »). Des frais ne seront jamais facturés en double aux Fonds par suite de placements dans leurs Fonds sous-jacents. Les ratios des frais de gestion (« <b>RFG</b> ») sont calculés séparément pour chaque série de parts des Fonds et comprennent les frais de gestion et d'administration et/ou les charges du fonds attribuables à la série en question (sauf comme il est indiqué ci-après).</p> <p>Chaque Fonds acquitte les courtages afférents aux mouvements de son portefeuille et aux opérations connexes. Ces frais ne sont pas inclus dans le RFG du Fonds mais sont, aux fins du calcul de l'impôt, ajoutés au prix de base des titres du portefeuille du Fonds ou déduits du produit de la vente de pareils titres. Ces frais constituent le ratio des frais d'opérations (le « <b>RFO</b> ») du Fonds. Tant le RFG que le RFO sont indiqués dans les rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et semestriels de chaque Fonds.</p> <p>Nous vous donnerons un avis écrit de 60 jours en cas de modification de la base de calcul des frais ou des charges qui sont facturés aux Fonds ou, encore, d'imputation de nouveaux frais ou de nouvelles charges aux Fonds par une partie sans lien de dépendance pouvant entraîner une augmentation des frais ou des charges de ces Fonds.</p>

## FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS

### Fonds de fonds

Si les Fonds investissent dans des Fonds sous-jacents ou des instruments privés, les frais et charges payables au titre de la gestion du Fonds sous-jacent ou des instruments privés s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds. Toutefois, aucuns frais de gestion ou frais d'administration ne seront payables par un Fonds si, de l'avis d'une personne raisonnable, ils doubleraient les frais payables par un fonds sous-jacent ou un instrument privé pour le même service. Si un Fonds investit dans des FNB qui sont admissibles à titre de parts indicelles ou dans des instruments privés, les frais et charges payables à l'égard de la gestion des FNB ou des instruments privés s'ajoutent aux frais et aux charges payables par le Fonds. À l'heure actuelle, comme nous sommes le gestionnaire de ces FNB, nous renoncerons à ces frais pendant au moins un an à compter de la date du présent prospectus. Cet arrangement pourrait changer par la suite.

Sauf pour ce qui est décrit ci-dessous à l'égard des FNB gérés par Mackenzie, aucuns frais d'acquisition (notamment des courtages ou des frais d'opérations) ni frais de rachat ne seront facturés à un Fonds à l'égard de la souscription ou du rachat de parts d'un Fonds sous-jacent gérés par nous ou un ou plusieurs membres de notre groupe. De plus, un Fonds n'aura à payer aucuns frais d'acquisition ni de rachat à l'égard de la souscription ou du rachat de parts de son Fonds sous-jacent si, du point de vue d'une personne raisonnable, vous les avez déjà payés à l'égard du Fonds.

Si les Fonds investissent dans des FNB gérés par Mackenzie, ils peuvent payer des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB, conformément au Règlement 81-102.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments privés gérés par les membres de notre groupe, y compris par Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. (« **Northleaf** ») et Sagard Credit Partners (« **Sagard** »). Le 28 octobre 2020, nous et un membre de notre groupe, Great West Lifeco Inc., avons conclu une relation stratégique avec Northleaf dans le cadre de laquelle nous et Great West Lifeco Inc. avons acquis conjointement et détenons une participation importante dans Northleaf. Sagard est une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada.

## FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

### Mode de souscription avec frais d'acquisition

Si vous souscrivez des parts selon le mode de souscription avec frais d'acquisition, vous paierez des frais au moment de la souscription que vous négocierez avec votre conseiller financier et paierez à votre courtier. Le tableau ci-dessous précise les frais d'acquisition applicables à chacune des séries, dans la mesure où la série est offerte par le Fonds :

Séries/Mode de souscription	Frais d'acquisition maximaux (en pourcentage du montant souscrit)
Séries A, AR, G, T5 et T8	5 %
Séries I, PW, PWR, PWB, PWT5 et PWT8	2 %
Séries O, PWX, PWX5 et PWX8	0 %

Les Fonds ne paieront pas de frais d'acquisition s'ils souscrivent des parts d'un autre Fonds Mackenzie, sauf indication contraire. Il n'y a aucuns frais d'acquisition pour les parts des séries D, F, F5, F8, FB, FB5, PWFB et PWFB5.

### Mode de souscription avec frais de rachat

Si vous faites racheter des parts d'un Fonds que vous avez acquises selon le mode de souscription avec frais de rachat au cours des périodes indiquées ci-après, vous nous paierez des frais de rachat aux taux établis d'après le barème ci-dessous, à moins d'indications à l'effet contraire dans le présent document. Ces frais sont établis en fonction de la VL des parts à la date du rachat et nous les déduisons de cette VL, le solde de la VL vous étant versé. Les frais de rachat facturés à l'égard de parts obtenues suivant le réinvestissement de distributions d'un Fonds seront établis en tenant compte de la date à laquelle les parts initiales du Fonds ont été souscrites et non de la date à laquelle les réinvestissements ont été faits.

Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de votre placement dans des parts d'un Fonds au cours de chaque année civile sans avoir à payer des frais de rachat. Ce droit n'est pas cumulatif advenant que vous ne vous prévaliez pas de ce pourcentage sans frais au cours d'une année civile. Vous trouverez dans la notice annuelle tous les détails concernant le régime de rachat sans frais.

## FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

Veillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » pour une description du mode de souscription avec frais de rachat.

Période qui suit la souscription	Taux des frais de rachat
Première année	5,5 %
Deuxième année	5,0 %
Troisième année	5,0 %
Quatrième année	4,0 %
Cinquième année	4,0 %
Sixième année	3,0 %
Septième année	2,0 %
Par la suite	NÉANT

Si vous détenez des parts des séries A, T5 ou T8 qui ont été souscrites selon un mode de souscription avec frais de rachat (et si ces parts n'ont pas été souscrites dans le cadre de notre Programme philanthropique), nous les échangerons automatiquement contre des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition de la même série du même Fonds, le deuxième vendredi du mois suivant le septième (7) anniversaire de votre date de souscription initiale, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le paragraphe suivant.

Pour les séries de certains Fonds mentionnées dans le tableau 6 de la page 23 qui n'offrent pas le mode de souscription avec frais de rachat ni le mode de souscription avec frais d'acquisition, nous échangerons vos parts contre des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition d'une série différente du même Fonds, le deuxième vendredi du mois suivant le septième (7) anniversaire de votre date de souscription initiale. Dans tous les cas où nous échangerons vos titres contre des titres d'une série différente du même Fonds, vos frais de gestion seront réduits. Nous effectuerons cet échange sans frais.

### Mode de souscription avec frais modérés 2

Si vous faites racheter des parts d'un Fonds que vous avez acquises selon le mode de souscription avec frais modérés 2 au cours des périodes indiquées ci-après, vous nous paierez des frais de rachat aux taux établis d'après le barème ci-dessous, à moins d'indication contraire dans le présent document. Ces frais sont établis en fonction de la VL des parts à la date du rachat et nous les déduisons de cette VL, le solde de la VL vous étant versé. Les frais de rachat facturés à l'égard de parts obtenues suivant le réinvestissement de distributions d'un Fonds seront établis en tenant compte de la date à laquelle les parts initiales du Fonds ont été souscrites et non de la date à laquelle les réinvestissements ont été faits.

Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de votre placement dans des parts d'un Fonds au cours de chaque année civile sans avoir à payer des frais de rachat. Ce droit n'est pas cumulatif advenant que vous ne vous prévaliez pas de ce pourcentage sans frais au cours d'une année civile. Vous trouverez dans la notice annuelle tous les détails concernant le régime de rachat sans frais.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » pour une description du mode de souscription avec frais modérés 2.

Période qui suit la souscription	Taux des frais de rachat
Première année	2,0 %
Deuxième année	2,0 %
Par la suite	NÉANT

Si vous détenez des parts des séries A, T5 ou T8 qui ont été souscrites selon un mode de souscription avec frais modérés 2 (et si ces parts n'ont pas été souscrites dans le cadre de notre Programme philanthropique), nous les échangerons automatiquement contre des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition de la

## FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

même série du même Fonds, le deuxième vendredi du mois suivant le deuxième (2) anniversaire de votre date de souscription initiale, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le paragraphe suivant.

Pour les séries de certains Fonds mentionnées dans le tableau 6 de la page 23 qui n'offrent pas le mode de souscription avec frais modérés 2 ni le mode de souscription avec frais d'acquisition, nous échangerons vos parts contre des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition d'une série différente du même Fonds, le deuxième vendredi du mois suivant le deuxième (2) anniversaire de votre date de souscription initiale. Dans tous les cas où nous échangerons vos parts contre des parts d'une série différente du même Fonds, vos frais de gestion seront réduits. Nous effectuerons cet échange sans frais.

Si vous faites racheter des parts d'un Fonds que vous avez acquises selon le mode de souscription avec frais modérés 3 au cours des périodes indiquées ci-après, vous nous paierez des frais de rachat aux taux établis d'après le barème ci-dessous, à moins d'indication contraire dans le présent document. Ces frais sont établis en fonction de la VL des parts à la date du rachat et nous les déduisons de cette VL, le solde de la VL vous étant versé. Les frais de rachat facturés à l'égard de parts obtenues suivant le réinvestissement de distributions d'un Fonds seront établis en tenant compte de la date à laquelle les parts initiales du Fonds ont été souscrites et non de la date à laquelle les réinvestissements ont été faits.

Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de votre placement dans des parts d'un Fonds que vous avez souscrites au cours de chaque année civile sans avoir à payer des frais de rachat. Ce droit n'est pas cumulatif advenant que vous ne vous prévaliez pas de ce pourcentage sans frais au cours d'une année civile. Vous trouverez dans la notice annuelle tous les détails concernant le régime de rachat sans frais.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » pour une description du mode de souscription avec frais modérés 3.

Période qui suit la souscription	Taux des frais de rachat
Première année	3,0 %
Deuxième année	2,5 %
Troisième année	2,0 %
Par la suite	NÉANT

**Mode de souscription avec frais modérés 3**

Si vous détenez des parts des séries A, T5 ou T8 qui ont été souscrites selon un mode de souscription avec frais modérés 3 (et si ces parts n'ont pas été souscrites dans le cadre de notre Programme philanthropique), nous les échangerons automatiquement contre des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition de la même série du même Fonds, le deuxième vendredi du mois suivant le troisième (3) anniversaire de votre date de souscription initiale, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le paragraphe suivant.

Pour les séries de certains Fonds mentionnées dans le tableau 6 de la page 23 qui n'offrent pas le mode de souscription avec frais modérés 3 ni le mode de souscription avec frais d'acquisition, nous échangerons vos parts contre des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition d'une série différente du même Fonds, le deuxième vendredi du mois suivant le troisième (3) anniversaire de votre date de souscription initiale. Dans tous les cas où nous échangerons vos titres contre des titres d'une série différente du même Fonds, vos frais de gestion seront réduits. Nous effectuerons cet échange sans frais.

**Frais d'échange**

Si vous échangez des titres entre les Fonds ou entre les séries d'un Fonds ou encore contre des titres d'autres Fonds Mackenzie, vous devrez payer des frais d'échange pouvant atteindre 2 % (y compris dans le cas d'un échange entre les parts de série AR, mais non dans le cas d'échanges visant un Fonds de départ DA/DF en vue d'acquérir des titres d'un Fonds cible DA/DF aux termes du service APSF en une étape). Les frais d'échange peuvent être négociés avec votre courtier, comme il est décrit à la rubrique « **Courtages** » du présent prospectus simplifié.

## FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

<p><b>Frais pour opérations à court terme inappropriées</b></p>	<p>Les Fonds exigeront des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée. Par opération à court terme inappropriée, on entend la souscription et le rachat de titres, y compris l'échange de titres entre les Fonds Mackenzie, effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des Fonds Mackenzie est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur nos politiques concernant les opérations à court terme inappropriées, veuillez vous reporter à la rubrique « <b>Opérations à court terme</b> » du présent prospectus simplifié.</p>
<p><b>Frais pour opérations à court terme excessives</b></p>	<p>Les Fonds exigeront des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme qui, selon nous, peut porter préjudice aux investisseurs.</p> <p>Les frais pour opérations à court terme seront versés aux Fonds. Aucuns frais de négociation à court terme ne seront facturés à l'échange systématique de titres de série GP (offerts dans le cadre d'un prospectus simplifié distinct), à l'échange systématique de titres visés par le service APSF, le service APSF en une étape ou le PTS ni au rééquilibrage automatique de vos placements visés par notre service gestion de portefeuilles supervisée, service d'architecture ouverte ou service d'architecture de portefeuille.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur nos politiques concernant les opérations à court terme excessives, veuillez vous reporter à la rubrique « <b>Opérations à court terme</b> » du présent prospectus simplifié.</p>
<p><b>Séries FB, FB5, PWFB et PWFB5 : honoraires de service-conseil</b></p>	<p>Vous pouvez négocier des honoraires de service-conseil avec votre courtier pour les services fournis relativement à vos placements dans les séries FB, FB5, PWFB et PWFB5. Ces honoraires de service figureront dans votre convention de compte relative aux titres des séries FB/FB5/PWFB/PWFB5.</p> <p>Nous acquitterons les honoraires de service-conseil en votre nom en procédant au rachat de parts des Fonds détenues dans votre compte, dont le montant correspond aux honoraires de service-conseil dans votre convention de compte relative aux titres des séries FB/FB5/PWFB/PWFB5, et en remettant le produit de rachat à votre courtier. Dans tous les cas, les honoraires de service-conseil maximums sont de 1,50 %.</p>
<p><b>Série O : Frais et honoraires de service-conseil</b></p>	<p>Les frais maximums (à l'exclusion des honoraires de service-conseil) qui nous sont payables par vous directement pour les parts de série O correspondent à un montant pouvant atteindre 1,50 % de la valeur des parts souscrites, majoré des taxes applicables, pour tous les Fonds. Les frais afférents à la série O nous sont versés en contrepartie des services de gestion et d'administration fournis à chaque Fonds.</p> <p>Ces frais seront décrits dans votre convention de compte relative aux titres de série O.</p> <p>De plus, vous pouvez devoir payer des honoraires de service-conseil, qui sont négociés entre vous et votre conseiller financier (au nom du courtier). Ces frais sont indiqués dans votre convention de service d'architecture de portefeuille ou de service d'architecture ouverte, dans laquelle vous acceptez de nous permettre de racheter des parts des Fonds qui sont dans votre compte pour un montant égal à ces frais et de remettre le produit au courtier. Dans tous les cas, les honoraires de service-conseil maximums pour les parts de série O sont de 1,50 %.</p>
<p><b>Frais afférents aux séries PWX, PWX5 et PWX8 : Frais de gestion, frais d'administration et honoraires de service-conseil</b></p>	<p>Les frais maximums (à l'exclusion des honoraires de service-conseil) qui nous sont payables par vous directement pour les parts de série PWX, de série PWX5 et de série PWX8 figurent dans le tableau ci-après. Les honoraires de service-conseil seront décrits dans votre convention de compte relative aux titres des séries PWX/PWX5/PWX8.</p> <p>Nous acquitterons les honoraires de service-conseil en votre nom en procédant au rachat de parts des Fonds détenues dans votre compte, dont le montant correspond aux honoraires de service-conseil, et en remettant le produit de rachat à votre courtier. En ce qui concerne les titres de série PWX, de série PWX5 ou de série PWX8, vous devez négocier avec votre conseiller financier qui agit pour le compte du courtier ses honoraires de service-conseil. Dans tous les cas, les honoraires de service-conseil maximums pour les parts de série PWX, de série PWX5 ou de série PWX8 sont de 1,50 %.</p>

## FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

	Fonds	Frais de gestion	Frais d'administration
Frais afférents aux séries PWX, PWX5 et PWX8 : Frais de gestion, frais d'administration et honoraires de service-conseil (suite)	<b>FONDS D' ACTIONS CANADIENNES</b>		
	Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur Mackenzie	0,75 %	0,15 %
	<b>FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES</b>		
	Fonds de croissance américaine Mackenzie	0,80 %	0,15 %
	Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie		
	Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie – Devises neutres		
	<b>FONDS D' ACTIONS MONDIALES</b>		
	Fonds de croissance mondiale Mackenzie	0,80 %	0,15 %
	Fonds européen Mackenzie Ivy		
	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy – Devises neutres		
	Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur Mackenzie		
	<b>FONDS SECTORIELS</b>		
	Fonds de lingots d'or Mackenzie	0,70 %	0,15 %
	Fonds de métaux précieux Mackenzie	0,80 %	0,15 %
	<b>PORTEFEUILLES DE GESTION DE L'ACTIF</b>		
	Portefeuille d'actions Symétrie	0,80 %	0,15 %
<b>FONDS DIVERSIFICATION MAXIMALE</b>			
Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie	0,45 %	0,15 %	
Frais associés au service d'architecture de portefeuille (« SAP »)	Des frais trimestriels facturés au portefeuille avec SAP d'au plus 0,0375 % (0,15 % par année) nous sont payables et sont facturés à l'égard de tous les actifs détenus dans votre portefeuille avec SAP. Nous renoncerons à ces frais si ces actifs s'élèvent à 1,25 million de dollars. Nous pouvons aussi réduire ces frais ou y renoncer à notre appréciation.		
	De plus, des honoraires de service-conseil pour SAP négociables et payables trimestriellement sont facturés par votre courtier en contrepartie des services continus fournis pour vos comptes. Ces honoraires de service-conseil pour SAP sont d'au plus 1,50 %.		
	Les honoraires de service-conseil pour SAP ne s'appliquent pas aux actifs qui font l'objet a) d'une commission de suivi ou b) de frais reposant sur l'actif imposés à l'égard des comptes avec frais parrainés par le courtier.		
	Les frais trimestriels facturés au portefeuille avec SAP, les honoraires de service-conseil trimestriels pour SAP et les autres honoraires de service-conseil applicables peuvent être acquittés au moyen du rachat de parts détenues dans votre portefeuille. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique « <b>Service d'architecture de portefeuille</b> » de la rubrique « <b>Services facultatifs</b> » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur ce service.		
Frais associés au service d'architecture ouverte (« SAO »)	Des frais trimestriels facturés au portefeuille avec SAO d'au plus 0,0175 % (0,07 % par année) nous sont payables et sont facturés à l'égard de tous les actifs dans votre portefeuille avec SAO. Nous renoncerons à ces frais si ces actifs s'élèvent à 1,25 million de dollars. Nous pouvons aussi réduire ces frais ou y renoncer à notre appréciation.		
	De plus, des honoraires de service-conseil pour SAO négociables et payables trimestriellement sont facturés par votre courtier pour les services continus qu'il fournit pour vos comptes. Ces honoraires de service-conseil pour SAO sont d'au plus 1,50 %.		
	Les honoraires de service-conseil pour SAO ne s'appliquent pas aux actifs qui font l'objet a) d'une commission de suivi ou b) de frais reposant sur l'actif imposés à l'égard des comptes avec frais parrainés par le courtier.		
	Les frais trimestriels facturés au portefeuille avec SAO, les honoraires de service-conseil trimestriels pour SAO et les autres honoraires de service-conseil peuvent être acquittés au moyen du rachat de parts détenues dans votre portefeuille. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique « <b>Service d'architecture ouverte</b> » de la rubrique « <b>Services facultatifs</b> » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur ce service.		

## Incidences des frais d'acquisition

Le tableau suivant fait état du montant des frais d'acquisition maximaux que vous auriez à payer selon les différents modes de souscription si vous faisiez un placement de 1 000 \$ dans un Fonds sur une période de un an, de trois ans, de cinq ans ou de dix ans, et si le rachat intégral avait lieu immédiatement avant la fin de la période.

**Tableau 8 : Frais d'acquisition selon les modes de souscription**

	Au moment de la souscription	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Mode de souscription avec frais d'acquisition <sup>1</sup>	Jusqu'à 50 \$	–	–	–	–
Mode de souscription avec frais modérés 2 <sup>2,3,6</sup>	–	18,00 \$	–	–	–
Mode de souscription avec frais modérés 3 <sup>2,3,5</sup>	–	31,50 \$	23,15 \$	–	–
Mode de souscription avec frais de rachat <sup>2,3,4</sup>	–	57,75 \$	57,88 \$	51,05 \$	–

<sup>1</sup> Généralement établis en fonction de frais d'acquisition maximaux de 5 %. Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à la souscription de parts des séries D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PWFB, PWFB5, PWX, PWX5 ou PWX8. Les titres des séries F, F5 et F8 ne sont en général offerts que si vous participez à un programme de comptes intégrés ou de services tarifés parrainé par le courtier et que vous payez des frais reposant sur l'actif plutôt que des commissions sur chaque opération; vous devez également satisfaire à d'autres critères d'admissibilité. Le taux maximal des frais d'acquisition applicables aux parts des séries I, PW, PWR, PWT5 et PWT8 est de 2 %.

**Tableau 9 : Courtages payables à votre courtier**

Série	Mode de souscription avec frais d'acquisition	Mode de souscription avec frais modérés 2	Mode de souscription avec frais modérés 3	Mode de souscription avec frais de rachat
Parts des séries A, AR, T5 et T8 de tous les Fonds, sauf indication contraire dans le présent tableau	Au plus 5 %	1 %	2,5 %	5 %
Parts de série G, sauf indication contraire dans le présent tableau	Au plus 5 %	s.o.	s.o.	s.o.
Parts des séries I, PW, PWR, PWT5 et PWT8	Au plus 2 %	s.o.	s.o.	s.o.
Parts des séries F, F5, F8, FB, FB5, PWFB et PWFB5	Aucuns frais d'acquisition, mais vous serez en général tenu de payer à votre courtier des honoraires professionnels ou des frais reposant sur l'actif, en plus des frais de gestion de la série visée.	s.o.	s.o.	s.o.
Parts des séries D, O, PWX, PWX5 et PWX8	Néant	s.o.	s.o.	s.o.
Parts des séries A, AR, T5 et T8, selon le cas, du Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie	Au plus 5 %	s.o.	1,5 %	3,5 %

<sup>2</sup> Les parts des séries D, F, F5, F8, FB, FB5, G, I, O, PW, PWB, PWFB, PWFB5, PWR, PWT5, PWT8, PWX, PWX5 et PWX8 ne peuvent être souscrites selon le mode de souscription avec frais modérés 2, le mode de souscription avec frais modérés 3 ni le mode de souscription avec frais de rachat.

<sup>3</sup> Les frais de rachat sont indiqués dans le tableau « **Frais et charges directement payables par vous** » ci-dessus. Ils sont établis selon la VL de vos titres au moment où vous les faites racheter. Pour les besoins de ce tableau seulement, un rendement annuel hypothétique de 5 % a été utilisé.

<sup>4</sup> Au cours de chaque année civile, vous pouvez, sans être tenu de payer des frais de rachat, faire racheter jusqu'à 10 % des parts des séries A, AR, T5 ou T8 d'un Fonds que vous avez souscrites selon le mode de souscription avec frais de rachat.

<sup>5</sup> Au cours de chaque année civile, vous pouvez, sans être tenu de payer des frais de rachat, faire racheter jusqu'à 10 % des parts des séries A, AR, T5 ou T8 que vous avez souscrites selon le mode de souscription avec frais modérés 3.

<sup>6</sup> Au cours de chaque année civile, vous pouvez, sans être tenu de payer des frais de rachat, faire racheter jusqu'à 10 % des parts des séries A, AR, T5 ou T8 que vous avez souscrites selon le mode de souscription avec frais modérés 2.

## RÉMUNÉRATION DES COURTIERS

### Courtages

Le tableau ci-après indique les courtages payables à votre courtier lorsque vous souscrivez des parts des Fonds indiqués ci-après. Les courtages sont fonction du montant de la souscription et a) sont négociés et payés par vous s'il s'agit du mode de souscription avec frais d'acquisition ou b) sont établis et payés par nous s'il s'agit du mode de souscription avec frais modérés 2, du mode de souscription avec frais modérés 3 et du mode de souscription avec frais de rachat.

Mackenzie ne surveille pas la convenance, ni ne fait de recommandation à cet égard, de toute série d'un Fonds (ou l'option de souscription) achetée par un investisseur par l'entremise d'un courtier inscrit, y compris un courtier à escompte.

Nous ne versons pas de courtages i) lorsque vous effectuez un échange de placements entre les Fonds Mackenzie (y compris des échanges entre Fonds) et que les nouvelles parts sont souscrites selon le même mode de souscription que les anciennes ou ii) lorsque vous échangez des parts souscrites selon le mode de souscription avec frais de rachat, le mode de souscription avec frais modérés 2 ou le mode de souscription avec frais modérés 3 contre des parts souscrites selon le mode de souscription avec frais d'acquisition. Dans ces cas, des frais d'échange d'au plus 2 % du montant faisant l'objet de l'échange peuvent être facturés et retenus par votre courtier. Les Fonds ne paieront pas de courtages s'ils souscrivent des parts d'un autre Fonds Mackenzie.

Les courtages précisés ci-dessus seront payés si vous échangez des parts souscrites selon le mode de souscription avec frais d'acquisition contre des parts souscrites selon le mode de souscription avec frais de rachat, le mode de souscription avec frais modérés 2 ou le mode de souscription avec frais modérés 3, y compris les échanges entre parts d'un Fonds.

Aucun courtage n'est versé lors de l'acquisition de parts au moyen du réinvestissement des distributions du Fonds.

### Commissions de suivi

Nous pouvons verser aux courtiers, à la fin de chaque mois ou trimestre civil, une commission de suivi correspondant à un pourcentage de la valeur des parts du Fonds qui se trouvent dans le compte que vous détenez auprès de votre courtier. Le tableau qui suit précise les commissions de suivi annuelles maximales qui s'appliquent aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Les commissions de suivi à l'égard des parts des séries A, AR, D, G, I, PW, PWR, PWT5, PWT8, T5 et T8 sont prélevées les frais de gestion que nous touchons. Aucune commission de suivi n'est accordée à l'égard des parts des séries F, F5, F8, FB, FB5, PWFB, PWFB5, PWX, PWX5, PWX8 ou O.

Tableau 10 : Taux annuel de la commission de suivi

TAUX ANNUEL DE LA COMMISSION DE SUIVI POUR TOUS LES FONDS								
Série	A, AR, T5 et T8				D	G	I	PW, PWR, PWT5 et PWT8
Mode de souscription*	SFA	FM2 <sup>1,2</sup>	FM3 <sup>1</sup>	SFR <sup>1</sup>	SFA	SFA	SFA	SFA
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy II	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,25 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille revenu prudent Symétrie II	0,75 %	0,75 %	0,40 %	0,40 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur Mackenzie	1,00 %	1,00 %	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	s.o.	1,00 %
Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur Mackenzie								
Fonds des marchés émergents Mackenzie II								
Fonds de lingots d'or Mackenzie								
Portefeuille équilibré Symétrie II								
Portefeuille prudent Symétrie II								
Portefeuille d'actions Symétrie								
Portefeuille croissance modérée Symétrie II								

Vous pouvez négocier les honoraires de service-conseil de votre conseiller financier avec ce dernier au nom du courtier dans votre convention de compte relative aux parts de série O. Les honoraires de service-conseil maximums pour les parts de série O sont de 1,50 %. Aux termes de cette convention, vous pouvez décider de nous permettre de racheter des parts d'un des Fonds détenues dans votre compte pour un montant correspondant à ces honoraires et de remettre le produit du rachat au courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique « Série O » du tableau « Frais et charges directement payables par vous » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

En ce qui concerne les parts de série FB, de série FB5, de série PWFB, de série PWFB5, de série PWX, de série PWX5 ou de série PWX8, vous devez verser des honoraires de service-conseil que nous paierons pour vous en procédant au rachat de parts des Fonds détenues dans votre compte, dont le montant correspond aux honoraires de service-conseil, et en remettant le produit de rachat à votre courtier. Vous devez négocier le montant des honoraires de service-conseil avec votre conseiller financier, agissant pour le compte du courtier. Ces honoraires de service-conseil sont indiqués dans une convention de compte relative aux titres de série FB, de série FB5, de série PWFB, de série PWFB5, de série PWX, de série PWX5 ou de série PWX8 que vous avez conclue avec nous. Dans tous les cas, les honoraires de service-conseil maximums pour les parts de série FB, de série FB5, de série PWFB, de série PWFB5, de série PWX, de série PWX5 ou de série PWX8 sont de 1,50 %.

Veillez noter que lorsque plusieurs Fonds sont groupés dans la même rangée du tableau, le fait qu'un taux de commission de suivi soit attribué à une série ou qu'un mode de souscription soit mentionné ne signifie pas que tous les Fonds de ce groupe offrent la série ou le mode de souscription en question. Veuillez vous reporter à la page couverture ou à la partie B pour obtenir des renseignements quant aux séries offertes par chaque Fonds.

## TAUX ANNUEL DE LA COMMISSION DE SUIVI POUR TOUS LES FONDS

Série	A, AR, T5 et T8				D	G	I	PW, PWR, PWT5 et PWT8
	SFA	FM2 <sup>1,2</sup>	FM3 <sup>1</sup>	SFR <sup>1</sup>	SFA	SFA	SFA	SFA
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie II	1,00 %	1,00 %	0,50 %	0,50 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds canadien de croissance Mackenzie II								
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie II								
Fonds de valeur Mackenzie Cundill II	1,00 %	1,00 %	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %
Fonds de croissance mondiale Mackenzie								
Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie								
Fonds international Mackenzie Ivy II								
Fonds européen Mackenzie Ivy								
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy II								
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy – Devises neutres	1,00 %	1,00 %	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II								
Fonds de métaux précieux Mackenzie								
Fonds de revenu stratégique Mackenzie II								
Fonds de croissance américaine Mackenzie								
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie								
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie – Devises neutres								

\* Le présent tableau utilise les abréviations suivantes pour les modes de souscription offerts aux termes du présent prospectus simplifié :

- « SFA » désigne le mode de souscription avec frais d'acquisition
- « FM2 » désigne le mode de souscription avec frais modérés 2
- « FM3 » désigne le mode de souscription avec frais modérés 3
- « SFR » désigne le mode de souscription avec frais de rachat

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, la présente colonne indique la commission de suivi qui s'applique : i) dans le cas du FM2, aux deux années suivant la souscription; ii) dans le cas du FM3, aux trois années suivant la souscription; ou iii) dans le cas du SFR, aux sept années suivant la souscription. Par la suite, la commission de suivi indiquée pour le SFA s'appliquera.

<sup>2</sup> Tous les Fonds n'offrent pas toutes les séries de parts selon ce mode de souscription.

Dans le cas où B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. ou l'un des membres de son groupe fournit des services de courtage pour un compte détenu par nos employés ou administrateurs ou par notre filiale, en plus des montants susmentionnés, nous pouvons verser à B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. jusqu'à 0,25 % de plus pour l'administration de pareil compte.

Dans les cas où les parts des Fonds Mackenzie sont souscrites par l'intermédiaire de comptes de courtage réduit, nous pouvons également verser une commission de suivi au courtier exécutant.

Nous pouvons supprimer les commissions de suivi ou modifier les modalités applicables en tout temps.

### Autres types de rémunération du courtier

Nous payons le matériel de commercialisation que nous remettons aux courtiers afin de les aider à promouvoir les ventes de titres. Ce matériel comprend des rapports et des observations sur les titres, les marchés, les Fonds Mackenzie et les services que nous vous offrons.

Nous pouvons prendre à notre charge jusqu'à 50 % des coûts engagés par les courtiers dans le cadre de la commercialisation des Fonds Mackenzie. Par exemple, nous pouvons payer une partie des coûts d'un courtier liés à la publicité portant sur la disponibilité des titres d'un Fonds Mackenzie par l'intermédiaire des conseillers financiers du courtier. Nous pouvons également payer une partie des coûts d'un courtier qui organise une séance d'information afin de vous donner des renseignements sur les Fonds Mackenzie ou, de façon générale, sur les avantages d'investir dans des OPC.

Nous pouvons payer jusqu'à 10 % des coûts de certains courtiers qui offrent des séances d'information ou des conférences à leurs conseillers financiers afin de leur donner des renseignements, entre autres, sur les faits nouveaux liés au secteur des OPC, la planification financière ou les nouveaux produits financiers. Le courtier prend toutes les décisions concernant l'endroit où se tient la conférence et la date à laquelle elle a lieu ainsi que les personnes qui peuvent y assister.

Nous organisons également des séances d'information et des conférences pour les conseillers financiers au cours desquelles nous leur donnons des renseignements sur les faits nouveaux liés aux Fonds Mackenzie, nos produits et services ainsi que sur des questions portant sur le secteur des OPC. Nous invitons les courtiers à faire en sorte que leurs conseillers financiers participent à nos séminaires et nos conférences. Toutefois, nous ne prenons aucune décision concernant les personnes autorisées à y assister. Les conseillers doivent payer leurs propres frais de déplacement et de séjour, ainsi que leurs dépenses personnelles lorsqu'ils assistent à ces séances et à ces conférences.

### Divulgarion des participations

Nous sommes une filiale indirecte en propriété exclusive de Société financière IGM Inc. (« **IGM** »), une société de services financiers cotée à la TSX. IGM est une filiale à participation majoritaire de Power Corporation du Canada (« **Power** »). Great-West Lifeco Inc. (« **GWL** ») est également une filiale à participation majoritaire de Power. IGM mène ses activités principalement par notre intermédiaire ainsi que par celle du Groupe Investors Inc. et d'Investment Planning Counsel Inc. (« **IPCI** »). IGM possède d'autres filiales indirectes en propriété exclusive, qui sont, par le fait même, membres de notre groupe et qui, à titre de courtiers, peuvent détenir, vendre ou recommander les parts des Fonds Mackenzie. Ces sociétés comprennent notamment : a) Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. et IPC Securities Corporation, toutes deux des maisons de courtage en valeurs mobilières, ainsi que b) Services financiers Groupe Investors Inc. et IPC Investment Corporation, des maisons de courtage en épargne collective. Chacune des sociétés du Groupe Investors est détenue en propriété exclusive par Groupe Investors Inc. Chacune des sociétés IPC est détenue en propriété exclusive par IPCI.

GWL mène ses activités principalement par l'intermédiaire de sa filiale La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. GWL possède d'autres filiales en propriété indirecte, qui sont, par le fait même, membres de notre groupe et qui, à titre de courtiers, peuvent détenir, vendre ou recommander les parts des Fonds Mackenzie. Ces sociétés comprennent notamment Services d'investissement Quadrus ltée, une maison de courtage en épargne collective. L'ensemble des courtiers et des maisons de courtage en épargne collective dont il est fait mention précédemment sont collectivement appelés des « **courtiers participants** ». À l'occasion, des représentants des différents courtiers participants peuvent détenir, de façon directe ou indirecte, des actions d'IGM, de GWL ou de Power.

Veuillez vous reporter à la notice annuelle pour de plus amples renseignements sur la structure pertinente du groupe de sociétés détenues par Power.

### RÉMUNÉRATION DU COURTIER PAYÉE À PARTIR DES FRAIS DE GESTION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons versé, aux courtiers qui ont effectué le placement de parts des Fonds Mackenzie, une rémunération totale au comptant (courtages, commissions de suivi et autres types de rémunération au comptant) représentant environ 43,87 % de l'ensemble des frais de gestion qu'elle a touchés de tous ses fonds au cours de ce même exercice.

### INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un résumé de certaines incidences fiscales fédérales canadiennes applicables lorsque vous détenez des titres des Fonds. Le présent résumé prend pour hypothèse que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) qui réside au Canada et que vous détenez vos parts directement à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré, que vous n'êtes pas membre du groupe du Fonds et négociez sans lien de dépendance avec lui. **Il ne faut pas y voir un avis juridique ou fiscal. Nous avons essayé de rendre ces explications les plus claires possible. Par conséquent, nous avons évité les aspects trop techniques et n'avons pu aborder toutes les incidences fiscales pouvant s'appliquer à votre situation. Vous devriez donc consulter votre conseiller en fiscalité pour connaître les incidences de la souscription, de l'échange ou du rachat de parts d'un Fonds compte tenu de votre situation particulière.**

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application, toutes les propositions visant des modifications précises de la Loi de l'impôt ou d'autres règlements qui ont été annoncés publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes, ainsi que sur notre compréhension des pratiques et politiques administratives actuellement publiées de l'ARC. À l'exception de ce qui précède, le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de modifications au droit, que ce soit par mesure législative, réglementaire, administrative ou judiciaire. En outre, le présent résumé ne tient pas compte des lois fiscales provinciales, territoriales ou étrangères et de leurs incidences.

Le présent résumé est également fondé sur les hypothèses suivantes : i) aucun des émetteurs des titres détenus par un Fonds ne sera une société étrangère affiliée du Fonds ou d'un porteur de parts; ii) aucun des titres détenus par un Fonds ne sera un « abri fiscal déterminé » au sens de l'article 143.2 de Loi de l'impôt; iii) aucun des titres détenus par le Fonds ne sera une participation dans une fiducie (ou une société de personnes qui détient une telle participation) qui nécessiterait que le Fonds (ou la société de personnes) déclare des sommes de revenu importantes relativement à cette participation conformément aux règles de l'article 94.1 ou 94.2 de la Loi de l'impôt, ou une participation dans une fiducie non-résidente autre qu'une « fiducie étrangère exempte » au sens de la Loi de l'impôt; et iv) aucun Fonds ne conclura d'entente qui entraînerait un « mécanisme de transfert de dividendes » pour l'application de la Loi de l'impôt.

## Régime fiscal des Fonds

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent générer un revenu.

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou un revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les placements dans d'autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné un revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens, même s'il a été gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté (« PBR »). Ils peuvent également subir une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son PBR. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date de souscription et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou subir des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.
- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en ayant recours à des dérivés ou en effectuant des ventes à découvert. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés au revenu d'un OPC ou soustraits de celui-ci. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes sur la détention des dérivés constitueront alors habituellement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres canadiens sont traités comme du capital et les gains et les pertes découlant de ventes à découvert de titres étrangers sont traités comme du revenu. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme de la Loi de l'impôt (les « **règles relatives aux CDT** ») ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme les « contrats dérivés à terme ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital du rendement d'un placement qui aurait été considéré comme un revenu ordinaire, et ce, grâce à l'utilisation de contrats dérivés. Les règles relatives aux CDT ne s'appliqueront généralement pas aux dérivés utilisés pour couvrir étroitement des gains ou des pertes liés aux fluctuations de change sur des investissements en capital sous-jacents d'un Fonds. Si une couverture, outre une couverture de change visant des investissements en capital sous-jacents, cherche à réduire l'impôt à payer en convertissant en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, le rendement d'un placement qui aurait autrement été considéré comme du revenu ordinaire, ce rendement sera traité comme un compte de revenu aux termes des règles sur les CDT.

- À l'exception du Fonds de lingots d'or Mackenzie, les gains et les pertes réalisés à la négociation de métaux précieux et de lingots seront traités comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, un Fonds peut être assujéti aux règles relatives à la restriction des pertes qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à reporter ces déductions. Par exemple, une perte en capital enregistrée par un Fonds sera suspendue lorsque, durant la période qui débute 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, le Fonds ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt) acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique et possède encore le bien à la fin de la période.

Si un Fonds investit dans un autre fonds qui est une fiducie résidente du Canada (un « **fonds sous-jacent canadien** »), autre qu'une EIPD-fiducie, le fonds sous-jacent canadien peut désigner une partie des montants qu'il distribue au Fonds telle qu'elle peut raisonnablement être considérée comme consistant en i) des dividendes imposables (y compris des dividendes déterminés) reçus par le fonds sous-jacent canadien sur des actions de sociétés par actions canadiennes imposables, et ii) des gains en capital imposables nets réalisés du fonds sous-jacent canadien. Tous ces montants désignés seront réputés, aux fins fiscales, être reçus ou réalisés par le Fonds comme un dividende imposable ou un gain en capital imposable, respectivement. Un fonds sous-jacent canadien qui paie une retenue d'impôt étranger peut faire des attributions de sorte que le Fonds puisse être considéré comme ayant payé sa quote-part de cet impôt étranger aux fins des règles sur le crédit pour impôt étranger de la Loi de l'impôt.

L'ARC a exprimé l'opinion que les gains (ou les pertes) des fiducies de fonds commun de placement qui résultent d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités, aux fins de l'impôt, comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital, bien que le traitement dans chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de toutes les circonstances pertinentes. Puisque le Fonds de lingots d'or Mackenzie a l'intention de détenir des lingots d'or à long terme, le gestionnaire prévoit que le Fonds de lingots d'or Mackenzie traitera généralement les gains (ou les pertes) qui résultent de la disposition de lingots d'or comme des gains en capital (ou des pertes en capital). Cependant, selon les circonstances, le Fonds de lingots d'or Mackenzie pourrait plutôt en inclure le plein montant dans son revenu (ou le déduire de son revenu).

Puisque les Fonds sont constitués en fiducie, les rubriques qui suivent décrivent l'imposition de ces types d'entités.

### Les Fonds

Chaque Fonds calcule son revenu ou ses pertes séparément. Toutes les dépenses déductibles d'un Fonds, y compris les frais de gestion, sont déduites du calcul de son revenu pour chaque année d'imposition. Le Fonds sera assujéti à l'impôt sur son revenu net, y compris ses gains en capital nets imposables, qui n'a pas été versé ou qui n'est pas payable à ses investisseurs pour l'année d'imposition, déduction faite de tous les reports de pertes en avant et des remboursements de gains en capital. Chaque Fonds a l'intention de verser, chaque année d'imposition, suffisamment de

son revenu et de ses gains en capital aux investisseurs pour ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les pertes d'un Fonds peuvent faire l'objet d'une restriction si une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds (ce qui se produit généralement lorsqu'elle détient des parts qui représentent plus de 50 % de la VL du Fonds), à moins que le Fonds ne soit une « fiducie de placement déterminée » parce qu'il respecte certaines conditions, notamment des conditions concernant la diversification des placements.

Chaque Fonds aura le droit, pour chaque année d'imposition tout au long de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement, de diminuer son impôt à payer, s'il en est, sur ses gains en capital nets réalisés (ou de recevoir un remboursement à l'égard de cet impôt) d'un montant calculé conformément à la Loi de l'impôt d'après les rachats de parts au cours de l'année (un « remboursement des gains en capital »). Le gestionnaire peut à son appréciation utiliser le mécanisme de remboursement au titre des gains en capital pour un fonds dans une année donnée. Le remboursement au titre des gains en capital au cours d'une année d'imposition donnée pourrait ne pas compenser entièrement pour l'impôt à payer par le Fonds pour cette année d'imposition par suite de la vente de ses placements dans le cadre du rachat de parts.

### **Les Fonds qui ne constituent pas des « fiducies de fonds commun de placement »**

Le Fonds constitué en fiducie qui n'est pas admissible à titre de « **fiducie de fonds commun de placement** » au sens de la Loi de l'impôt pendant l'ensemble de son année d'imposition n'est admissible à aucun remboursement au titre des gains en capital et pourrait être assujéti à un impôt minimum de remplacement pour l'année en question, en plus des autres formes d'impôt prévues par la Loi de l'impôt. De plus, si une ou plusieurs « **institutions financières** », au sens de la Loi de l'impôt, détiennent plus de la moitié de la juste valeur marchande des parts de ce Fonds, celui-ci constituera une « **institution financière** » aux fins fiscales et, par conséquent, il sera assujéti à certaines règles d'« **évaluation à la valeur du marché** ». Dans un tel cas, la plupart des placements du Fonds constitueraient des biens évalués à la valeur du marché et, en conséquence :

- le Fonds constitué en fiducie sera réputé avoir disposé de ses biens évalués à la valeur au marché et les avoir rachetés à la fin de chacune de ses années d'imposition et au moment où il devient, ou cesse d'être, une institution financière;
- les gains et les pertes découlant de ces dispositions réputées seront imposés comme revenu et non comme gain ou perte en capital.

Pour toute année au cours de laquelle il ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt, les Fonds pourraient être assujéttis à l'impôt prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. La partie XII.2 de la Loi de l'impôt prévoit que certaines fiducies (autres que les fiducies de fonds commun de placement) qui ont un investisseur qui est un

« bénéficiaire étranger ou assimilé » au sens de la Loi de l'impôt à tout moment au cours de l'année d'imposition sont assujétties à un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt sur leur « revenu de distribution », au sens de la Loi de l'impôt. Les « bénéficiaires étrangers ou assimilés » comprennent, en général, les personnes non résidentes, les sociétés de placement qui sont la propriété d'une personne non résidente, certaines fiducies, certaines sociétés de personnes et certaines personnes exonérées d'impôt dans certaines circonstances où les personnes exonérées d'impôt font l'acquisition de parts d'un autre bénéficiaire. Le « revenu de distribution » englobe en général le revenu d'entreprises exploitées au Canada et les gains en capital imposables provenant de la disposition de biens canadiens imposables. Si un Fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie XII.2, les dispositions de la Loi de l'impôt visent à faire en sorte que les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés reçoivent un crédit d'impôt remboursable convenable.

Les Fonds ont été constitués en 2021 et ne sont pas encore admissibles à titre de « fiducies de fonds communs de placement ». cependant, chaque Fonds devrait être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement avant le dépôt de sa première déclaration de revenus dans laquelle il fait le choix d'être réputé constituer une fiducie de fonds commun de placement à compter de la date de sa création.

### **Régime fiscal en cas d'investissement dans des fiducies sous-jacentes domiciliées à l'étranger**

#### **Article 94.2**

Un Fonds peut également investir dans des fonds d'investissement sous-jacents domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « **Fonds sous-jacents étrangers** ») aux fins des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt.

Si la juste valeur marchande totale à un moment donné de l'ensemble des participations fixes d'une catégorie donnée dans un Fonds sous-jacent étranger détenues par le Fonds, des personnes ou des sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec le Fonds ou des personnes ou des sociétés de personnes qui ont acquis leurs participations dans le Fonds sous-jacent étranger en échange d'une contrepartie donnée par le Fonds au Fonds sous-jacent étranger, correspond au moins à 10 % de la juste valeur marchande totale, à ce moment, de l'ensemble des participations fixes de la catégorie donnée du Fonds sous-jacent étranger, ce dernier constituera une « société étrangère affiliée » du Fonds et sera réputé, aux termes de l'article 94.2 de la Loi de l'impôt, constituer à ce moment une « société étrangère affiliée contrôlée » du Fonds.

Si le Fonds sous-jacent étranger est réputé être une « société étrangère affiliée contrôlée » du Fonds à la fin d'une année d'imposition donnée du Fonds sous-jacent étranger et qu'il touche un revenu qui est défini comme un « revenu étranger accumulé, tiré de biens » au sens de la Loi de l'impôt au cours de cette année d'imposition du Fonds sous-jacent étranger, la quote-part du Fonds du revenu étranger accumulé, tiré de biens (sous réserve de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger

accumulé » comme il est indiqué ci-après) doit être incluse dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien pour l'année d'imposition du Fonds au cours de laquelle l'année d'imposition du Fonds sous-jacent étranger prend fin, que le Fonds reçoive ou non dans les faits une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. Il est prévu que la totalité du revenu, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, attribuée ou distribuée à un Fonds sous-jacent étranger par les émetteurs dont il détient des titres sera un revenu étranger accumulé, tiré de biens. Ce revenu étranger accumulé, tiré de biens, comprendra également tout gain en capital imposable réalisé net, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, du Fonds sous-jacent étranger tiré de la disposition de ces titres.

Si un montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens devait être inclus dans le calcul du revenu d'un Fonds pour l'application de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, un montant majoré peut être déductible au titre de l'« impôt étranger accumulé » au sens de la Loi de l'impôt, s'il y a lieu, applicable au revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens inclus dans le revenu (déduction faite du montant de toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé) augmentera le prix de base rajusté pour le Fonds de ses parts du Fonds sous-jacent étranger à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens a été inclus.

### **Imposition de votre placement dans le Fonds**

L'imposition de votre placement dans les Fonds dépend de la manière dont votre placement est détenu, soit dans le cadre d'un régime fiscal enregistré, soit dans le cadre d'un autre type de régime.

### **Si vous détenez les titres des Fonds autrement que dans le cadre d'un régime enregistré**

#### **Distributions**

Vous devez tenir compte, aux fins de l'impôt sur le revenu, de la partie imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais) qui vous ont été versées ou qui doivent vous être versées (collectivement, « **versées** ») par un Fonds au cours de l'année, calculées en dollars canadiens, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres parts. Le montant des distributions réinvesties s'ajoute au PBR de vos parts afin de réduire votre gain en capital ou d'augmenter votre perte en capital lorsque vous faites racheter les parts ultérieurement. Ainsi, vous n'aurez aucun impôt à payer sur le montant par la suite.

Les distributions versées par un Fonds pourraient se composer de gains en capital, de dividendes ordinaires imposables, de revenus de source étrangère, d'autres revenus et/ou de remboursement de capital.

Les dividendes imposables ordinaires sont inclus dans votre revenu et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables. Les distributions de gains en capital versés seront traités comme des gains en capital que vous avez réalisés, dont la moitié devra généralement être comprise dans le calcul de

votre revenu, à titre de gains en capital imposables. Un Fonds peut effectuer des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère de sorte que vous pourriez être en mesure de demander tous les crédits pour impôts étrangers qu'il vous attribue.

Le Fonds peut vous verser un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il réduit le PBR de vos parts de ce Fonds de sorte que, lorsque vous ferez racheter vos parts, vous réaliserez un gain en capital plus important (ou une perte en capital moins importante) que si vous n'aviez pas touché de remboursement de capital. Si le PBR de vos parts est inférieur à zéro, le PBR de vos parts sera réputé avoir augmenté pour s'établir à zéro et vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalant au montant de cette augmentation.

Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds au cours d'un exercice est élevé, plus il est probable que vous receviez des distributions de gains en capital au cours de l'exercice. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Lorsque des parts d'un Fonds sont acquises au moyen de l'achat ou de la substitution de parts de ce Fonds, une partie du prix d'acquisition peut représenter le revenu et les gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Par conséquent, les porteurs de parts qui acquièrent des parts d'un Fonds avant une date de distribution, y compris en fin d'exercice, peuvent être tenus d'inclure dans leur revenu des montants distribués par le Fonds même si ces montants ont été gagnés par le Fonds avant que le porteur de parts acquière les parts et ont été inclus dans le prix des parts.

#### **Frais d'acquisition et frais de rachat**

Les frais d'acquisition payés à la souscription de parts ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais s'ajoutent au PBR de vos parts. Des frais de rachat payés au moment du rachat de parts ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais réduisent ainsi le produit de disposition de vos parts.

Les frais que vous payez à la souscription de parts des séries O, PWX, PWX5 et PWX8 (les « **frais non regroupés** ») sont composés d'honoraires de service-conseil que vous payez à votre courtier et de frais de gestion que vous nous payez. Dans la mesure où ces frais et honoraires sont acquittés au moyen du rachat de parts, vous réaliserez des gains ou subirez des pertes dans des comptes non enregistrés. La déductibilité des frais non regroupés, aux fins de l'impôt sur le revenu, dépendra de la nature exacte des services qui vous sont offerts et du type de placement que vous détenez. Les frais liés aux services offerts pour les comptes enregistrés ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, que ceux-ci aient été ou non facturés au compte enregistré. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin de savoir si vous pouvez déduire les frais non regroupés que vous versez.

#### **Échanges**

Vous ne réaliserez pas de gain ou de perte en capital lorsque vous changerez le mode de souscription selon lequel vous détenez des parts d'une série d'un Fonds.

Vous ne réaliserez pas de gain ou de perte en capital lorsque vous ferez des échanges de parts entre séries du même Fonds. Le coût des parts acquises sera égal au PBR des parts que vous avez échangées.

D'autres échanges demandent le rachat des parts échangées et l'achat des parts acquises à l'échange.

### Rachats

Vous enregistrerez un gain en capital ou une perte en capital advenant le rachat de parts d'un Fonds. En général, si la VL des parts rachetées est supérieure à leur PBR, vous réaliserez un gain en capital. Si leur valeur liquidative est inférieure au PBR, vous subirez une perte en capital. Vous pouvez déduire les frais de rachat lors du calcul de vos gains (ou de vos pertes) en capital. De façon générale, la moitié de vos gains en capital est comprise dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt comme gain en capital imposable et la moitié de vos pertes en capital peut être déduite de vos gains en capital imposables, sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt.

Dans certains cas, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront le montant des pertes en capital que vous pourrez déduire ou en empêcheront la déduction. Par exemple, une perte en capital que vous subissez sur un rachat de parts sera réputée être nulle si, au cours de la période qui commence 30 jours avant la date du rachat et qui prend fin 30 jours après celle-ci, vous avez acquis des parts identiques (y compris suivant le réinvestissement d'une distribution ou d'une distribution sur les frais qui vous est versée) et que vous continuez de détenir ces parts identiques à la fin de la période. Dans un tel cas, le montant de la perte en capital qui est refusée s'ajoute au PBR de vos parts. Cette règle s'applique également si les parts identiques sont acquises et détenues par une personne affiliée (au sens de la Loi de l'impôt).

### Calcul de votre PBR

Votre PBR doit être calculé distinctement pour chaque série de parts de chaque Fonds dont vous êtes propriétaire, et il doit être calculé en dollars canadiens. Le PBR total des parts d'une série particulière d'un Fonds correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin de souscrire ces parts, y compris les frais d'acquisition que vous avez acquittés au moment de la souscription;

#### **plus**

- le PBR de toutes les parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds qui ont été échangées selon une imposition reportée contre des parts de la série concernée;

#### **plus**

- le montant de toutes les distributions réinvesties en titres de cette série;

#### **moins**

- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital pour les parts de cette série;

#### **moins**

- le PBR de toutes les parts de la série qui ont été échangées selon une imposition reportée contre des parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds;

#### **moins**

- le PBR de l'ensemble des parts de cette série que vous avez fait racheter.

Le PBR d'un seul titre correspond à la moyenne du PBR total. Que vous échangiez vos parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds ou vos parts souscrites selon un mode de souscription contre des parts souscrites selon un autre mode de souscription du même Fonds, le coût des nouvelles parts acquises en échange correspondra généralement au PBR des anciennes parts échangées.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 parts d'une série donnée d'un Fonds ayant un PBR unitaire de 10 \$ (soit un total de 5 000 \$). Supposons ensuite que vous souscrivez 100 parts supplémentaires de la même série du Fonds moyennant 1 200 \$, frais d'acquisition compris. Votre PBR total s'élève à 6 200 \$ pour 600 parts et votre nouveau PBR à l'égard de chaque part de série du Fonds correspond à 6 200 \$ divisé par 600 parts, soit 10,33 \$ la part.

### *Impôt minimum de remplacement*

Les montants inclus dans votre revenu comme distributions de dividendes ou de gains en capital canadiens, ainsi que les gains en capital que vous avez réalisés à la disposition de parts, peuvent augmenter votre assujettissement à l'impôt minimum de remplacement.

### *Relevés d'impôt et déclarations*

S'il y a lieu, nous vous ferons parvenir chaque année des relevés d'impôt faisant état de la partie imposable de vos distributions, du volet remboursement du capital des distributions et du produit de rachat qui vous sont payés. Aucun relevé d'impôt ne vous sera envoyé si vous n'avez pas reçu de distributions ou de produit de rachat, ou encore si les parts sont détenues dans votre régime enregistré. Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition, des frais d'acquisition, des distributions, du produit de rachat et des frais de rachat qui vous sont applicables afin d'être en mesure de calculer le PBR de vos parts. Vous pouvez également consulter un conseiller en fiscalité qui vous aidera à effectuer ces calculs.

En règle générale, vous devrez transmettre à votre conseiller financier des renseignements sur votre citoyenneté ou votre résidence à des fins fiscales et, s'il y a lieu, votre numéro d'identification de contribuable aux fins de l'impôt étranger. Si vous ou votre ou vos personnes détenant le contrôle i) êtes identifiés comme une personne des États-Unis (y compris un résident des États-Unis ou un citoyen américain); ii) êtes identifiés comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournissez pas les renseignements demandés et des indices d'un statut américain ou autre que canadien sont détectés, des détails sur vous et votre placement dans un Fonds seront communiqués à l'ARC, sauf si les parts sont détenues dans

le cadre d'un régime enregistré. L'ARC transmettra ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes en vertu de traités d'échange de renseignements.

### Si vous détenez les titres des Fonds dans le cadre d'un régime enregistré

Si les parts d'un Fonds sont détenues dans votre régime enregistré, en général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions reçues du Fonds ni sur les gains en capital réalisés à la disposition des parts du Fonds, pourvu que les parts correspondent à un placement admissible et non à un placement interdit pour le régime enregistré. Cependant, un retrait d'un régime enregistré peut être assujetti à l'impôt.

Les parts de chaque Fonds devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps.

Une part d'un Fonds peut constituer un placement interdit pour votre régime enregistré (sauf un RPDB) même s'il s'agit d'un placement admissible. Si votre régime enregistré détient un placement interdit, vous devenez assujetti à un impôt de 50 % éventuellement remboursable sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition de ce placement.

Les Fonds ont été constitués récemment. Aux termes d'une règle d'exonération visant les nouveaux OPC, les parts des Fonds ne constitueront à aucun moment un placement interdit pour votre régime enregistré au cours des 24 premiers mois suivant la création du Fonds, pourvu que le Fonds une fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt pendant ce temps et qu'il respecte pour l'essentiel le Règlement 81-102 ou adopte une politique de diversification des placements raisonnable.

Les lingots reçus au rachat de parts du Fonds de lingots d'or Mackenzie pourraient ne pas être des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés.

**Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, et notamment si une part en particulier d'un Fonds pourrait constituer un placement interdit pour votre régime enregistré. Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales pour vous et votre régime enregistré ou encore d'établir le régime enregistré et de faire en sorte qu'il investisse dans les Fonds. Ni nous ni les Fonds n'assumons aucune responsabilité envers vous du fait que les Fonds et/ou les séries sont offerts aux fins de placement dans des régimes enregistrés.**

### QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux (2) jours ouvrables de la réception de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les quarante-huit (48) heures de la réception de la confirmation de notre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si i) les aperçus du fonds ne vous sont pas transmis ou livrés dans les délais prévus dans la législation en valeurs mobilières; ou si ii) le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

## PARTIE B : INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES OPC DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

### INTRODUCTION À LA PARTIE B

La partie B contient des renseignements sur tous les Fonds visés par le présent prospectus simplifié. Elle s'ajoute à l'information générale ayant trait à ces Fonds, contenue dans la partie A.

La présente **Introduction à la partie B** renferme des explications concernant la plupart des termes et des hypothèses employés plus loin; elle contient en outre des remarques générales qui s'appliquent à la majorité des Fonds, ce qui évite d'avoir à les répéter pour chacun d'eux.

### Précisions sur le fonds

Cette rubrique revient pour chaque Fonds dans la partie B et donne des renseignements sur le type du Fonds, sa date de création (date du placement initial de titres dans le public), la nature des parts qu'il offre, les séries qu'il offre, l'admissibilité des parts à titre de placements pour les régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt et le nom de son sous-conseiller (lorsqu'aucun sous-conseiller n'est mentionné, nous offrons directement les services de gestion de portefeuille au Fonds).

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs et stratégies de placement

La description de chaque Fonds contenue dans la partie B présente les objectifs et les stratégies de placement du Fonds. Les objectifs de placement d'un Fonds ne peuvent être modifiés qu'après obtention du consentement des investisseurs de ce Fonds au cours d'une assemblée spécialement convoquée à cette fin. Les stratégies de placement indiquent comment le Fonds entend atteindre ses objectifs de placement. À titre de gestionnaire des Fonds, nous pouvons modifier les stratégies de placement à l'occasion; nous vous aviserons toutefois de notre intention, au moyen d'un communiqué de presse, s'il s'agit d'un changement important au sens du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** »). Selon le Règlement 81-106, « changement important » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'un Fonds qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit souscrire des parts du Fonds ou les conserver.

#### Utilisation de dérivés

Les Fonds peuvent avoir recours à des dérivés à des fins de « **couverture** » pour réduire l'exposition du Fonds aux fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change ou à d'autres situations semblables. Ils peuvent également avoir recours à ces dérivés à des fins « **autres que de couverture** », qui peuvent comprendre les fins suivantes : i) en remplacement d'un titre ou d'un marché boursier; ii) afin d'obtenir une exposition à d'autres devises; iii) afin de chercher à générer un revenu supplémentaire; ou iv) à

toute autre fin, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds.

Lorsque la stratégie de placement d'un Fonds prévoit l'utilisation de dérivés, nous avons indiqué, dans la section correspondante décrivant les stratégies de placement, si les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, à des fins autres que de couverture, ou les deux. Pour en apprendre davantage sur le recours d'un Fonds aux stratégies de couverture contre les fluctuations des taux de change, visitez notre site Internet, à l'adresse [www.placementsmackenzie.com/devises](http://www.placementsmackenzie.com/devises). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés utilisés par un Fonds donné à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture au dernier jour de la période d'information financière visée, veuillez vous reporter aux derniers états financiers du Fonds. Il y a lieu également de se reporter aux explications concernant les risques associés aux dérivés à la sous-rubrique « **Risque associé aux dérivés** » de la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent document.

#### Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres

Les Fonds peuvent se livrer à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres. Ces opérations sont décrites à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent prospectus simplifié. Les OPC peuvent effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin de tenter d'obtenir un revenu supplémentaire. Ce revenu provient des frais payés par la contrepartie à l'opération et des intérêts payés sur les liquidités ou les titres détenus en garantie.

Dans toutes les opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres, un Fonds doit, sauf s'il s'est vu accorder une dispense :

- faire affaire seulement avec des contreparties qui répondent aux critères de solvabilité généralement acceptés et qui n'ont aucun lien avec le gestionnaire de portefeuille, le gestionnaire ou le fiduciaire du Fonds au sens du Règlement 81-102;
- détenir une garantie égale à au moins 102 % de la valeur marchande des titres en portefeuille prêtés (dans le cas des opérations de prêt de titres), vendus (dans le cas des mises en pension) ou achetés (dans le cas des prises en pension);
- ajuster le montant de la garantie chaque jour ouvrable afin de s'assurer que la valeur de la garantie par rapport à la valeur marchande des titres en portefeuille prêtés, vendus ou achetés ne s'établit pas sous le minimum de 102 %;
- limiter la valeur globale de tous les titres en portefeuille prêtés ou vendus dans le cadre d'opérations de prêt et de mises en pension de titres à un maximum de 50 % de l'actif total du Fonds (à l'exclusion de la garantie donnée relativement aux titres prêtés et aux liquidités provenant des titres vendus).

## Ventes à découvert

Les Fonds peuvent se livrer de façon limitée à la vente à découvert en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés. Si un Fonds se livre à la vente à découvert, il doit respecter la réglementation sur les valeurs mobilières, laquelle réglementation prévoit les conditions suivantes :

- la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne doit pas dépasser 20 % de l'actif net total du Fonds;
- la valeur marchande globale de tous les titres d'un émetteur donné vendus à découvert par le Fonds ne doit pas dépasser 5 % de l'actif net total du Fonds;
- le Fonds détiendra une couverture en espèces d'un montant égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert;
- le Fonds déposera des actifs à titre de garantie auprès d'un courtier au Canada seulement si celui-ci est inscrit à ce titre dans un territoire du Canada et est membre de l'OCRCVM;
- le Fonds déposera des actifs à titre de garantie auprès d'un courtier à l'extérieur du Canada seulement si celui-ci a) est membre d'une bourse qui exige qu'il se soumette à un audit réglementaire; et b) a une valeur nette excédant 50 millions de dollars canadiens.

## Fonds pour faciliter la fusion des fonds constitués en société de Mackenzie

Les Fonds qui suivent sont créés pour faciliter la liquidation de Corporation Financière Capital Mackenzie et la fusion de tous les fonds constitués en fiducie de Mackenzie (offerts dans le cadre d'un prospectus distinct) avec leur fonds constitué en fiducie équivalent :

- Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie II
- Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy II
- Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II
- Fonds de revenu stratégique Mackenzie II
- Fonds de dividendes canadiens Mackenzie II
- Fonds canadien de croissance Mackenzie II
- Fonds de valeur Mackenzie Cundill II
- Fonds des marchés émergents Mackenzie II
- Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy II
- Fonds international Mackenzie Ivy II
- Fonds mondial de ressources Mackenzie II

- Portefeuille équilibré Symétrie II
- Portefeuille revenu prudent Symétrie II
- Portefeuille prudent Symétrie II
- Portefeuille croissance modérée Symétrie II

Pour s'assurer qu'il n'y ait aucune incidence fiscale pour les Fonds Mackenzie prorogés (en raison de la perte d'importants reports prospectifs de pertes découlant d'une fusion), nous lançons les Fonds « jumeaux » ci-dessus avec lesquels certains fonds constitués en société en dissolution pourraient fusionner. La fusion avec un fonds constitué en fiducie Mackenzie existant ou avec la version « jumelle » nouvellement lancée dépendra de la situation fiscale du fonds constitué en fiducie Mackenzie à mesure que la date de fusion approche. Les Fonds « jumeaux » ci-dessus ont les mêmes objectifs de placement, gestionnaires de portefeuille et autres caractéristiques importantes de sorte qu'un investisseur d'un Fonds Mackenzie en dissolution devrait être indifférent au fait que le fonds dont il détient des titres soit fusionné avec un fonds constitué en fiducie existant ou une version « jumelle » nouvellement lancée.

## Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, qui visent notamment à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer les Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit fournit une description des dispenses que certains Fonds ont reçues à l'égard de l'application des dispositions du Règlement 81-102 et/ou une description de l'activité générale de placement.

### A) Dispense relative aux contrats à terme standardisés portant sur le pétrole et le gaz naturel

Un contrat à terme standardisé sur marchandises est un contrat conclu entre deux parties et visant à acheter ou à vendre des marchandises à un prix convenu à une date ultérieure. La valeur du contrat est fondée sur la valeur de la marchandise sous-jacente. Chacun des Fonds énumérés ci-après a obtenu des organismes de réglementation une dispense de l'application de certaines obligations du Règlement 81-102 leur permettant de conclure des contrats à terme standardisés sur marchandises ayant pour élément sous-jacent le pétrole brut non corrosif ou le gaz naturel (les « **contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel** ») afin de couvrir les placements en portefeuille du Fonds dans des titres dont la valeur peut fluctuer en même temps que les prix du pétrole ou du gaz naturel :

Fonds	Plafond
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie II	20 %
Fonds de croissance mondiale Mackenzie	20 %
Fonds de croissance américaine Mackenzie	20 %

Fonds	Plafond
Portefeuille d'actions Symétrie	20 %
Fonds mondial de ressources Mackenzie II	75 %

Un Fonds n'achètera pas de contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel si, immédiatement après l'achat, la valeur totale de ces placements dépassait le pourcentage indiqué par rapport à la valeur totale de l'actif net du Fonds à ce moment-là.

En plus du plafond établi dans le tableau qui précède, la conclusion par chaque Fonds de contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel est assujettie à certaines conditions. Les opérations doivent être réalisées par ailleurs conformément aux règlements sur les valeurs mobilières régissant l'utilisation de dérivés à des fins de couverture. Un Fonds ne peut conclure des contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel qu'en contrepartie d'espèces, et il doit liquider sa position dans des contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel en concluant une opération de liquidation sur ces contrats à terme standardisés avant la première date à laquelle le Fonds serait tenu de livrer le sous-jacent ou d'en prendre livraison. Le sous-conseiller et/ou le gestionnaire de portefeuille qui prend les décisions concernant les achats et les ventes pour le Fonds doit être inscrit comme directeur des placements de produits dérivés aux termes de la LCTM ou avoir été dispensé de cette obligation d'inscription. Les contrats à terme standardisés portant sur le pétrole ou le gaz naturel seront négociés sur les marchés du New York Mercantile Exchange ou à la Bourse ICE Futures Europe.

## B) Dispense relative aux métaux précieux

Le Fonds de métaux précieux Mackenzie peut investir plus de 10 % de tous ses actifs dans des métaux précieux, y compris l'or, l'argent et le platine, le palladium et le rhodium, et dans des certificats relatifs à ces métaux précieux et peut acheter ou vendre des marchandises consistant en des métaux précieux, pourvu :

- que les certificats portant sur l'or, l'argent, le platine, le palladium et le rhodium proviennent d'un émetteur approuvé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- qu'il n'achète pas de certificats d'un émetteur si, compte tenu de cette acquisition, plus de 10 % de l'actif net du Fonds, calculé à la valeur marchande au moment de cette acquisition, serait investi dans des titres et des certificats de cet émetteur.

Le Fonds mondial de ressources Mackenzie II peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des métaux précieux (l'or, l'argent et le platine) et dans des certificats relatifs à ces métaux précieux, pourvu que les certificats portant sur ces métaux précieux proviennent d'un émetteur approuvé par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Tous les Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, peuvent acheter et détenir de l'argent, des certificats d'argent autorisés et des dérivés dont l'élément sous-jacent est l'argent sans facteur

d'endettement (les « produits de l'argent ») aux conditions suivantes :

- le placement d'un Fonds dans des produits de l'argent est effectué conformément aux objectifs de placement du Fonds;
- un Fonds ne peut acheter des produits de l'argent si, immédiatement après l'opération, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds (directe ou indirecte par le truchement de FNB de marchandises, selon la définition à la rubrique « **Dispense relative aux FNB** » ci-après) à l'ensemble des marchandises (dont l'or) représente plus de 10 % de la VL, selon la valeur marchande au moment de l'opération.

## C) Dispense relative aux placements dans des titres de créance d'États étrangers

Les organismes de réglementation ont accordé aux Fonds suivants une dispense de l'application de certaines obligations du Règlement 81-102 qui leur permet d'investir dans des titres de créance d'États étrangers.

1. Le Fonds européen Mackenzie Ivy, le Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy II, le Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II et le Fonds de revenu stratégique Mackenzie II ont obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir jusqu'à :
  - a) jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance de tout émetteur émis ou garantis par un gouvernement ou un organisme supranational qui se sont vu attribuer une note « **AA** » ou une note supérieure;
  - b) jusqu'à 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance émis ou garantis par un même gouvernement ou organisme supranational qui s'est vu attribuer une note « **AAA** » ou une note supérieure.

Cette dispense comprend les conditions suivantes :

- les dispositions a) et b) qui précèdent ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur donné;
- les titres achetés doivent être négociés sur un marché mature et liquide;
- l'acquisition des titres achetés doit être conforme aux objectifs de placement du Fonds.

Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent au Fonds européen Mackenzie Ivy, au Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy II et au Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II :

- l'acquisition de titres de créance en vertu de la dispense doit être restreinte à l'acquisition de titres de créance émis par le gouvernement d'un État souverain qui sont admissibles à titre de « **quasi-espèces** » aux termes du Règlement 81-102;

- le Fonds ne peut acquérir des titres de créance supplémentaires notés « **AA** » émis par un gouvernement étranger si, immédiatement après l'opération, plus de 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'opération, serait investi dans des titres de créance émis par ce même gouvernement étranger et le Fonds ne peut acquérir des titres de créance supplémentaires notés « **AAA** » émis par un gouvernement étranger si, immédiatement après l'opération, plus de 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'opération, serait investi dans des titres de créance émis par ce même gouvernement étranger.

2. Le Fonds de revenu stratégique Mackenzie II a obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir

- jusqu'à 20 % de la tranche de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance de tout émetteur émis ou garantis par un gouvernement ou un organisme supranational qui se sont vu attribuer une note « **AA** » ou une note supérieure;
- jusqu'à 35 % de la tranche de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance de tout émetteur émis ou garantis par un gouvernement qui se sont vu attribuer une note « **AAA** » ou une note supérieure.

Cette dispense comprend les conditions suivantes :

- les dispositions a) et b) qui précèdent ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur donné;
- les titres achetés doivent être négociés sur un marché mature et liquide;
- l'acquisition des titres achetés doit être conforme aux objectifs de placement du Fonds.

#### D) Dispense relative aux FNB cotés aux États-Unis

Compte tenu de l'inclusion des fonds communs alternatifs dans le Règlement 81-102, la présente dispense relative aux FNB ne s'applique qu'aux fonds négociés en bourse cotés aux États-Unis.

Les organismes de réglementation ont accordé aux Fonds suivants une dispense de l'application de certaines obligations du Règlement 81-102 qui leur permet d'investir dans des FNB, de la façon décrite ci-après :

- Le Fonds de lingots d'or Mackenzie, le Fonds de métaux précieux Mackenzie et le Fonds mondial de ressources Mackenzie II ont chacun obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense qui leur permet d'acheter et de détenir des titres dans les types de FNB suivants (collectivement, les « **FNB à effet de levier** ») :
  - des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier largement représentatif (l'« **indice boursier**

**sous-jacent** » du FNB) selon un multiple de jusqu'à 200 % ou selon l'inverse d'un multiple de jusqu'à 200 %;

- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice boursier sous-jacent selon l'inverse d'un multiple de jusqu'à 100 %;
- des FNB qui tentent de reproduire le rendement de l'or, de l'argent, du platine, du palladium et/ou du rhodium ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or, l'argent, le platine, le palladium et/ou le rhodium est l'élément sous-jacent sans effet de levier;
- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de l'or et/ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or et/ou l'argent est l'élément sous-jacent, selon un multiple de jusqu'à 200 %.

La dispense est assortie des conditions suivantes :

- le placement du Fonds dans des titres d'un FNB à effet de levier doit être conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- le Fonds ne peut vendre les titres d'un FNB à effet de levier à découvert;
- les titres du FNB à effet de levier doivent être négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis;
- les titres des FNB à effet de levier doivent être considérés comme des dérivés visés au sens de la Partie 2 du Règlement 81-102;
- un Fonds ne peut acheter de titres d'un FNB à effet de levier si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de l'actif net du Fonds au total, selon la valeur marchande au moment de l'achat, est composé de titres de FNB à effet de levier;
- un Fonds ne peut conclure une opération si, immédiatement après l'opération, plus de 20 % de son actif net, selon la valeur marchande au moment de l'opération, est composé au total de titres de FNB à effet de levier et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds.

2. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les autres Fonds une dispense qui leur permet d'acheter et de détenir des titres dans les types de FNB suivants (collectivement, les « **FNB sous-jacents** ») :

- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier largement représentatif (l'« **indice sous-jacent** » du FNB) selon un multiple de jusqu'à 200 % (des « **FNB haussiers à effet de levier** »), selon l'inverse d'un multiple de jusqu'à 100 % (des « **FNB à rendement inverse** ») ou selon l'inverse d'un multiple de jusqu'à 200 % (des « **FNB baissiers à effet de levier** »);

- b) des FNB qui tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or ou l'argent est l'élément sous-jacent sans effet de levier (l'« **élément or ou argent sous-jacent** ») ou selon un multiple de jusqu'à 200 % (collectivement, les « **FNB d'or et d'argent à effet de levier** »);
- c) des FNB qui investissent directement, ou indirectement au moyen de dérivés, dans des marchandises, y compris, notamment, des produits de l'agriculture ou du bétail, l'énergie, les métaux précieux et les métaux industriels, sans effet de levier (les « **FNB de marchandises sans effet de levier** » et, collectivement avec les FNB d'or et d'argent à effet de levier, les « **FNB de marchandises** »).

La dispense est assortie des conditions suivantes :

- le placement d'un Fonds dans les titres d'un FNB sous-jacent doit être conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- les titres du FNB sous-jacent doivent être négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis;
- un Fonds ne peut acheter de titres d'un FNB sous-jacent si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération, est composée de titres de FNB sous-jacents;
- un Fonds ne peut acheter des titres de FNB à rendement inverse ou de FNB baissiers à effet de levier ni vendre à découvert des titres de tels FNB si, immédiatement après l'opération, l'exposition de la valeur marchande totale que représente l'ensemble des titres achetés et/ou vendus à découvert correspond à plus de 20 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération;
- immédiatement après la conclusion d'un achat, d'une opération sur dérivés ou d'une autre opération en vue d'obtenir une exposition à des marchandises, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds (directe ou indirecte, y compris au moyen de FNB de marchandises) à l'ensemble des marchandises (dont l'or), ne peut représenter, dans l'ensemble, plus de 10 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération.

## E) Dispense relative à la couverture de certains dérivés

Tous les Fonds ont obtenu une dispense qui leur permet d'utiliser à titre de couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente du sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap si : i) ils concluent ou maintiennent une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte un élément consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou ii) ils concluent ou maintiennent une position de swap et pendant les périodes où ils ont le droit de recevoir des paiements aux termes du swap. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Dispense relative à la couverture de certains dérivés** » qui figure dans la notice annuelle pour obtenir plus de détails.

## F) Dispense relative au sous-dépositaire

Le Fonds de lingots d'or Mackenzie est un OPC de métaux précieux, au sens du Règlement 81-102, et s'en remet à une dispense obtenue par son dépositaire, CIBC, afin de permettre à la Monnaie royale canadienne, entité qui n'est pas mentionnée dans le Règlement 81-102, d'agir à titre de sous-dépositaire des lingots d'or détenus au Canada.

## G) Dispense relative aux fonds de fonds à trois niveaux

Le Portefeuille équilibré Symétrie II, le Portefeuille revenu prudent Symétrie II, le Portefeuille prudent Symétrie II et le Portefeuille croissance modérée Symétrie II (collectivement, les « **Fonds dominants** ») ont obtenu une dispense qui leur permet d'investir dans certains Fonds constitués en fiducie qui investissent plus de 10 % de leur VL dans les titres d'un ou de plusieurs Fonds Mackenzie (« **Fonds intermédiaires** ») afin que les Fonds dominants puissent reproduire le rendement de ces Fonds intermédiaires.

## H) Dispense relative aux porteurs de titres importants

Tous les Fonds ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense qui leur permet d'investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans des instruments privés qui sont offerts par Northleaf malgré le fait que nous et la Great-West Lifeco Inc. détenions une participation importante dans Northleaf. La dispense est assortie des conditions suivantes :

- l'achat ou la détention de titres d'un instrument privé par Northleaf (un « **Fonds Northleaf** ») correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, ou est nécessaire pour les atteindre;
- au moment de l'engagement de capital dans un Fonds Northleaf, le CEI du Fonds a approuvé l'opération.

## I) Dispense relative au capital de départ, à l'information sur le rendement passé et à l'information financière

Dans le cadre de la liquidation de Corporation Financière Capital Mackenzie (« **Capitalcorp** ») et de la fusion de certains fonds de Capitalcorp (chacun, un « **Fonds Capitalcorp** ») avec la série correspondante des Fonds, chaque Fonds, à l'exception du Fonds mondial chinois Mackenzie, du Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur Mackenzie et du Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur Mackenzie, a reçu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant de faire ce qui suit :

a) inclure dans ses communications publicitaires et ses rapports aux porteurs de parts l'information sur le rendement des Fonds Capitalcorp; b) calculer son niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement des Fonds Capitalcorp; c) indiquer la date de création de la série applicable du Fonds Capitalcorp comme la date de création de la série applicable du Fonds; d) dans les aperçus du fonds du Fonds, à la rubrique « **Date de création de la série** », indiquer la date de création de la série applicable du Fonds Capitalcorp; e) dans les aperçus du fonds initiaux du Fonds, indiquer les placements des Fonds Capitalcorp dans les tableaux des rubriques « **Dix principaux placements** » et « **Répartition des placements** »; f) dans les aperçus du fonds du Fonds, indiquer le

ratio des frais de gestion, le ratio des frais d'opérations et les frais du fonds des Fonds Capitalcorp; g) dans les aperçus du fonds des séries applicables du Fonds, utiliser l'information sur le rendement de la série applicable du Fonds Capitalcorp aux fins du rendement moyen, des rendements annuels et du meilleur et pire rendement sur trois mois; h) dans le présent prospectus simplifié, utiliser l'information financière des Fonds Capitalcorp pour effectuer le calcul requis à la sous-rubrique « **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs** »; i) dans ses rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires, indiquer l'information sur le rendement et l'information tirée des états financiers et d'autres renseignements financiers du Fonds Capitalcorp correspondant, et j) permettre le dépôt du prospectus simplifié des Fonds malgré le fait que les exigences relatives au capital de départ des Fonds n'aient pas été respectées.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Nous fournissons une liste des risques associés à un placement dans un OPC à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent document. Les risques particuliers associés à chacun des Fonds sont indiqués à la sous-rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » de chaque Fonds décrit dans la présente **partie B**. Ces risques particuliers sont fondés sur les placements prévus et les pratiques de placement de chaque Fonds, et sont liés aux risques importants associés à un placement dans celui-ci dans des conditions normales, lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble des avoirs du portefeuille d'un Fonds et non de chacun de ces avoirs séparément.

Nous avons classé chaque risque applicable dans l'une des trois catégories suivantes, soit « risque principal », « risque secondaire » ou « risque faible ou pas un risque ». Les risques principaux sont les risques qui, selon nous, sont les plus importants à l'égard d'un Fonds donné en raison du fait qu'ils se réalisent plus souvent ou que, s'ils se réalisent, ils auront une incidence plus importante sur la valeur d'un Fonds. Les risques secondaires sont les risques qui, selon nous, sont relativement moins importants en raison du fait qu'ils se réalisent moins souvent ou que, s'ils se réalisent, leur incidence sur la valeur d'un Fonds sera moins importante. Les risques classés dans la catégorie « risque faible ou pas un risque » sont les risques qui, selon nous, ont très peu ou pas de chances de se réaliser. **Vous devez comprendre tous les risques applicables et devriez en discuter avec votre conseiller financier avant d'investir dans un Fonds.**

### Méthode de classification du risque

Les niveaux de risque indiqués dans cette section vous aident à décider, de concert avec votre conseiller, si un Fonds vous convient. Ces renseignements servent de guide uniquement. Le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par le plus récent écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans. L'écart-type sert à mesurer la dispersion historique des rendements par rapport aux rendements moyens sur la période de 10 ans. Dans

ce contexte, il peut procurer une mesure du niveau de volatilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type d'un Fonds est élevé, plus la fourchette des rendements antérieurs est large. En général, plus la fourchette des rendements est large, plus le risqué est élevé.

Vous devez savoir qu'il existe d'autres types de risque, mesurables et non mesurables. Aussi, tout comme le rendement antérieur n'est pas forcément indicatif des rendements futurs, la volatilité antérieure d'un fonds n'est pas forcément indicative de sa volatilité future, surtout car le niveau de risque est fondé sur l'écart-type de la plus récente période de 10 ans.

Pour un Fonds qui est nouveau, ou un Fonds qui a un historique de rendement de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ces Fonds à l'aide d'un indice de référence qui représente raisonnablement l'écart-type ou, pour un Fonds nouvellement établi, qui serait raisonnablement susceptible de le représenter. Si le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans et qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans que nous gérons et qui est étroitement semblable au Fonds (un « **fonds de référence** »), nous calculons le niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du fonds de référence plutôt qu'avec l'indice de référence. Pour les Fonds qui ont un historique de rendement de 10 ans, la méthode calculera l'écart-type du Fonds à l'aide de l'historique de rendement du Fonds plutôt qu'avec l'indice de référence. Dans chaque cas, les Fonds se voient attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

- **Faible** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds du marché monétaire et/ou des fonds de titres à revenu fixe canadiens;
- **Faible à moyen** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds équilibrés et des fonds de titres de sociétés à revenu fixe mondiaux ou de sociétés;
- **Moyen** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions diversifiés répartis entre des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et internationales à grande capitalisation;
- **Moyen à élevé** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier;
- **Élevé** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier et comportant un grand risque de perte (comme les marchés émergents, les ressources ou les métaux précieux).

Nous pouvons, à notre discrétion, attribuer à un Fonds un niveau de risque plus élevé que ce qu'indique l'écart-type sur 10 ans si nous croyons que le Fonds pourrait être exposé à d'autres risques prévisibles que ne reflète pas l'écart-type sur 10 ans. Le tableau suivant présente une description de l'indice de référence ou des fonds de référence utilisés pour chaque Fonds qui compte un historique de rendement de moins de 10 ans.

**Tableau 11 : Indices de référence/fonds de référence**

Fonds Mackenzie	Indice de référence/ fonds de référence
Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur Mackenzie	Indice composé S&P/TSX
Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur Mackenzie	Indice MSCI World (Net)
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie II	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie
Fonds canadien de croissance Mackenzie II	Fonds canadien de croissance Mackenzie <sup>1</sup> Combinaison : 60 % Indice composé S&P/TSX + 30 % Indice S&P 500 + 10 % Indice MSCI EAFE (Net)
Fonds indiciel Diversification maximale Canada Mackenzie	Indice composé S&P/TSX
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy II	Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy <sup>2</sup> Combinaison : 75 % Indice composé S&P/TSX et 25 % Indice des obligations universelles FTSE Canada
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy II	Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy <sup>3</sup> Combinaison : 75 % Indice MSCI World (Net) et 25 % Indice BofAML Global Broad Market (couvert en \$ CA)
Fonds mondial chinois Mackenzie	Combinaison : 60 % Indice MSCI China (Net) et 40 % Indice MSCI AC (All Country) World (Net)
Portefeuille revenu prudent Symétrie II	Combinaison : 65 % Indice des obligations universelles FTSE Canada, 12,5 % Indice MSCI AC (All Country) World (Net), 12,5 % Indice composé S&P/TSX et 10 % Indice ICE BofAML Global Broad Market (couvert en \$ CA)

Fonds Mackenzie	Indice de référence/ fonds de référence
Portefeuille d'actions Symétrie	Combinaison : 90 % Indice MSCI AC (All Country) World (Net) et 10 % Indice composé S&P/TSX

1. L'historique de rendement du Fonds Mackenzie tire sa source du fonds de référence depuis le 25 novembre 2016, date à laquelle les objectifs de placement du fonds de référence ont été modifiés par rapport à ses objectifs actuels. Auparavant, l'historique de rendement tirait sa source de l'indice de référence.
2. L'historique de rendement du Fonds Mackenzie tire sa source du fonds de référence depuis le 14 août 2014, date à laquelle les objectifs de placement du fonds de référence ont été modifiés par rapport à ses objectifs actuels. Auparavant, l'historique de rendement tirait sa source de l'indice de référence.
3. L'historique de rendement du Fonds Mackenzie tire sa source du fonds de référence depuis le 14 août 2014, date à laquelle les objectifs de placement du fonds de référence ont été modifiés par rapport à ses objectifs actuels. Auparavant, l'historique de rendement tirait sa source de l'indice de référence.

### Définitions des indices de référence

L'**indice ICE BofAML Global Broad Market (couvert en \$ CA)** suit le rendement de titres de créance de qualité supérieure émis dans le public sur les principaux marchés nationaux et euro-obligataires, y compris les titres d'État, les titres de sociétés d'État, les titres de sociétés, les titres titrisés et les titres garantis. Les obligations admissibles doivent s'être vu attribuer la note « BBB » ou une note supérieure et avoir une durée résiduelle jusqu'à l'échéance d'au moins un an. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** représente l'ensemble des obligations canadiennes ayant une durée jusqu'à l'échéance de plus de un an. Il est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés ayant une note « BBB » ou une note supérieure.

L'**indice MSCI AC (All Country) World (Net)** est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions de marchés développés et émergents. Il est composé d'indices de 23 marchés de pays développés et de 24 marchés de pays émergents. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôt liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses éléments sous-jacents.

L'**indice MSCI China (Net)** englobe des titres de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation parmi des titres chinois de catégorie H, de catégorie B, de catégorie « Red-chips », de catégorie « P-chips » et des titres étrangers cotés en bourse (p. ex. des CAAE). Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôt liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses éléments sous-jacents.

L'**indice MSCI EAFE (Europe, Australasia, Far East) (Net)** est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions de marchés développés, à l'exception des États-Unis et du Canada. Il est composé de 21 indices de pays à marché développé. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôt liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses éléments sous-jacents.

L'**indice MSCI World (Net)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante et qui est conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions de marchés développés. Il est composé d'indices de 23 marchés de pays développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôt liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses éléments sous-jacents.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires et est conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes actions rajustées en fonction du flottant inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

**Il est possible que cette méthode donne un résultat qui ne correspond pas au risque rattaché à un Fonds en raison d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, il est possible qu'un Fonds soit placé dans une catégorie de risque supérieure, mais nous ne placerons jamais un Fonds dans une catégorie de risque inférieure.**

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future. La classification du risque de chaque Fonds est indiquée à la sous-rubrique « **Qui devrait investir dans le fonds?** » de chaque Fonds décrit dans la présente **partie B** et est revue chaque année et au besoin lorsque la classification du risque n'est plus raisonnable dans les circonstances. Une présentation plus détaillée de la méthode de classification du risque utilisée pour établir la classification du risque des Fonds est disponible sans frais, sur demande, en composant le numéro sans frais 1 800 387-0615 (service en français) ou le numéro sans frais 1 800 387-0614 (service en anglais), ou en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Cette rubrique vous aidera à choisir, avec l'aide de votre conseiller financier, le ou les Fonds qui vous conviennent le mieux. **Les renseignements sont donnés à titre indicatif seulement.** Nous y indiquons le niveau de risque du Fonds, en fonction des catégories indiquées précédemment, et quel type d'investisseur devrait envisager un placement dans le Fonds. Par exemple, vous pouvez rechercher une croissance du capital à long terme ou vous pouvez vouloir protéger votre investissement ou toucher des liquidités régulières. Vous pouvez aussi souhaiter investir dans un régime qui n'est pas un régime enregistré ou souhaiter investir dans une région ou un secteur d'activité en particulier.

Un Fonds pourrait convenir en tant qu'élément de votre portefeuille dans son ensemble, et ce, même si le niveau de risque associé à un placement dans celui-ci est supérieur ou inférieur à votre niveau de tolérance. Lorsque vous cherchez à effectuer des placements avec l'aide de votre conseiller financier, vous devriez garder à l'esprit votre portefeuille dans son ensemble, vos objectifs de placement,

votre horizon de placement (en termes de temps) et votre niveau de tolérance aux risques.

### Politique en matière de distributions

Cette rubrique explique la fréquence, le montant et la composition des distributions que vous pouvez recevoir d'un Fonds. Elle explique également les cas dans lesquels vous pouvez recevoir ces distributions en espèces.

### Règles concernant les distributions applicables à toutes les séries

Chaque année, en décembre, un Fonds peut distribuer son revenu net et ses gains en capital nets non distribués de l'exercice aux investisseurs qui possèdent des parts à la date de référence pour le versement des distributions, mais uniquement dans la mesure requise afin que le Fonds n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu.

Les distributions décrites précédemment seront réinvesties, sans frais, dans des parts additionnelles de la série à l'égard de laquelle elles ont été versées, à moins que vous ne choisissiez à l'avance de les recevoir en espèces. Vous ne pouvez pas choisir de recevoir ces distributions en espèces à l'égard des parts des séries assorties d'une distribution à taux fixe, des parts de série AR ou de série PWR ou des parts que vous avez souscrites selon un mode de souscription avec frais d'acquisition différés (à moins d'indication contraire ci-après). Si vos parts sont d'un autre type, vous ne pouvez pas demander de recevoir ces distributions en espèces si vos parts sont détenues dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie (sauf si ce régime enregistré est un CELI, auquel cas vous pouvez demander que ces distributions soient versées à partir du CELI).

### Règles additionnelles concernant les distributions applicables aux distributions mensuelles sur les séries assorties d'une distribution à taux fixe

Un Fonds versera des distributions mensuelles sur chacune des séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Pour chaque série assortie d'une distribution à taux fixe, le montant de la distribution mensuelle correspondra à la VL par titre de la série en question au dernier jour de l'année civile précédente (ou à la date de création de la série, si la série a été créée pendant l'année civile en cours), multipliée par le taux de distribution applicable à cette série et divisée par 12. Les taux de distribution peuvent être rajustés à l'occasion à notre appréciation. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement du Fonds ou au rendement de son portefeuille.

**Chaque distribution mensuelle consistera en du revenu net, dans la mesure de l'attribution de revenu net à la série par le Fonds pour le mois en question, et la partie de la distribution qui est supérieure au revenu net attribué à la série consistera en un remboursement de capital. Le remboursement de capital peut, au fil du temps, entraîner le remboursement intégral de votre placement initial. Vous ne devriez pas confondre cette distribution à taux fixe avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

**Si vous souhaitez recevoir les distributions mensuelles à l'égard d'une série assortie d'une distribution à taux fixe en espèces, vous devez nous en aviser; sinon, les distributions mensuelles seront réinvesties, sans frais, dans des parts additionnelles de la série en question.** Vous pouvez personnaliser le montant de la distribution mensuelle que vous recevez en espèces en participant à notre service de remboursement flexible. Vous ne pouvez recevoir ces distributions en espèces si vos parts sont détenues dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie, sauf si ce régime enregistré est un CELI, auquel cas vous pouvez demander que ces distributions soient versées à l'extérieur du CELI.

Les parts des Fonds que vous obtenez suivant le réinvestissement de distributions sur des parts d'une série assortie d'une distribution à taux fixe peuvent faire l'objet de frais de rachat si vous avez souscrit les parts du Fonds selon un mode de souscription avec frais d'acquisition différés. Le taux des frais de rachat applicable dépendra de la date initiale à laquelle vous avez souscrit les parts de la série assortie d'une distribution à taux fixe en question.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Sauf dans certains cas décrits à la rubrique « **Frais et charges** », les frais de gestion, les frais d'administration et les charges du fonds sont généralement prélevés sur les actifs de chaque Fonds, ce qui réduit le rendement de vos parts. Dans cette rubrique, vous trouverez un tableau qui présente un exemple du montant des frais

qui serait payable par le Fonds (pour chaque série de parts) pour un placement de 1 000 \$, en supposant que chaque Fonds dégage un rendement constant de 5 % par année et que le RFG de chaque série de parts reste identique à celui de l'année précédente, pour une période complète de 10 ans. Si nous avons renoncé à une partie de nos frais de gestion ou de nos frais d'administration ou épongé certaines charges du fonds pendant le dernier exercice, l'exemple en tient compte. Dans ce cas, si nous ne l'avions pas fait, le RFG et les frais du Fonds que vous devez assumer indirectement auraient été plus élevés. Les frais et charges que vous payez directement et qui ne sont pas inclus dans le RFG de chaque Fonds sont décrits à la rubrique « **Frais et charges directement payables par vous** » du présent document.

Le tableau vous aide à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans les Fonds aux coûts semblables d'un placement dans un autre OPC. N'oubliez pas qu'il s'agit seulement d'un exemple et que les frais réels de chaque Fonds varient d'une année à l'autre.

Les frais assumés indirectement par les investisseurs des Fonds qui suivent ne figurent dans aucun tableau parce qu'ils sont nouveaux :

- Fonds d'actions canadiennes MondeMeilleur Mackenzie;
- Fonds d'actions mondiales MondeMeilleur Mackenzie;
- Fonds mondial chinois Mackenzie.

## FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MONDEMEILLEUR MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	12 juillet 2021
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série</b>
Série A	12 juillet 2021
Série AR	12 juillet 2021
Série D	12 juillet 2021
Série F	12 juillet 2021
Série F5*	12 juillet 2021
Série F8*	12 juillet 2021
Série FB	12 juillet 2021
Série FB5*	12 juillet 2021
Série O	12 juillet 2021
Série PW	12 juillet 2021
Série PWFB	12 juillet 2021
Série PWFB5*	12 juillet 2021
Série PWT5*	12 juillet 2021
Série PWT8*	12 juillet 2021
Série PWX	12 juillet 2021
Série PWX8*	12 juillet 2021
Série PWR	12 juillet 2021
Série T5*	12 juillet 2021
Série T8*	12 juillet 2021
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens de sociétés qui sont considérées comme ayant des pratiques progressistes en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie une analyse de placement fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en

assurer le suivi. Le Fonds intégrera une analyse de titres ascendante au moyen d'une analyse exclusive de facteurs ESG pour prendre des décisions de placement et mettra également l'accent sur des paramètres financiers traditionnels.

Le Fonds adopte une méthode durable de placement et donne la priorité aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») en tirant profit de méthodes comme l'exclusion de certains secteurs, les meilleures pratiques ESG et la gestion des facteurs ESG.

Le Fonds investira dans des sociétés qui possèdent des pratiques générales progressistes. Le gestionnaire de portefeuille détermine un programme de gestion et communique activement avec les sociétés qui sont choisies pour le Fonds. Par des échanges directs avec les dirigeants de société, le soutien de propositions d'actionnaires et le vote par procuration, le gestionnaire de portefeuille contribuera, sur une base continue, à favoriser les progrès relatifs aux facteurs ESG au sein de la société.

Le gestionnaire de portefeuille exclura généralement les sociétés dont les revenus sont réputés être non durables et/ou qui tombent dans les secteurs qui suivent :

1. Tabac : plus de 10 % des revenus tirés de la production de tabac, de produits et de services du tabac, ou de produits de détail du tabac;
2. Jeu : plus de 10 % des revenus tirés d'opérations de jeu, d'équipement spécialisé de jeu et produits favorisant le jeu;
3. Divertissement pour adultes : plus de 10 % des revenus tirés de la production ou de la distribution de divertissement pour adultes;
4. Fabrication d'armes controversées : toute association ou implication concernant ce qui suit :
  - les mines antipersonnel
  - les munitions à fragmentation
  - les armes biologiques et chimiques
  - les armes nucléaires
  - l'uranium appauvri
  - le phosphore blanc
5. Carburants fossiles : plus de 10 % des revenus tirés de la production de ce qui suit :
  - le charbon thermique
  - les sables bitumineux
  - l'énergie à base de schiste
  - le pétrole et le gaz provenant de l'Arctique
6. Énergie nucléaire : plus de 10 % des revenus tirés de la production, de produits de soutien et de services ou de distribution d'énergie nucléaire.

Habituellement, le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. Puisque le Fonds peut investir une partie de son actif à l'étranger, il est assujéti aux risques associés aux marchés étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Catégorie			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration		●	
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises		●	
Marchés étrangers		●	
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions canadiennes présentant un risque moyen;
- vous investissez à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
PWX8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles car le Fonds est nouveau.

## FONDS D' ACTIONS MONDIALES MONDEMEILLEUR MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	12 juillet 2021
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série</b>
Série A	12 juillet 2021
Série AR	12 juillet 2021
Série D	12 juillet 2021
Série F	12 juillet 2021
Série F5*	12 juillet 2021
Série F8*	12 juillet 2021
Série FB	12 juillet 2021
Série FB5*	12 juillet 2021
Série O	12 juillet 2021
Série PW	12 juillet 2021
Série PWFB	12 juillet 2021
Série PWFB5*	12 juillet 2021
Série PWT5*	12 juillet 2021
Série PWT8*	12 juillet 2021
Série PWX	12 juillet 2021
Série PWX8*	12 juillet 2021
Série PWR	12 juillet 2021
Série T5*	12 juillet 2021
Série T8*	12 juillet 2021
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde et qui sont considérées comme ayant des pratiques progressistes en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie une analyse de placement fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en

assurer le suivi. Le Fonds intégrera une analyse de titres ascendante au moyen d'une analyse exclusive de facteurs ESG pour prendre des décisions de placement et mettra également l'accent sur des paramètres financiers traditionnels.

Le Fonds adopte une méthode durable de placement et donne la priorité aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») en tirant profit de méthodes comme l'exclusion de certains secteurs, les meilleures pratiques ESG et la gestion des facteurs ESG.

Le Fonds investira dans des sociétés qui possèdent des pratiques générales progressistes. Le gestionnaire de portefeuille détermine un programme de gestion et communique activement avec les sociétés qui sont choisies pour le Fonds. Par des échanges directs avec les dirigeants de société, le soutien de propositions d'actionnaires et le vote par procuration, le gestionnaire de portefeuille contribuera, sur une base continue, à favoriser les progrès relatifs aux facteurs ESG au sein de la société.

Le gestionnaire de portefeuille exclura généralement les sociétés dont les revenus sont réputés être non durables et/ou qui tombent dans les secteurs qui suivent :

1. Tabac : plus de 10 % des revenus tirés de la production de tabac, de produits et de services du tabac, ou de produits de détail du tabac;
2. Jeu : plus de 10 % des revenus tirés d'opérations de jeu, d'équipement spécialisé de jeu et produits favorisant le jeu;
3. Divertissement pour adultes : plus de 10 % des revenus tirés de la production ou de la distribution de divertissement pour adultes;
4. Fabrication d'armes controversées : toute association ou implication concernant ce qui suit :
  - les mines antipersonnel
  - les munitions à fragmentation
  - les armes biologiques et chimiques
  - les armes nucléaires
  - l'uranium appauvri
  - le phosphore blanc
5. Carburants fossiles : plus de 10 % des revenus tirés de la production de ce qui suit :
  - le charbon thermique
  - les sables bitumineux
  - l'énergie à base de schiste
  - le pétrole et le gaz provenant de l'Arctique
6. Énergie nucléaire : plus de 10 % des revenus tirés de la production, de produits de soutien et de services ou de distribution d'énergie nucléaire.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les

marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est assujéti au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Catégorie			●
Marchandises		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Sociétés	●		
Concentration		●	
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions mondiales présentant un risque moyen;
- vous investissez à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
PWX8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles car le Fonds est nouveau.

## FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS MACKENZIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création**	24 novembre 2003
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	24 novembre 2003
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir des rendements supérieurs à long terme grâce à une croissance du capital et à un revenu de dividendes, moyennant un risque inférieur à la moyenne, en investissant principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes. Le Fonds cherchera à atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres ou dans des titres de fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre les stratégies de placement du Fonds, celui-ci peut investir la quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie.

La méthode de placement privilégie un processus de placement rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement supérieur à la moyenne et des possibilités de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.

Habituellement, le gestionnaire de portefeuille cherche à gérer le portefeuille du Fonds de façon à ce que son rendement soit supérieur à celui de l'indice composé de dividendes S&P/TSX.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds : Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres convertibles			●
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			●
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises		●	
Marchés étrangers		●	
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation			●
Petits ou nouveaux OPC			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds canadien d'actions axé sur le revenu présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	24	74	130	297

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS ÉQUILBRÉ CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création**	29 septembre 2016
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	17 octobre 2016
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme compatible avec une protection raisonnable du capital, et un flux constant de revenu. Le Fonds effectue surtout des placements dans une combinaison de titres à revenu fixe, de titres de capitaux propres et de titres convertibles en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe du Canada. Le Fonds cherchera à atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres de fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de ses actifs dans des titres du Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie. Lorsque le Fonds investira directement dans des titres, il emploiera les mêmes stratégies de placement que le Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie, lesquelles sont décrites ci-après.

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 10 % à 40 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions a recours à un style de placement axé sur les sociétés. Il recherchera celles qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions cherche à acquérir des titres à un prix raisonnable compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe a recours à un style de placement axé sur la valeur. En ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse de facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe à différentes étapes du cycle économique. Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse des titres qui sont habituellement assortis d'une faible note d'évaluation, comme les titres de créance à rendement élevé, selon une méthode ascendante afin d'établir leur évaluation. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des titres de créance.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

- Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :
- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés aux sociétés, au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. De plus, l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. Le Fonds peut également investir une partie importante de son actif à l'étranger, ce qui signifie qu'il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration		●	
Titres convertibles		●	
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds équilibré canadien présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez à moyen terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** » pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	24	74	130	297

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création**	29 septembre 2016
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	17 octobre 2016
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds effectue surtout des placements dans des titres de capitaux propres canadiens émis par des sociétés canadiennes en vue d'obtenir une plus-value du capital à long terme et un taux de rendement raisonnable. Le Fonds cherchera à atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres de fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de ses actifs dans des titres du Fonds canadien de croissance Mackenzie. Lorsque le Fonds investira directement dans des titres, il emploiera les mêmes stratégies de placement que le Fonds canadien de croissance Mackenzie, lesquelles sont décrites ci-après.

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés. Sont recherchées des sociétés qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Une grande importance est accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actifs illiquides, mesuré au moment du placement, ce qui peut comprendre des titres d'un instrument privé offert par Northleaf et/ou Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. Le Fonds peut également investir une partie importante de ses actifs à l'étranger, ce qui signifie qu'il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Sociétés	●		
Concentration		●	
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

## Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions canadiennes présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

## Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	141	322

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS DE VALEUR MACKENZIE CUNDILL II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création**	31 octobre 2000
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	31 octobre 2000
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme principalement au moyen de placements dans une vaste gamme de titres de capitaux propres à l'échelle mondiale. Le Fonds peut placer la plus grande partie de ses actifs dans les titres de sociétés qui sont situées dans le même pays ou au sein du même secteur, selon les conditions qui prévalent sur le marché.

La méthode de placement adoptée par Cundill est axée sur la valeur fondamentale : les placements sont effectués dans des titres qui se négocient sous leur valeur intrinsèque estimative, établie selon le bilan des sociétés, les états des résultats, les relevés des dividendes versés, les perspectives commerciales, les forces de la direction et d'autres voies permettant d'accroître la valeur pour les porteurs de titres. La conservation du capital investi constitue le fondement de la stratégie axée sur la valeur à contre-courant, observée par l'équipe de placement Cundill.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre les stratégies de placement du Fonds, celui-ci peut investir la quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds de valeur Mackenzie Cundill.

Le Fonds peut effectuer des placements dans d'autres types de titres, comme les titres à revenu fixe, notamment les obligations convertibles et à rendement élevé et les titres gouvernementaux de pays émergents ou autres. Le Fonds peut investir dans des titres de créance de sociétés et dans des titres à revenu fixe d'États souverains qui se sont vu attribuer des notes de qualité inférieure

(moins de « **BBB-** ») par une agence de notation reconnue, y compris des titres de créance d'entités qui font faillite.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et peut investir la majorité de ses actifs dans un seul pays ou au sein d'un seul secteur d'activité à un moment donné, ce qui signifie qu'il peut être exposé à des risques associés à la concentration et à une volatilité accrue. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La

description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles		●	
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides	●		
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé		●	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions mondiales présentant un risque moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	142	323

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création**	1 <sup>er</sup> novembre 2000
Parts offertes Série A	Date de création de la série** 2 novembre 2000
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Sous-conseiller	Mackenzie Investments Corporation, Boston (Massachusetts)

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds tente de générer une plus-value du capital à long terme en effectuant principalement des placements dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés des marchés émergents. Les marchés émergents comprennent tout pays généralement considéré comme étant en développement ou en émergence par MSCI. Le Fonds fera l'essentiel de ses placements dans des marchés émergents qui, selon le gestionnaire de portefeuille, possèdent une économie en forte progression et des marchés financiers en sophistication croissante.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre les stratégies de placement du Fonds, celui-ci peut investir la quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds des marchés émergents Mackenzie.

La méthode de placement privilégie un style de placement de base, recherche des sociétés sous-évaluées, dont les titres sont de bonne qualité et dont les perspectives de croissance sont intéressantes. Le gestionnaire de portefeuille a recours à une approche quantitative quant au choix des titres, à la constitution du portefeuille et à l'évaluation des coûts des opérations. Le gestionnaire de portefeuille applique des idées fondamentales dans un contexte de prudence et

de prévention des risques. Le portefeuille investit principalement dans des actions de sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation des marchés boursiers émergents et frontaliers. Les marchés frontaliers sont des pays où les marchés boursiers accessibles sont moins bien établis que ceux des marchés émergents.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux et dans certains autres FNB qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de pays de marchés émergents, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les

titres des marchés émergents peuvent être négociés moins souvent et la fluctuation de leur cours peut être plus volatile que celle des titres des marchés développés. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents	●		
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides	●		
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille comme élément principal un fonds d'actions mondiales des marchés émergents présentant un risque moyen;
- désirez un placement de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers, y compris celle des marchés émergents et frontaliers.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A	26	81	141	322

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS MONDIAL CHINOIS MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	12 juillet 2021
Parts offertes Série R	Date de création de la série 12 juillet 2021
Admissible à un régime enregistré	Non

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation situées partout dans le monde et met l'accent sur des sociétés situées en Chine, à Hong Kong ou liées à la Chine.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds adopte une méthode fondamentale ascendante pour choisir les sociétés qui possèdent, de l'avis des gestionnaires de portefeuille, des avantages concurrentiels solides, un rendement financier durable, une équipe de direction d'expérience et un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. Les gestionnaires de portefeuille utilisent une combinaison d'approches quantitatives et fondamentales pour composer le portefeuille du Fonds et en gérer les risques.

Le Fonds peut investir dans des sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations, mais a l'intention d'investir dans des sociétés à grande ou à moyenne capitalisation à l'échelle mondiale, y compris dans des certificats américains d'actions étrangères cotés en Chine, à Hong Kong et aux États-Unis, qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont sous-évaluées.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs).

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres chinois, ce qui l'expose au risque associé au marché. Les titres chinois pourraient se négocier moins régulièrement et leurs cours pourraient être plus volatils que dans des pays développés. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. Comme le Fonds sera concentré en titres de sociétés chinoises, il est exposé au risque associé à la concentration. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents	●		
FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides	●		
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions chinoises présentant un risque moyen à élevé;
- vous investissez à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Aucun renseignement n'est fourni, car le Fonds est nouveau.

## FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création**</b>	21 décembre 2000
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	21 décembre 2000
Série AR	9 mai 2018
Série D	19 mars 2014
Série F	14 mai 2004
Série F5*	24 octobre 2018
Série F8*	24 octobre 2018
Série FB	26 octobre 2015
Série FB5*	24 octobre 2018
Série G	5 mars 2008
Série O	25 novembre 2003
Série PW	3 février 2014
Série PWR	1 <sup>er</sup> avril 2019
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWFB5*	24 octobre 2018
Série PWT5*	24 octobre 2018
Série PWT8*	12 septembre 2014
Série PWX	28 mars 2014
Série T5*	24 octobre 2018
Série T8*	6 mai 2008
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, aucune nouvelle souscription de parts de série G ne sera acceptée; cependant, les investisseurs qui détenaient des titres de série G de la Catégorie Mackenzie Croissance mondiale en date du 25 septembre 2020 et qui continuent de détenir des parts de ce Fonds en raison d'une fusion peuvent souscrire des parts supplémentaires.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une croissance du capital à long terme en effectuant principalement des placements dans une vaste gamme de titres de capitaux propres à l'échelle mondiale.

Le Fonds effectue principalement des placements sur les marchés développés, mais il peut parfois en faire sur les marchés émergents.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés. Sont recherchées des sociétés qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Une grande importance est accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration			●
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

## Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions mondiales présentant un risque moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

Ces distributions à taux fixe consisteront habituellement en un remboursement de capital. **Vous ne devriez pas confondre ces distributions avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veuillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	82	143	326
Série AR*	26	82	144	327
Série D*	16	51	90	205
Série F*	11	34	60	138
Série F5*	11	34	59	135
Série F8*	11	33	58	132
Série FB*	15	46	81	183
Série FB5*	15	47	82	186

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série G*	21	65	115	261
Série O*	0	0	0	0
Série PW*	22	70	122	279
Série PWFB*	11	34	60	138
Série PWFB5*	11	34	60	138
Série PWR*	22	69	121	275
Série PWT5*	22	71	124	281
Série PWT8*	22	71	124	281
Série PWX*	0	0	0	0
Série T5*	25	78	136	310
Série T8*	26	82	144	327

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS MONDIAL DE RESSOURCES MACKENZIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds sectoriel
Date de création**	26 octobre 2000
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	26 octobre 2000
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme en effectuant principalement des placements dans des actions de sociétés qui exercent des activités n'importe où dans le monde au sein des secteurs énergétiques et des ressources naturelles.

Le portefeuille du Fonds comprendra habituellement des titres d'au moins trois pays différents.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre les stratégies de placement du Fonds, celui-ci peut investir la quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds mondial de ressources Mackenzie.

La méthode de placement privilégie différentes stratégies, dont les suivantes :

- effectuer des placements dans les titres de sociétés qui devraient accroître la valeur pour les actionnaires grâce à des travaux d'exploration et de mise en valeur réussis;
- rechercher les titres de sociétés de premier plan dont les coûts sont généralement moins élevés, présentant un faible niveau d'endettement et dont les actifs sont exceptionnels;
- tirer profit du prix des marchandises et mettre l'accent sur le secteur des ressources naturelles ou sur les sociétés particulières qui, bien qu'ils ne soient pas prisés, comportent un potentiel de reprise sur une période de un an à trois ans;

- examiner toutes les décisions de placement et accumuler des liquidités lorsque les cours ne sont pas attractifs.

Dans l'ensemble, le Fonds maintient un portefeuille composé de sociétés à faible et à forte capitalisation diversifié selon les marchandises et les pays.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs directement dans des métaux précieux comme l'or, l'argent ou le platine.

Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation en vue d'investir jusqu'à 10 % de tous ses actifs dans les métaux précieux. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les achats directs de lingots d'or, d'argent, de platine et de palladium par le Fonds peuvent comporter des frais d'opérations et

de garde supérieurs à ceux associés à d'autres types de placement, ce qui peut avoir des répercussions sur le rendement du Fonds.

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres d'un seul secteur ou d'une seule industrie, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Le fait que le Fonds privilégie un seul type de placement l'expose à la volatilité et aux risques associés aux marchandises et à la concentration. La fluctuation de la valeur des titres des sociétés qui exercent des activités dans le secteur des ressources naturelles peut être reliée aux poussées inflationnistes réelles et perçues, aux prix des marchandises à l'échelle internationale ainsi qu'à divers événements politiques, sans égard à l'exploitation des sociétés. En outre, le secteur des ressources a traditionnellement été plus volatil que d'autres secteurs de l'économie mondiale et les rendements du Fonds devraient témoigner d'une volatilité semblable. Les placements effectués par le Fonds dans des métaux précieux peuvent comporter des risques spéciaux, notamment des fluctuations importantes des prix sur de courtes périodes. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises	●		
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

#### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions du secteur des ressources mondiales présentant un risque élevé;
- vous investissez à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et des marchandises.

#### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

#### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	142	324

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS DE LINGOTS D'OR MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds de métaux précieux
Date de création**	4 janvier 2010
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	4 janvier 2010
Série D	19 mars 2014
Série F	8 janvier 2010
Série FB	26 octobre 2015
Série O	7 janvier 2010
Série PW	21 octobre 2013
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWX	20 décembre 2013
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Sous-dépositaire	La Monnaie royale du Canada

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à investir principalement dans des lingots d'or libres de toute charge et entièrement individualisés ainsi que dans des certificats d'or autorisés. Le Fonds peut également placer une partie de son actif dans la trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des bons du Trésor.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Les gestionnaires de portefeuille investiront dans des lingots d'or, peu importe la situation du marché. Compte tenu de la stratégie de placement du Fonds, il n'est pas géré activement selon des méthodes traditionnelles et les gestionnaires de portefeuille ne tenteront pas d'adopter des positions défensives ou de modifier autrement les placements du Fonds dans des marchés baissiers.

Chacun des lingots d'or que le Fonds achète est certifié soit « bonne livraison pour Londres », soit « bonne livraison COMEX » ou encore « bonne livraison pour Zurich » et est assuré par le dépositaire ou le sous-dépositaire, selon le cas, pour la pleine valeur marchande contre la perte matérielle des lingots entreposés dans leur chambre forte, ou contre les dommages à ceux-ci, sauf en ce qui concerne les risques indépendants de leur volonté, comme la perte de lingots

ou des dommages à ceux-ci en raison d'une guerre, d'un incident nucléaire ou de la confiscation par des gouvernements.

Il n'est pas prévu que le Fonds utilise des dérivés, y compris aux fins de couverture.

La Monnaie royale du Canada est le sous-dépositaire des lingots d'or du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il? » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Fonds est un OPC de métaux précieux, au sens attribué à ce terme dans le Règlement 81-102, et il investira une tranche importante de son actif dans l'or et/ou des certificats d'or autorisés.

Le prix de l'or est touché par l'offre et la demande ainsi que par l'économie mondiale. Les placements directs du Fonds dans des lingots d'or et des certificats d'or sont assujettis à des risques spéciaux, notamment à une importante fluctuation des prix sur de courtes périodes. Le Fonds est également exposé au risque associé aux devises.

Les achats directs de lingots d'or par le Fonds peuvent comporter des frais d'opérations et de garde supérieurs à ceux associés à d'autres types de placement, ce qui peut avoir des répercussions sur le rendement du Fonds.

Les certificats d'or autorisés permettent au porteur de demander à l'émetteur du certificat de lui remettre la quantité de lingots indiquée sur le certificat. Puisque le Fonds détient de tels certificats, il est exposé au risque que l'émetteur du certificat fasse faillite ou qu'il cesse d'exercer ses activités. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à obtenir les lingots représentés par les certificats.

Le tableau qui suit indique quels sont les autres risques généralement applicables aux OPC, décrits à partir de la page ●, qui s'appliquent au Fonds.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises	●		
Sociétés			●
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés			●
Marchés émergents			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
FNB			●
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers		●	
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides	●		
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert			●
Sociétés à petite capitalisation			●
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

**Vous ne pouvez pas acheter de titres au moyen du mode de règlement en dollars américains si vous détenez ces titres dans le cadre d'un régime enregistré administré par Placements Mackenzie.**

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds lié à de l'or présentant un risque moyen à élevé;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des prix de l'or.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** » pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	141	322
Série D*	16	51	90	205
Série F*	12	38	67	153
Série FB*	14	44	78	177
Série O*	1	5	8	18
Série PW*	23	73	129	293
Série PWFB*	12	37	65	148
Série PWX*	1	5	8	18

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS CANADIEN ÉQUILIBRÉ MACKENZIE IVY II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création**	29 septembre 2016
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	17 octobre 2016
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une croissance du capital et un revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens. Le Fonds cherchera à atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'OPC.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de ses actifs dans des titres du Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy. Lorsque le Fonds investira directement dans d'autres titres, il emploiera les mêmes stratégies de placement que le Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy, lesquelles sont décrites ci-après.

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 10 % à 40 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif ajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions a recours à un style de placement axé sur la croissance et la valeur. Il cible des sociétés qui semblent avoir des possibilités de croissance supérieure à long terme, mais accorde aussi une grande attention à

la valeur intrinsèque d'une société par rapport au cours de ses actions. Son travail d'analyse porte sur la position concurrentielle, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe a recours à un style de placement axé sur la valeur. En ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse de facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe à différentes étapes du cycle économique. Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse des titres qui sont habituellement assortis d'une faible note d'évaluation, comme les titres de créance à rendement élevé, selon une méthode ascendante afin d'établir leur évaluation. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des titres de créance.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actifs illiquides, mesuré au moment du placement, ce qui peut comprendre des titres d'un instrument privé offert par Northleaf et/ou Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés aux sociétés, au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Le Fonds peut également investir une partie importante de son actif à l'étranger, ce qui signifie qu'il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds équilibré canadien présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez à moyen terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** » pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	23	71	125	284

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS EUROPÉEN MACKENZIE IVY

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création**	8 novembre 2002
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	8 novembre 2002
Série D	17 décembre 2013
Série F	9 mai 2003
Série F5*	24 octobre 2018
Série F8*	24 octobre 2018
Série FB	26 octobre 2015
Série FB5*	15 janvier 2019
Série O	2 mars 2004
Série PW	24 octobre 2013
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWFB5*	15 janvier 2019
Série PWT5*	3 avril 2017
Série PWT8*	3 avril 2017
Série PWX	6 février 2014
Série T5*	2 mai 2008
Série T8*	15 juillet 2008
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur la croissance et la valeur par lequel sont ciblées les sociétés qui semblent avoir d'excellentes possibilités de croissance à long terme. Une grande importance est également accordée à l'évaluation de la valeur intrinsèque d'une société par rapport au cours de ses actions. Le travail d'analyse porte sur la position concurrentielle, la qualité de

l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société.

Les placements du Fonds dans ces titres seront effectués sur des marchés européens bien établis, et dans une moindre mesure, sur des marchés européens en émergence.

Le Fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe.

En général, une fois qu'un placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme.

Les organismes de réglementation ont accordé au Fonds le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance assimilables à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « **AA** » ou une note supérieure, et, de même, le droit d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance assimilables à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « **AAA** » ou une note supérieure. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à

découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres européens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Comme il s'agit d'un fonds de titres de capitaux propres régional spécialisé, le Fonds peut être exposé à une volatilité et à des risques associés à la concentration accrue. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé		●	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Ce Fonds n'est pas recommandé pour les placements dans des régimes enregistrés.

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions européennes présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et les risques associés aux placements dans une seule région.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

Ces distributions à taux fixe consisteront habituellement en un remboursement de capital. **Vous ne devriez pas confondre ces distributions avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

#### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veuillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	142	323
Série D*	16	52	91	206
Série F*	11	34	60	136
Série F5*	11	35	61	139
Série F8*	11	35	61	139
Série FB*	14	44	77	176
Série FB5*	15	47	82	186
Série O*	0	0	1	1
Série PW*	22	70	122	278
Série PWFB*	10	33	57	130
Série PWFB5*	11	34	60	136
Série PWT5*	22	70	122	279
Série PWT8*	21	67	117	267
Série PWX*	0	0	1	1
Série T5*	26	81	142	324
Série T8*	26	82	144	327

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES MACKENZIE IVY – DEVISES NEUTRES

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création**</b>	8 août 2007
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	27 août 2007
Série AR	18 octobre 2013
Série D	19 mars 2014
Série F	19 septembre 2007
Série F5*	1 <sup>er</sup> juin 2018
Série F8*	1 <sup>er</sup> juin 2018
Série FB	26 octobre 2015
Série FB5*	15 janvier 2019
Série O	12 octobre 2007
Série PW	17 octobre 2013
Série PWR	1 <sup>er</sup> avril 2019
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWFB5*	15 janvier 2019
Série PWT5*	3 avril 2017
Série PWT8*	15 avril 2014
Série PWX	13 décembre 2013
Série PWX8*	20 décembre 2013
Série T5*	30 avril 2008
Série T8*	25 janvier 2008
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme compatible avec la protection du capital.

Les placements du Fonds ne sont pas limités sur le plan géographique mais, de façon générale, ils n'incluent aucun placement effectué sur des marchés émergents. Sur le plan géographique, la majeure partie des actifs du Fonds sera habituellement investie dans des titres de sociétés américaines.

Le Fonds cherche à éliminer essentiellement toute son exposition aux devises.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix

exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur la croissance et la valeur par lequel sont ciblées les sociétés qui semblent avoir d'excellentes possibilités de croissance à long terme. Une grande importance est également accordée à l'évaluation de la valeur intrinsèque d'une société par rapport au cours de ses actions. Le travail d'analyse porte sur la position concurrentielle, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société.

Le pourcentage de l'actif du Fonds investi dans les titres de sociétés américaines sera habituellement supérieur au pourcentage de l'actif du Fonds investi dans les titres de sociétés situées dans toute autre région. Cependant, le Fonds peut investir un pourcentage moins important de son actif dans les titres de sociétés américaines si le gestionnaire de portefeuille juge que cela pourrait être avantageux pour les investisseurs du Fonds.

De façon générale, le Fonds n'investira pas dans les marchés émergents. Toutefois, le Fonds peut investir dans ces marchés si le gestionnaire de portefeuille juge que cela pourrait être avantageux pour les investisseurs du Fonds.

Le Fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe.

En général, une fois qu'un placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme.

Les organismes de réglementation ont accordé au Fonds le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance assimilables à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « **AA** » ou une note supérieure, et, de même, le droit d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance assimilables à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « **AAA** » ou une note supérieure. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds cherchera à couvrir presque entièrement son risque de change. Toutefois, l'activité de couverture peut ne pas protéger le Fonds contre ce risque de change en tout temps.

Dans le cadre du processus de placement Ivy, le Fonds peut détenir une part importante de trésorerie et/ou de titres de créance à court terme pouvant servir en cas de conjoncture défavorable, y compris si le gestionnaire de portefeuille estime que le marché est surévalué.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises		●	
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé		●	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions mondiales en devises neutres présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
PWX8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

Ces distributions à taux fixe consisteront habituellement en un remboursement de capital. **Vous ne devriez pas confondre ces distributions avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

## Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	142	323
Série AR*	26	83	146	332
Série D*	17	53	92	210
Série F*	11	34	60	136
Série F5*	11	35	62	140
Série F8*	11	33	58	132
Série FB*	15	47	82	187
Série FB5*	15	47	82	187
Série O*	0	0	1	1
Série PW*	22	70	122	278
Série PWFB*	11	34	60	138
Série PWFB5*	11	35	62	140
Série PWR*	22	70	122	279
Série PWT5*	22	69	121	275
Série PWT8*	22	70	122	278
Série PWX*	0	0	1	1
Série PWX8*	0	0	1	1
Série T5*	25	80	140	319
Série T8*	25	80	141	321

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES MACKENZIE IVY II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création**	26 octobre 2000
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	26 octobre 2000
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les autres séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme compatible avec la protection du capital.

Les placements du Fonds ne sont pas limités sur le plan géographique mais, de façon générale, ils n'incluent aucun placement effectué sur des marchés émergents. Sur le plan géographique, la majeure partie des actifs du Fonds sera habituellement investie dans des titres de sociétés américaines.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre les stratégies de placement du Fonds, celui-ci peut investir la quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy.

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur la croissance et la valeur par lequel sont ciblées les sociétés qui semblent avoir d'excellentes possibilités de croissance à long terme. Une grande importance est également accordée à l'évaluation de la valeur intrinsèque d'une société par rapport au cours de ses actions. Le travail d'analyse porte sur la position concurrentielle, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société.

Le pourcentage de l'actif du Fonds investi dans les titres de sociétés américaines sera habituellement supérieur au pourcentage de l'actif du Fonds investi dans les titres de sociétés situées dans toute autre région. Cependant, le Fonds peut investir un pourcentage moins important de son actif dans les titres de sociétés américaines si le

gestionnaire de portefeuille juge que cela pourrait être avantageux pour les investisseurs du Fonds.

De façon générale, le Fonds n'investira pas dans les marchés émergents. Toutefois, le Fonds peut investir dans ces marchés si le gestionnaire de portefeuille juge que cela pourrait être avantageux pour les investisseurs du Fonds.

Le Fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe.

En général, une fois qu'un placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme.

Les organismes de réglementation ont accordé au Fonds le droit d'investir jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance assimilables à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « AA » ou une note supérieure, et, de même, le droit d'investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance assimilables à des équivalents de trésorerie d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « AAA » ou une note supérieure. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans le cadre du processus de placement Ivy, le Fonds peut détenir une part importante de trésorerie et/ou de titres de créance à court terme pouvant servir en cas de conjoncture défavorable, y compris si le gestionnaire de portefeuille estime que le marché est surévalué.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera

convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions mondiales présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « Introduction à la partie B », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	142	324

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ MACKENZIE IVY II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création**	29 septembre 2016
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	17 octobre 2016
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une croissance du capital et un revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds cherchera à atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'OPC.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de ses actifs dans des titres du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy. Lorsque le Fonds investira directement dans d'autres titres, il emploiera les mêmes stratégies de placement que le Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy, lesquelles sont décrites ci-après.

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 10 % à 40 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des actions a recours à un style de placement axé sur la croissance et la valeur. Il cible des sociétés qui semblent avoir des possibilités de croissance

supérieure à long terme, mais accorde aussi une grande attention à la valeur intrinsèque d'une société par rapport au cours de ses actions. Son travail d'analyse porte sur la position concurrentielle, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société.

Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe a recours à un style de placement axé sur la valeur. En ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse de facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe à différentes étapes du cycle économique. Le gestionnaire de portefeuille responsable des titres à revenu fixe procède à une analyse des titres qui sont habituellement assortis d'une faible note d'évaluation, comme les titres de créance à rendement élevé, selon une méthode ascendante afin d'établir leur évaluation. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des titres de créance.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actifs illiquides, mesuré au moment du placement, ce qui peut comprendre des titres d'un instrument privé offert par Northleaf et/ou Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés aux sociétés, au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds équilibré mondial présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez à moyen terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	24	75	132	300

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS INTERNATIONAL MACKENZIE IVY II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création**	1 <sup>er</sup> novembre 2000
Partes offertes	Date de création de la série**
Série A	1 <sup>er</sup> novembre 2000
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds a recours à une stratégie de placement mondiale pour réaliser une plus-value du capital à long terme tout en assurant la conservation du capital.

Les placements sont principalement constitués de titres de capitaux propres de sociétés qui se situent dans les trois principales régions suivantes : i) le Royaume-Uni et l'Europe, ii) l'Asie et l'Extrême-Orient et iii) l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans une moindre mesure, le Fonds peut également investir dans des titres d'émetteurs situés dans d'autres marchés mondiaux.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur la croissance et la valeur par lequel sont ciblées les sociétés qui semblent avoir d'excellentes possibilités de croissance à long terme. Une grande importance est également accordée à l'évaluation de la valeur intrinsèque d'une société par rapport au cours de ses actions. Le travail d'analyse porte sur la position concurrentielle, la qualité de l'équipe de direction, la rentabilité prévue et la situation financière de la société.

Le Fonds effectue des placements principalement sur les marchés développés, mais il peut également investir sur les marchés émergents si le gestionnaire de portefeuille juge que cela pourrait être avantageux pour les investisseurs du Fonds.

Le Fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe.

En général, une fois qu'un placement est effectué, le Fonds se comporte comme un investisseur patient ayant des objectifs à long terme.

Selon la méthode de placement, le Fonds peut détenir une grande quantité de trésorerie et/ou de titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, notamment lorsque le gestionnaire de portefeuille estime que le marché est surévalué.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres comprennent ceux d'une région en particulier. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe, et les Fonds de titres de capitaux propres régionaux sont exposés à

une volatilité accrue. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Catégorie		●	
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles			●
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé		●	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions internationales présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	25	79	139	317

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS INDICIEL DIVERSIFICATION MAXIMALE CANADA MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création**</b>	27 juin 2016
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	27 juin 2016
Série AR	27 juin 2016
Série D	27 juin 2016
Série F	27 juin 2016
Série F5*	27 juin 2016
Série F8*	24 octobre 2018
Série FB	27 juin 2016
Série FB5*	27 juin 2016
Série O	27 juin 2016
Série PW	27 juin 2016
Série PWR	1 <sup>er</sup> avril 2019
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWFB5*	3 avril 2017
Série PWT5*	27 juin 2016
Série PWT8*	24 octobre 2018
Série PWX	27 juin 2016
Série PWX5*	27 juin 2016
Série T5*	27 juin 2016
Série T8*	24 octobre 2018
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Le Fonds investira d'une manière qui vise à accroître la diversification de ses placements.

Le Fonds cherchera à réaliser cet objectif en investissant la totalité ou une partie de ses actifs d'une manière qui reproduit l'indice TOBAM Maximum Diversification Canada (l'« **indice TOBAM** »), ou un indice très similaire, et peut également investir dans d'autres titres et/ou dans des titres de fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix

exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de ses actifs d'une manière qui reproduit l'indice TOBAM. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention de reproduire l'indice TOBAM en investissant dans le FINB Diversification maximale Canada Mackenzie et/ou dans les titres constituants de l'indice TOBAM dans une proportion à peu près identique à celle de l'indice TOBAM. L'indice TOBAM vise à créer un portefeuille d'actions canadiennes plus diversifié que celui d'un indice de référence pondéré en fonction de la capitalisation boursière en ayant recours à une définition mathématique de la diversification, ce que TOBAM appelle le Diversification Ratio® (le ratio de diversification). Les titres qui composent l'indice TOBAM sont choisis à même les titres constituant l'« ensemble TOBAM », qui comprend tous les titres cotés sur un marché boursier réglementé au Canada et qui sont soumis aux règles de TOBAM sur les seuils de capitalisation boursière et la liquidité. Les titres retenus pour constituer l'indice TOBAM sont ensuite sélectionnés au moyen du Diversification Ratio® de TOBAM. Ce ratio est conçu pour accroître la diversification grâce à la sélection de titres qui ont peu de liens entre eux, sous réserve de certaines restrictions. Ces restrictions comprennent, entre autres, des limites de pondération par titre et par région qui sont établies par rapport aux pondérations de l'ensemble TOBAM. Veuillez consulter le site [www.tobam.fr](http://www.tobam.fr) pour obtenir plus de renseignements sur la méthode utilisée pour établir l'indice TOBAM.

En outre, ou à titre de solution de rechange, le Fonds pourrait, dans certaines circonstances et à l'appréciation du gestionnaire, avoir recours à une méthode d'échantillonnage. Il est prévu que le gestionnaire aura recours à cette méthode d'échantillonnage lorsqu'il est difficile d'acquérir les titres constituants de l'indice TOBAM, si le niveau des actifs du Fonds ne permet pas la détention de la totalité des titres constituants ou qu'il est par ailleurs avantageux pour le Fonds de procéder ainsi. L'échantillonnage comporte l'utilisation de techniques quantitatives pour choisir soit un sous-ensemble de titres constituants de l'indice TOBAM, soit une combinaison de certains ou de la totalité des titres constituants de l'indice TOBAM et d'autres titres qui ne font pas partie de cet indice. Dans l'un ou l'autre des cas, l'échantillon représentatif de titres qu'a choisis le gestionnaire devrait présenter, au total, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice TOBAM, en tenant compte de facteurs comme le Diversification Ratio® utilisé pour constituer l'indice TOBAM, la pondération des industries, la pondération des pays, les facteurs de risque clés et les caractéristiques de rendement. Dans certains cas, le gestionnaire peut obtenir une exposition à un ou à plusieurs titres au moyen de dérivés dans le cadre de la méthode d'échantillonnage. En règle générale, le Fonds n'a pas l'intention d'investir dans des titres étrangers.

En général, tous les actifs du Fonds seront investis. Cependant, le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs).

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration		●	
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marchés émergents			●
FNB	●		
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises			●
Marchés étrangers			●
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions canadiennes présentant un risque moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
PWX5	5 %
T5	5 %
T8	8 %

Ces distributions à taux fixe consisteront habituellement en un remboursement de capital. **Vous ne devriez pas confondre ces distributions avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

### Frais de fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées.

(Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	19	60	105	239
Série AR*	20	63	110	250
Série D*	10	33	57	130
Série F*	7	22	38	88
Série F5*	7	22	39	89
Série F8*	7	22	38	88
Série FB*	8	24	42	97
Série FB5*	8	25	45	102
Série O*	0	0	1	1
Série PW*	18	57	100	227
Série PWFB*	7	21	37	85
Série PWFB5*	7	22	38	88
Série PWR*	19	58	102	233
Série PWT5*	19	58	102	233
Série PWT8*	19	58	102	233
Série PWX*	0	0	1	1
Série PWX5*	0	0	0	0
Série T5*	20	63	110	250
Série T8*	19	58	102	233

\* Ces frais de fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS DE MÉTAUX PRÉCIEUX MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds de métaux précieux
Date de création**	26 octobre 2000
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	26 octobre 2000
Série D	2 janvier 2014
Série F	18 septembre 2001
Série FB	26 octobre 2015
Série O	1 <sup>er</sup> octobre 2001
Série PW	21 octobre 2013
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWX	14 juillet 2014
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds recherche la croissance du capital à long terme en effectuant principalement des placements directement dans des métaux précieux et des titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui produisent ou fournissent des métaux précieux.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie différentes stratégies, dont les suivantes :

- effectuer des placements dans les titres de sociétés qui devraient accroître la valeur pour les actionnaires grâce à des travaux d'exploration et de mise en valeur réussis;
- rechercher les titres de sociétés de premier plan dont les coûts sont généralement moins élevés, présentant un faible niveau d'endettement et dont les actifs sont exceptionnels;
- examiner toutes les décisions de placement et accumuler des liquidités lorsque les cours ne sont pas attractifs.

Le Fonds peut investir dans des titres de capitaux propres de sociétés engagées dans l'exploration des métaux précieux, dans

l'exploitation des métaux de base et dans des activités minières diversifiées.

Le Fonds peut investir dans des bons de souscription de métaux précieux et des obligations convertibles émis par les types de sociétés susmentionnées.

Le Fonds peut investir dans des titres de capitaux propres de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars canadiens.

Le Fonds a obtenu des organismes de réglementation une dispense lui permettant d'investir plus de 10 % de ses actifs dans des métaux précieux. Les placements dans l'or et l'argent représenteront ensemble au moins la moitié de la valeur de ces placements. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

La Banque de Nouvelle-Écosse est le sous-dépositaire des lingots d'or, d'argent, de platine et de palladium du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- investir dans des FNB;

- réaliser des ventes à découvert.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les achats directs de lingots d'or, d'argent, de platine et de palladium par le Fonds peuvent comporter des frais d'opérations et de garde supérieurs à ceux associés à d'autres types de placement, ce qui peut avoir des répercussions sur le rendement du Fonds.

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres d'un seul secteur ou d'une seule industrie, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Le fait que le Fonds privilégie un seul type de placement l'expose à la volatilité et aux risques associés aux marchandises et à la concentration. Le prix des métaux précieux est touché par l'offre et la demande ainsi que par l'économie mondiale. La valeur des titres d'une société détenus dans le portefeuille du Fonds pourrait, par conséquent, chuter, sans égard aux résultats financiers de la société. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises	●		
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles		●	
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds sectoriel de métaux précieux présentant un risque élevé;
- vous investissez à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et des marchés des métaux précieux.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « Introduction à la partie B », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	141	322
Série D*	16	51	90	204
Série F*	11	34	59	135
Série FB*	14	46	80	182
Série O*	0	0	0	0
Série PW*	22	69	120	274
Série PWFB*	10	33	58	131
Série PWX*	0	0	0	0

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MACKENZIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création**	16 novembre 2009
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	16 novembre 2009
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir un revenu et un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de capitaux propres axés sur le revenu et/ou des titres d'autres fonds d'investissement qui investissent dans de tels titres.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de ses actifs dans des titres du Fonds de revenu stratégique Mackenzie. Lorsque le Fonds investira directement dans d'autres titres, il emploiera les mêmes stratégies de placement que le Fonds de revenu stratégique Mackenzie, lesquelles sont décrites ci-après.

Le Fonds emploiera une méthode de placement souple pour investir dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres ou des titres de ces deux catégories partout dans le monde. À l'heure actuelle, il investit principalement en Amérique du Nord. Le Fonds investira généralement de 30 % à 70 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée, mais il pourra investir de 0 % à 100 % de ses actifs dans une catégorie d'actifs donnée. La répartition entre les catégories d'actifs dépend de la conjoncture économique ou de l'évaluation par les gestionnaires de portefeuille des valeurs relatives.

Les placements du Fonds dans les obligations de sociétés libellées en dollars canadiens ou américains devraient, habituellement, être assortis d'une note d'évaluation du crédit moyenne et pondérée

« **BB** » ou d'une note supérieure attribuée par une autre agence de notation reconnue.

La méthode de placement privilégie une analyse fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi, par laquelle est effectuée l'analyse de secteurs d'activité et de sociétés données, notamment leurs états financiers et d'autres facteurs pertinents.

Les placements dans les titres à revenu fixe peuvent comprendre, notamment, des titres à revenu fixe, des obligations de sociétés (de première qualité ou non), des obligations convertibles et/ou des obligations de gouvernements.

Les titres de capitaux propres axés sur le revenu dans lesquels le Fonds peut investir peuvent comprendre des actions ordinaires, des actions privilégiées et des actions privilégiées convertibles donnant droit à des dividendes et des titres de fiducies (y compris des fiducies de revenu, des fiducies commerciales, des fiducies de placement immobilier (« FPI »), des fiducies de redevances et de ressources et des fiducies de services publics et d'infrastructures).

Les organismes de réglementation ont accordé au Fonds le droit d'investir jusqu'à 20 % de la tranche de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « **AA** » ou une note supérieure, et, de même, le droit d'investir jusqu'à 35 % de la tranche de son actif net alors investie dans des titres de créance, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance d'un émetteur donné, pour autant qu'ils soient émis ou garantis par un gouvernement et aient obtenu une note « **AAA** » ou une note supérieure. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actifs illiquides, mesuré au moment du placement, ce qui peut comprendre des titres d'un instrument privé offert par Northleaf et/ou Sagard.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés aux sociétés, au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration	●		
Titres convertibles		●	
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres à rendement élevé		●	
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds équilibré mondial axé sur le revenu présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez à moyen terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veuillez vous reporter à la rubrique « Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions » du présent prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veuillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	23	72	127	289

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAINE MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création**	26 octobre 2000
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	26 octobre 2000
Série AR	18 janvier 2017
Série D	2 janvier 2014
Série F	22 janvier 2001
Série F5*	4 février 2020
Série F8*	6 juillet 2018
Série FB	26 octobre 2015
Série FB5*	6 juillet 2018
Série G	10 novembre 2006
Série I	11 décembre 2000
Série O	20 janvier 2004
Série PW	22 octobre 2013
Série PWR	1 <sup>er</sup> avril 2019
Série PWF	3 avril 2017
Série PWF5*	6 juillet 2018
Série PWT5*	4 février 2020
Série PWT8*	3 avril 2017
Série PWX	9 avril 2014
Série PWX8*	6 juillet 2018
Série T5*	4 février 2020
Série T8*	5 mars 2008
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, aucune nouvelle souscription de parts de série G ne sera acceptée; cependant, les investisseurs qui détenaient des parts de série G de la Catégorie Mackenzie Croissance américaine en date du 25 septembre 2020 et qui continuent de détenir des parts du Fonds en raison d'une fusion peuvent souscrire des parts supplémentaires.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés. Sont recherchées des sociétés qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Une grande importance est accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration		●	
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			●
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

## Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions américaines présentant un risque moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles au taux suivant :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
PWX8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

Ces distributions à taux fixe consisteront habituellement en un remboursement de capital. **Vous ne devriez pas confondre ces distributions avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veuillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	142	323
Série AR*	26	82	144	327
Série D*	16	52	91	206
Série F*	11	34	60	136
Série F5*	10	33	58	131
Série F8*	11	34	60	136
Série FB*	14	45	79	181

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série FB5*	15	47	82	186
Série G*	19	61	107	245
Série I*	18	57	100	227
Série O*	0	0	0	0
Série PW*	22	69	121	276
Série PWFB*	10	33	58	131
Série PWFB5*	11	34	60	138
Série PWR*	22	70	123	280
Série PWT5*	22	69	120	274
Série PWT8*	22	70	122	278
Série PWX*	0	0	0	0
Série PWX8*	0	0	0	0
Série T5*	27	84	147	336
Série T8*	26	82	143	326

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS DE CROISSANCE DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE – DEVICES NEUTRES

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création**	10 février 2006
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	6 mars 2006
Série AR	17 décembre 2013
Série D	19 mars 2014
Série F	10 mai 2006
Série F5*	24 octobre 2018
Série F8*	24 octobre 2018
Série FB	26 octobre 2015
Série FB5*	15 janvier 2019
Série I	24 juillet 2007
Série O	24 juillet 2007
Série PW	22 octobre 2013
Série PWR	1 <sup>er</sup> avril 2019
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWFB5*	15 janvier 2019
Série PWT5*	3 avril 2017
Série PWT8*	16 janvier 2015
Série PWX	15 janvier 2014
Série PWX8*	6 décembre 2013
Série T5*	18 juillet 2008
Série T8*	2 mai 2008
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, aucune nouvelle souscription ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries de ce Fonds, sauf les souscriptions des types d'investisseurs suivants : 1) ceux qui détiennent des titres de la Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines en date du 30 juillet 2021 et continuent de détenir des parts du Fonds en raison d'une fusion; 2) ceux qui souscrivent les titres par l'intermédiaire d'un compte à gestion discrétionnaire et dont le conseiller a signé avec nous une reconnaissance d'inscription aux services de gestion de portefeuille afin de souscrire des parts du Fonds; et 3) ceux qui souscrivent les titres par l'intermédiaire de programmes de portefeuilles modèles à l'intention des courtiers dans le cadre desquels le courtier est autorisé à effectuer des opérations ou exerce un pouvoir discrétionnaire sur le portefeuille, si la**

**Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines faisait partie du portefeuille au 30 juillet 2021.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme et la réalisation d'un rendement raisonnable en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines. Le Fonds peut également investir de temps à autre dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements des États-Unis et du Canada.

Le Fonds cherche à éliminer essentiellement toute son exposition aux devises.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés. Sont recherchées des sociétés qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Une grande importance est également accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance attendue des sociétés composant le portefeuille.

La plupart des sociétés comprises dans le Fonds seront des sociétés à faible ou à moyenne capitalisation. Ces sociétés devraient avoir une capitalisation boursière supérieure à 500 millions de dollars américains lors du placement initial du Fonds.

Il peut arriver que les gestionnaires de portefeuille estiment que les cours sont trop élevés pour faire un placement, ou qu'une part des titres en portefeuille soit en transition. Pendant une telle période, le Fonds peut détenir des titres à revenu fixe comme des bons du Trésor, des obligations de gouvernements ou des obligations de sociétés au lieu de conserver des liquidités. De tels placements sont faits uniquement pour procurer un meilleur revenu que des placements dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie. Ils sont gardés en réserve afin d'être placés ultérieurement dans des titres de capitaux propres.

Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le Fonds cherchera à couvrir presque entièrement son risque de change; toutefois, l'activité de couverture peut ne pas protéger le Fonds contre ce risque de change en tout temps.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent

être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration		●	
Titres convertibles			●
Crédit		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			●
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises		●	
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé		●	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation	●		
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans le Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions américaines à devises neutres présentant un risque moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;

- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
PWX8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

Ces distributions à taux fixe consisteront habituellement en un remboursement de capital. **Vous ne devriez pas confondre ces distributions avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées.

(Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	82	143	326
Série AR*	26	82	144	328
Série D*	16	52	91	206
Série F*	11	34	60	136
Série F5*	11	33	58	132
Série F8*	10	32	56	129
Série FB*	15	47	82	187
Série FB5*	15	47	82	186
Série I*	19	59	104	236
Série O*	0	0	0	0
Série PW*	22	70	122	278
Série PWFB*	11	34	60	138
Série PWFB5*	11	34	60	138
Série PWR*	22	70	122	279
Série PWT5*	22	68	119	271
Série PWT8*	22	68	120	272
Série PWX*	0	0	0	0
Série PWX8*	0	0	0	0
Série T5*	26	82	143	326
Série T8*	26	81	142	323

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## FONDS DE CROISSANCE DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création**	8 novembre 2002
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	8 novembre 2002
Série AR	15 octobre 2013
Série D	18 décembre 2013
Série F	9 janvier 2003
Série F5*	16 octobre 2017
Série F8*	16 octobre 2017
Série FB	26 octobre 2015
Série FB5*	24 octobre 2018
Série I	18 décembre 2002
Série O	25 octobre 2004
Série PW	17 octobre 2013
Série PWR	1 <sup>er</sup> avril 2019
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWFB5*	24 octobre 2018
Série PWT5*	3 avril 2017
Série PWT8*	20 décembre 2013
Série PWX	16 octobre 2013
Série PWX8*	12 septembre 2014
Série T5*	8 mai 2008
Série T8*	16 juillet 2008
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, aucune nouvelle souscription ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries de ce Fonds, sauf les souscriptions des types d'investisseurs suivants : 1) ceux qui détiennent des titres de la Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines en date du 30 juillet 2021 et continuent de détenir des parts du Fonds en raison d'une fusion; 2) ceux qui souscrivent les titres par l'intermédiaire d'un compte à gestion discrétionnaire et dont le conseiller a signé avec nous une reconnaissance d'inscription aux services de gestion de portefeuille afin de souscrire des parts du Fonds; et 3) ceux qui souscrivent les titres par l'intermédiaire de programmes de portefeuilles modèles à l'intention des courtiers dans le cadre desquels le courtier est autorisé à effectuer des opérations ou exerce un pouvoir discrétionnaire sur le portefeuille, si la Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes**

**capitalisations américaines faisait partie du portefeuille au 30 juillet 2021.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme et la réalisation d'un rendement raisonnable en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines. Le Fonds peut également investir de temps à autre dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements des États-Unis et du Canada.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés. Sont recherchées des sociétés qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. Une grande importance est également accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance attendue des sociétés composant le portefeuille.

La plupart des sociétés comprises dans le Fonds seront des sociétés à faible ou à moyenne capitalisation. Ces sociétés devraient avoir une capitalisation boursière supérieure à 500 millions de dollars américains lors du placement initial du Fonds.

Il peut arriver que les gestionnaires de portefeuille estiment que les cours sont trop élevés pour faire un placement, ou qu'une part des titres en portefeuille soit en transition. Pendant une telle période, le Fonds peut détenir des titres à revenu fixe comme des bons du Trésor, des obligations de gouvernements ou des obligations de sociétés au lieu de conserver des liquidités. De tels placements sont faits uniquement pour procurer un meilleur revenu que des placements dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie. Ils sont gardés en réserve afin d'être placés ultérieurement dans des titres de capitaux propres.

Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique

« Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il? » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration		●	
Titres convertibles			●
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			●
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé		●	
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation	●		
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			●

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

### Qui devrait investir dans le fonds?

**Vous ne pouvez pas acheter de titres au moyen du mode de règlement en dollars américains si vous détenez ces titres dans le cadre d'un régime enregistré administré par Placements Mackenzie.**

Vous devriez envisager d'investir dans le Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds d'actions américaines présentant un risque moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
PWX8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

Ces distributions à taux fixe consisteront habituellement en un remboursement de capital. **Vous ne devriez pas confondre ces distributions avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

## Frais de fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	26	81	142	323
Série AR*	26	82	144	328
Série D*	16	51	90	205
Série F*	11	34	59	135
Série F5*	11	34	59	134
Série F8*	11	34	59	135
Série FB*	14	44	78	177
Série FB5*	14	44	77	175
Série I*	18	56	99	224
Série O*	0	0	0	0
Série PW*	22	69	121	276
Série PWFB*	11	33	58	132
Série PWFB5*	10	33	57	130
Série PWR*	22	69	121	276
Série PWT5*	22	69	121	275
Série PWT8*	22	69	120	274
Série PWX*	0	0	0	0
Série PWX8*	0	0	0	0
Série T5*	26	81	141	322
Série T8*	26	82	143	326

\* Ces frais de fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ SYMÉTRIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Date de création**	19 novembre 2008
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	24 novembre 2008
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié assurant un équilibre entre le revenu et la plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres du Portefeuille équilibré Symétrie (le « **Portefeuille sous-jacent** ») ou dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les actionnaires.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de son actif dans des titres du Portefeuille sous-jacent. Lorsque le Fonds investit dans d'autres OPC ou directement dans des titres, il emploie les mêmes stratégies de placement que le Portefeuille sous-jacent, décrites ci-après.

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 40 % à 60 % dans des titres de capitaux propres
- de 40 % à 60 % dans des titres à revenu fixe

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif privilégie un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires approfondie.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- la couverture géographique
- l'exposition aux facteurs propres aux actions
- l'exposition aux secteurs
- la capitalisation boursière des sociétés
- le style du gestionnaire de portefeuille
- la qualité du crédit
- la duration

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à conserver une note générale de bonne qualité pour son volet titres à revenu fixe. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note « **BBB-** » ou d'une note supérieure selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition générale aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux et dans certains autres FNB qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés aux sociétés, au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds aux risques associés aux dérivés et à la réplique. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration			●
Titres convertibles			●
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille comme élément principal un fonds qui constitue un portefeuille de gestion de l'actif présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez à moyen terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

## Frais de fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	23	73	129	293

\* Ces frais de fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## PORTEFEUILLE REVENU PRUDENT SYMÉTRIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Date de création**	30 décembre 2011
Actions offertes	Date de création de la série**
Série A	15 octobre 2012
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié visant à procurer un flux constant de revenu assorti d'une certaine plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres du Portefeuille revenu prudent Symétrie (le « **Portefeuille sous-jacent** ») ou dans des titres d'autres fonds d'investissement en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les actionnaires.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de son actif dans des titres du Portefeuille sous-jacent. Lorsque le Fonds investit dans d'autres OPC ou directement dans des titres, il emploie les mêmes stratégies de placement que le Portefeuille sous-jacent, décrites ci-après.

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 15 % à 35 % dans des titres de capitaux propres
- de 65 % à 85 % dans des titres à revenu fixe

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif privilégie un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires approfondie.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- la couverture géographique
- l'exposition aux facteurs propres aux actions
- l'exposition aux secteurs
- la capitalisation boursière des sociétés
- le style du gestionnaire de portefeuille
- la qualité du crédit
- la duration

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à conserver une note générale de bonne qualité pour son volet titres à revenu fixe. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note « **BBB-** » ou d'une note supérieure selon S&P (ou d'une note équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue).

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition générale aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux et dans certains autres FNB qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés aux sociétés, au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration			●
Titres convertibles			●
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille comme élément principal un fonds qui constitue un portefeuille de gestion de l'actif présentant un risque faible;
- vous investissez à moyen terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

## Frais de fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	19	61	106	242

\* Ces frais de fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## PORTEFEUILLE PRUDENT SYMÉTRIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Date de création**	19 novembre 2008
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	24 novembre 2008
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié visant à procurer un flux constant de revenu assorti d'une certaine plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres du Portefeuille prudent Symétrie (le « **Portefeuille sous-jacent** ») ou dans des titres d'autres fonds d'investissement en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les actionnaires.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de son actif dans des titres du Portefeuille sous-jacent. Lorsque le Fonds investit dans d'autres OPC ou directement dans des titres, il emploie les mêmes stratégies de placement que le Portefeuille sous-jacent, décrites ci-après.

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 25 % à 45 % dans des titres de capitaux propres
- de 55 % à 75 % dans des titres à revenu fixe

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif privilégie un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires approfondie.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- la couverture géographique
- l'exposition aux facteurs propres aux actions
- l'exposition aux secteurs
- la capitalisation boursière des sociétés
- le style du gestionnaire de portefeuille
- la qualité du crédit
- la duration

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à conserver une note générale de bonne qualité pour son volet titres à revenu fixe. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note « **BBB-** » ou d'une note supérieure selon S&P (ou d'une note équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue).

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition générale aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux et dans certains autres FNB qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés aux sociétés, au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration			●
Titres convertibles			●
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille comme élément principal un fonds qui constitue un portefeuille de gestion de l'actif présentant un risque faible;
- vous investissez à moyen terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

## Frais de fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	22	70	122	279

\* Ces frais de fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## PORTEFEUILLE D' ACTIONS SYMÉTRIE

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Date de création**	30 novembre 2006
<b>Parts offertes</b>	<b>Date de création de la série**</b>
Série A	8 décembre 2006
Série AR	29 décembre 2011
Série D	6 janvier 2014
Série F	8 décembre 2006
Série F5*	4 août 2015
Série F8*	24 octobre 2018
Série FB	26 octobre 2015
Série FB5*	26 octobre 2015
Série G	29 juillet 2009
Série O	8 décembre 2006
Série PW	21 octobre 2013
Série PWR	1 <sup>er</sup> avril 2019
Série PWFB	3 avril 2017
Série PWFB5*	3 avril 2017
Série PWT5*	3 avril 2017
Série PWT8*	29 avril 2015
Série PWX	15 janvier 2014
Série PWX8*	5 novembre 2014
Série T5*	20 février 2008
Série T8*	29 janvier 2008
<b>Admissible à un régime enregistré</b>	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\* Série assortie d'une distribution à taux fixe.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation

**Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, aucune nouvelle souscription de parts de série G ne sera acceptée; cependant, les investisseurs qui détenaient des titres de série G de la Catégorie Portefeuille actions Symétrie en date du 25 septembre 2020 et qui continuent de détenir des parts du Fonds en raison d'une fusion peuvent souscrire des parts supplémentaires.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié visant à procurer une plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs en investissant principalement dans des titres d'un ou de plusieurs OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les actionnaires.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds répartira généralement la presque totalité de ses placements de façon à avoir accès à des actions, notamment des titres assimilables à des titres de capitaux propres comme les parts de fiducie.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif privilégie un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires approfondie.

Le Fonds cherchera à diversifier son portefeuille d'actions en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- la couverture géographique
- l'exposition aux facteurs propres aux actions
- l'exposition aux secteurs
- la capitalisation boursière des sociétés
- le style du gestionnaire de portefeuille

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès à des sociétés de toute taille situées partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition générale aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui des fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous

déterminez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux et dans certains autres FNB qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Sociétés	●		
Concentration			●
Titres convertibles			●
Crédit			●
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé			●
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			●
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			●
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

\* Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

## Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds qui constitue un portefeuille de gestion de l'actif présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez de moyen à long terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

En ce qui a trait à ses séries assorties d'une distribution à taux fixe, le Fonds versera des distributions mensuelles aux taux suivants :

Séries assorties d'une distribution à taux fixe	Taux de distribution
F5	5 %
F8	8 %
FB5	5 %
PWFB5	5 %
PWT5	5 %
PWT8	8 %
PWX8	8 %
T5	5 %
T8	8 %

Ces distributions à taux fixe consisteront habituellement en un remboursement de capital. **Vous ne devriez pas confondre ces distributions avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.**

## Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	25	80	140	319
Série AR*	25	80	141	321
Série D*	17	54	95	217
Série F*	11	35	61	139
Série F5*	11	33	58	132
Série F8*	11	35	62	141
Série FB*	14	43	76	172
Série FB5*	15	46	81	185
Série G*	19	61	107	243
Série O*	0	1	2	4
Série PW*	22	69	121	276
Série PWFB*	11	34	60	136
Série PWFB5*	11	35	62	141
Série PWR*	22	68	120	272
Série PWT5*	22	70	122	279
Série PWT8*	22	68	119	271
Série PWX*	0	1	2	4
Série PWX8*	0	1	1	3
Série T5*	26	83	145	329
Série T8*	24	77	135	308

\* Ces frais du fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.

## PORTEFEUILLE CROISSANCE MODÉRÉE SYMÉTRIE II

### Précisions sur le fonds

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Date de création**	19 novembre 2008
Parts offertes	Date de création de la série**
Série A	24 novembre 2008
Admissible à un régime enregistré	Les parts devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

\*\* Ces dates correspondent aux dates de création du Fonds Capitalcorp ou des séries applicables du Fonds Capitalcorp. La série du Fonds Capitalcorp fusionnera avec la série correspondante du Fonds le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le Fonds a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans le cadre d'une dispense relative à une restructuration de fonds, l'autorisation d'utiliser ces dates de création.

**Avec prise d'effet le 30 juillet 2021 ou vers cette date, aucune nouvelle souscription de titres ne sera acceptée à l'égard de toutes les séries du Fonds.**

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié assurant un équilibre entre la plus-value du capital à long terme et le revenu, tout en privilégiant la plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres du Portefeuille croissance modérée Symétrie (le « **Portefeuille sous-jacent** ») ou dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les actionnaires.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

En général, le Fonds investira la quasi-totalité de son actif dans des titres du Portefeuille sous-jacent. Lorsque le Fonds investit dans d'autres OPC ou directement dans des titres, il emploie les mêmes stratégies de placement que le Portefeuille sous-jacent, décrites ci-après.

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 50 % à 70 % dans des titres de capitaux propres
- de 30 % à 50 % dans des titres à revenu fixe

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif privilégie un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires approfondie.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- la couverture géographique
- l'exposition aux facteurs propres aux actions
- l'exposition aux secteurs
- la capitalisation boursière des sociétés
- le style du gestionnaire de portefeuille
- la qualité du crédit
- la duration

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à conserver une note générale de bonne qualité pour son volet titres à revenu fixe. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note « **BBB-** » ou d'une note supérieure selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition générale aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds aura accès aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux autres catégories d'actifs en investissant avant tout dans d'autres fonds, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais et charges** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux et dans certains autres FNB qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés aux sociétés, au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds aux risques associés aux dérivés et à la réplification. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			●
Marchandises		●	
Sociétés	●		
Concentration			●
Titres convertibles			●
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Marchés étrangers	●		
Titres à rendement élevé		●	
Titres non liquides		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Série		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC			●
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

### Qui devrait investir dans le fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :

- vous souhaitez détenir dans votre portefeuille comme élément principal un fonds qui constitue un portefeuille de gestion de l'actif présentant un risque faible à moyen;
- vous investissez à moyen terme;
- vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Vous devriez envisager d'investir dans des titres des séries assorties d'une distribution à taux fixe du Fonds si vous désirez toucher des liquidités mensuelles.

## Politique en matière de distributions

Veillez vous reporter à la rubrique « **Introduction à la partie B – Politique en matière de distributions** » du présent prospectus simplifié.

## Frais de fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cumul estimatif des frais payables par les séries de titres du Fonds pour un placement de 1 000 \$ pendant les périodes indiquées. (Veillez consulter la rubrique « **Introduction à la partie B** », pour une explication des hypothèses employées dans cet exemple.)

Frais par série (en dollars)	Pour 1 an	Pour 3 ans	Pour 5 ans	Pour 10 ans
Série A*	23	73	129	293

\* Ces frais de fonds représentent ceux des séries lorsqu'elles sont offertes par le Fonds Capitalcorp. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du Fonds par le Fonds dans le cadre de la dispense émise relativement à une restructuration de fonds.



**MACKENZIE**  
Placements

## FONDS MACKENZIE

Fonds équilibrés  
Fonds d'actions canadiennes  
Fonds d'actions américaines  
Fonds d'actions mondiales  
Fonds sectoriels  
Portefeuilles de gestion de l'actif  
Fonds Diversification maximale

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans les aperçus du fonds, la notice annuelle, les rapports de la direction sur le rendement du Fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le numéro sans frais 1 800 387-0615 (service en français) ou le 1 800 387-0614 (service en anglais), en communiquant avec nous à l'adresse électronique [service@mackenzieinvestments.com](mailto:service@mackenzieinvestments.com) ou en communiquant avec votre conseiller financier.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants au [www.placementsmackenzie.com](http://www.placementsmackenzie.com) ou au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## GESTIONNAIRE DES FONDS :

Corporation Financière Mackenzie  
180, rue Queen Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3K1